

## A – les défenseurs des droits de l'homme :

### Prélude :

Les intimidations et les harcèlements à l'encontre des défenseurs sahraouis des droits humains par les différents services de sécurités marocaines n'ont cessé depuis que ces défenseurs ont fait du suivi ; de la collecte et du dénonce des violations des droits humains au Sahara Occidental leurs obligation et préoccupation principales ; conformément aux principes du droit international et les chartes et conventions mondial en vigueurs.

La campagne de répression à leurs égards est passée à sa vitesse maximale juste après le déclenchement des manifestations pacifiques par les sahraouis le 21 Mai 2005 dans les villes ; villages et communes du Sahara Occidental et du sud du Maroc.

Le déclenchement de ces manifs a constitué pour les autorités marocaine l'occasion très attendue pour régler leurs comptes avec les défenseurs sahraouis des droits humains vu le rôle important qu'ils jouent et la crédibilité dont ils jouissent auprès d'un grand nombre des ONG.

Les autorités marocaines ; dans le passé ; habitués à commettre des violations graves des droits de l'homme au Sahara Occidental dans le black out absolu ne supportent plus aujourd'hui que leurs comportement agressif contre les sahraouis soit dévoilé et dénoncé à travers le monde via des défenseurs sahraouis des droits humains .

Ces ainsi qu'a commencé une autre phase de la répression à l'encontre de ces derniers pour les faire taire et stopper leurs travail « gênant » ; cette phase est caractérisé d'abord par les tabassages en plein rue et en plein jour ; et en suite par les enlèvement ; la torture dans les locaux secrets ; la confection des PV ; et la tenu des procès non équitables donnant lieux à des lourdes peines non justifiés .

### a - Les défenseurs sahraouis des droits humains emprisonnés :

Onze des défenseurs sahraouis de droits de l'homme ont été **arrêté et ensuite détenus dans les prisons de LAAYOUNE/Sahara occidental et INZEGANE/Maroc :**

Sept d'entres eux qui sont : **AMINATOU HAIDAR, ALI SALEM TAMEK, EL MOUTAOIAKIL MOHAMED , LIDRI EL HOUCAINE , BRAHIM NOUMRYA , LAARBI MASSOUD et HMAD HAMMAD** - sont apparus devant la cour d'appel de Laayoune/Sahara Occidental en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> instance entre le 30 Novembre 2005 et 23 janvier 2006 , ainsi que sept autres prisonniers politiques sahraouis et ont été condamnés a des peines de prison ferme allant de 6 mois à 2 ans .([voir annexe no :....](#))

Le huitième activiste : **BOUGARFA ABD ERRAHMANE** a été incarcéré en Juin et condamné à 5 ans de prison ferme.

Les trois autres sont : **BRAHIM DAHAN , SIDI SAYELLI et SAHEL ALAMINE** ont été arrêté respectivement le 30 Octobre 2005 ; 26 Novembre 2005 et 06 Février 2006 ; et font face également à des charges criminelles loin de leurs activités de défense de droits humains .

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**AMINATOU HAIDAR** est sortie de la prison le 17 janvier 2006 après avoir fini son mandat de 6 mois .

**EL MOUTAOIAKIL MOHAMED , LIDRI EL HOUCINE , BRAHIM NOUMRYA , LAARBI MASSOUD , HMAH HAMDAN et BOUGARFA ABD ERRAHMANE** ont été libérés sous pression internationale le 25/03/2006 .

Le procès de **BRAHIM DAHAN et SIDI SAYELLI** a été prévu le 23 Avril 2006 , avant qu'ils soient libérés ainsi que **ALI SALEM TAMEK et SAHEL ALAMINE.**

Chacun des onze défenseurs a activement participé à des campagnes contre les abus et viols des droits de l'homme au Sahara Occidental pendant plusieurs années.

Ils se sont engagés à collecter et à diffuser l'information au sujet des violations graves des droits de l'homme commises par l'état Marocain contre les sahraouis protestataires dans le contexte des démonstrations à **Laayoune et d'autres villes du Sahara occidental et du sud du Maroc ainsi qu'aux cités universitaires marocaines depuis mai 2005.**

Ils sont tous poursuivis avec des charges criminelles liées à l'incitation à la criminalité ; la participation aux activités de violences ; le rassemblement non autorisée et l'appartenance à une association non reconnue par l'état marocain : « **A.S.V.V.G.D.H.C.E.M .** » ; bien que dix d'entre eux ne sont pas membres de cette association .

**AMNESTY INTERNATIONAL** ; dans l'un de ses communiqués ; avait signalé qu'elle croit que les charges tenues contre **EL MOUTAOIAKIL MOHAMED , LIDRI EL HOUCINE , NOUMRYA BRAHIM , LAARBI MASSOUD et HMAH HAMDAN**, sont liées à leur adhésion à **LA SECTION SAHARA DU FORUM DE VERITE ET JUSTICE (section dissoute par ordre de la cour de Laayoune le 18 juin 2003 sous prétexte : qu'elle avait entrepris des activités illégales probablement pour déranger l'ordre public et toucher à l'intégrité territoriale du Maroc).**

Dans le cas de **BRAHIM DAHAN** , les reproches contre lui sont liés à l'**ASSOCIATION SAHRAOUIE DES VICTIMES DES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PAR L'ETAT MAROCAIN** , (**A.S.V.V.G.D.H.C.E.M.** une organisation non gouvernementale dont il est président).

Deux des défenseurs de droits de l'homme, **LIDRI EL HOUCINE et BRAHIM NOUMRYA** , allèguent avoir été torturés pendant l'interrogatoire par les forces de sécurité marocaines dans le centre de détention secret **P-C C.M.I.** pendant 36 heures de détention provisoire et ont porté plaintes devant le procureur générale auprès de la cour d'appel de Laayoune / Sahara occidental ; Les autorités marocaines ont affirmé qu'elles ont ouvert une enquête sur ces allégations ; sans que cette enquête voie le jour jusqu'aujourd'hui.

En dépit des charges contre les activistes sahraouis de droits de l'homme, **AMNESTY INTERNATIONAL** , s'est montrée : concerné par leurs situations et à indiquer que leurs arrestations semblent avoir été visés en raison de leurs principaux rôles en tant que défenseurs des droits de l'homme et à leur opposition aux abus commises par les forces de sécurité Marocaines, aussi bien qu'à leurs revendications publiques concernant la question de l'autodétermination du Sahara occidental.

En conséquence [AMNESTY INTERNATIONAL](#) les a qualifiés de prisonniers de conscience. (1) . ( [Voir annexes : 74](#) )

**b - La situation des autres défenseurs sahraouis des droits de l'homme :**

La situation de chacun des autres défenseurs sahraouis des droits de l'homme n'est pas aussi loin de celle de leurs camarades incarcérés ; ainsi pendant les mois précédents plusieurs d'entre eux ont été objet d'un ou plusieurs abus allant de différents **intimidations** ; **harcèlement** ; **confiscations des biens** et jusqu'à **l'enlèvement** ; **le tabassage** et **les arrestations** qui dureraient entre des heures et quelques jours .

**1/ droits à l'intégrité physique et la sécurité personnelle :**

**" Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants " .**

**Article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme**

Le travail des défenseurs sahraouis des droits de l'homme a été à mainte reprises réprimé pendant cette période par les autorités marocaines ; toutes les villes ;villages et communes du Sahara Occidental et Sud Maroc ont vécu des violations graves à l'égard des défenseurs comme en témoignent les rapports et communiqués des O.N.G.

Ainsi ; les violations contre les défenseurs se succèdent et varient selon les situations et l'ampleur des manifestations accompagnant l'**Intifada** .

**a - confessions des biens personnels :**

<b>Nom du défenseur</b>	<b>Date</b>	<b>Objet confisqué</b>	<b>Observations</b>
<b>El Ghalia Djimi</b>	22/05/2005	Camera	Rendu après enlèvement du film par le vis-wali de sûreté de Laayoune
<b>IGUILID HAMOUD</b>	27/05/2005	- Rapport préparé sur les manifestation pour l'AMDH - un relevé bancaire.	Non rendus et utilisés pour nuire à sa personne devant la population.
<b>ALLAL LATIF</b>	04/07/2005	Voiture personnel	Jusqu'alors à la fourrière municipal de Laayoune
<b>A.S.V.V.G.D.H.C .E.M</b>	18/07/2005	Documents appartenant à l' <b>A.S.V.V.G.D.H.C.E.M</b>	Pendant la perquisition du local de la dite association .
<b>MOHAMED EL- MOUTAWAKIL</b>	20/07/2005	Une bibliothèque personnelle Enregistrement de la ..sur CD ( 30 CD)	Confisquée pendant la fouille de sa maison après son arrestation sans sa présence .
<b>BRAHIM NOUMRIA</b>	21/07/2005	Valise pleine d'éditions de différents O.N.G. Une bibliothèque personnelles	Confisquée pendant la fouille de sa maison après son arrestation

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

<b>LIDRI</b>	21/07/2005	Une bibliothèque	Confisquée pendant la fouille de la
<b>ELHOUCINE</b>		personnelles	maison de <b>BRAHIM NOUMRIA</b>
<b>ALAMINE</b>	24/02/2006	- un ordinateur	Confisqués pendant le
<b>SAHEL</b>		- 2 cameras	saccagement de sa maison familiale lors de son arrestation
<b>EL MAMI</b>		- les papiers d'identité	Confisqué au point de frontière
<b>AAMAR</b>		personnel : passe port ;	avec la Mauritanie ...
<b>SALEM</b>		carte d'identité ...	Rendus 2 jours plus tard

## **b - Intimidations et harcèlements :**

1- les défenseurs sahraouis de droits de l'homme sont quotidiennement victimes d'harcèlements et d'intimidations. Leurs maisons sont étroitement surveillées en permanence par les agents secrets Marocains. leurs voitures poursuivis . ils sont toujours victimes d'insultes et de menaces d'enlèvements et de viole par des appel téléphoniques anonymes clairement liés aux autorités Marocaines et leurs libertés de mouvement strictement contrôlés .

2- les autorités marocaines qualifient les défenseurs sahraouis des droits de l'hommes : **d'agitateurs ; d'incitateurs à la criminalité et de provocateurs de violences et d'ennemis de « l'intégrité territoriale ».**

3- une grande vague de chauvinisme s'empare des autorités marocaines : sécuritaires ; partisans judiciaires et médiatiques ; à l'encontre de la population sahraouis et particulièrement les défenseurs sahraouis des droits de l'homme allant jusqu'à **demander leurs arrestations et même leurs exterminations** :

( **exemple : la déclaration du secrétaire général du parti progressiste socialiste marocain **SMAIL ELAALAOUI** à la chaîne Marocaine **2M** : *il est inacceptable que cette personne - **ALI SALEM TAMEK** - qui affiche une attitude à l'encontre de notre intégrité territoriale puisse jouir d'un passeport et quitter le pays saint et sauf* ) .**

**22/05/2005** **EL GHALIA DJIMI** a été harcelé par le vis wali de sûreté de Laayoune **HAMID BAHRI** qui a confisqué son camera et détérioré le film signalant le « début » d'un nouveau comportement à l'égard des défenseurs sahraouis de droits de l'homme.

**27/05/2005** **LAKHAL MOHAMED SALEM , EL AARBI MASSOUD et SBAAI AHMED** ont été victimes d'insultes ; d'harcèlement et de menaces ; alors qu'ils voulaient supporter les familles ; des jeunes sahraouis arrêtés deux jours au part avant ; devant la cour de Laayoune/Sahara Occidental par de différent services sécuritaires marocains dirigé par le vis wali de sûreté de Laayoune **HAMID BAHRI** .

- Le président de la section Laayoune de l' **A.M.D.H. HAMOUD IGUILID** a subi le même sort.

**30/05/2005** **GAOUDI** à été harcelé et menacé d'arrêtation et de viole par l'officier de groupe de sécurité urbaine **LAMSAOUD ABD ERRAHIM** connu aussi sous le nom : **EL BAHJA** ;alors qu'il conduisait sa voiture à l'avenue **Boucraâ** à Laayoune /Sahara

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

Occidental .

**04/06/2005** après sa participation à un sit-in des étudiants sahraouis à l'université de **Marrakech/Maroc** et sa visite de solidarité à Laayoune/Sahara Occidental ; l'activiste sahraouis des droits de l'homme ; syndicaliste et employé de l'office chérifien de **Bengrir/Maroc** **EJAIM MOHAMED** est harcelé et menacé de mettre en feu sa maison.

Il a été hospitalisé après une grève de la faim pendant un sit-in aux locaux de son travail .

**04/06/2006** les membres de **A.S.V.V.G.C.E.M. BRAHIM DAHAN** (président), **BRAHIM SABBAR** (secrétaire général), **DAHA ERRAHMOUNI** et **DAILLAL MOHAMED SALEM** (membres du bureau exécutif) ont été stoppés par trois véhicules des groupes de sécurité urbaine à 01 p.m en pleine avenue et leur voiture étroitement fouillée.

- **AMINATOU HAIDAR** a été dépourvu de son salaire de fonctionnaire à la municipalité de **Boujdour/Sahara Occidental** sous ordre de Rabat/Maroc et par la suite serait exposée à la licenciement de son travail.

- **Elmami Amar Salem**, Président du **COMITE CONTRE LA TORTURE** à **Dakhla (Villa Cisneros)/Sahara Occidental**, accompagné par les membres du dit comité, a été traqué ; pendant des heures par des voitures de police en les menaçant d'emprisonnement.

**11/06/2005** le défenseur sahraoui des droits humains et membre du **COMITE CONTRE LA TORTURE** à **Dakhla/Sahara Occidental** **MOHAMED HAMYA** a été d'harcelé par des agents de la police lui reprochant ses activités au sein du **COMITE CONTRE LA TORTURE** à Dakhla, du **COMITE DES FAMILLES DES DISPARUS SAHRAOIS**, du **COMITE DE SOUTIEN DE LA COMPAGNE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES ACTIVISTES SAHROUIS DES DROITS DE L'HOMME** et enfin d'être parmi le groupe empêché par le Maroc de témoigner devant la **59<sup>ème</sup> session de la COMITION UNISIEENNE DES DROITS DE L'HOMME** à Genève en 2003 et le menaçant d'enlèvement et de torture .

**10/08/2005** le syndicaliste sahraoui et défenseur des droits humains **EJJAIM MOHAMED a** été insulté ; harcelé et intimidé par l'administration pénitentiaire de la prison de **OUKACHA à Casablanca/Maroc** ; alors qu'il voulait rendre visite aux activistes : **MOHAMED EL MOUTAOIAKIL , LIDRI EL HOUCINE , NOUMRYA BRAHIM** et **LAARBI MASSOUD** , déportés le 1er août dernier de la prison noire Laayoune/Sahara Occidental vers la prison distante de plus de 1.000 km de leurs familles.

Il a entamé une grève de la faim.

**02/09/2005** la famille du président du **COMITE DE DEFENSE DES PRISONNIERS SAHRAOIS A LA PRISON NOIRE** de Laayoune /Sahara Occidental ; **BAZID SALEK** a été victime d'intimidations par les forces de sécurité sous ordre du chef des **G.U.S. ICHI ABOU HASSAN** ; après avoir été forcé à quitter leur campement à Fou El-Oued/Sahara Occidental en août dernier.

**03/10/2005** la maison de l'activiste sahraouie des droits humain **FATMA AYACH** a été contrôlé par des agents de police marocaine ; avant d'être accusé de cacher le défenseur sahraoui **TAROUZI YAHDIH** chez elle et de maintenir des relations étroites avec les familles des prisonniers politiques sahraouis et de coordonner entre ceux-ci et leurs familles .

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

elle a été accusé de superviser et financer les démonstrations et d'être à l'origine des drapeaux brandis durant les manifs .

**20/11/2005** la maison de l'activiste sahraouie des droits humain **AHMED SBAII** a été encerclé et sa famille intimidé ;les agents de polices marocaine ont déclaré à la famille qu'il sera emprisonné et même exécuté une fois arrêté .

**19/03/2006**

la défenseuse sahraouie des droits de l'homme **FATMA AYACH** **a été interpellé par le commissaire de la PJ OMAR KAISSI en acte apparent d'intimidation**

## **c - Tabassage :**

Très dérangées par la succession des manifestations quasi quotidiennes depuis le 21 Mai 2005 ; les autorités sécuritaires marocaines sont pris aux défenseurs sahraouis des droits humain qui sont les seuls témoins sur place accrédité auprès des **O.N.G.** ; en les soupçonnant être « les incitateurs aux émeutes .. » .

Ainsi les autorités marocaines n'ont pas épargné les défenseurs sahraouis des droits humain de leurs matraques ; bottes ; points et toutes autres matérielles utilisables pour atteindre à leurs sécurités physiques ; leurs infligeant des blessures souvent graves et durables ..

### **En voilà quelques exemples :**

**22/05/05** Alors que des défenseurs sahraouis des droits humains organisaient un sit-in devant la prison noire de Laayoune/Sahara Occidental ; les forces des différents services sécuritaires marocaines intervenaient brutalement et sans alerte tabassant entre autres les défenseurs sahraouis des droits humain :

- **AHMED SBAII** : membre du **COMITE POUR LA PROTECTION DES PRISONNIE** .
- **EIMOUSSAMIH BABA** : membre du **COMITE POUR LA PROTECTION DES PRISONNIE** .
- **MUSTAPHA DAH**: membre de l' **A.S.V.V.G.D.H.C.E.M.**

**24/05/2005** Pendant un sit-in en solidarité avec des citoyens sahraouis réprimés au quartier MAATALLA-Laayoune/Sahara Occidental les défenseurs sahraouis des droits humains ont été tabassés en plein public :

- **FATMA AAYACH** : défenseuse sahraouie des droits de l'homme et visage connue mouvement féministe sahraouie
- **LIDRI ELHOUCINE** : membre du bureau de la **SECTION SAHARA DU F.V.J.** dissoute.
- **DAHA RAHMOUNI** : membre du bureau exécutif de **A.S.V.V.G.D.H.C.E.M.**
- **BRAHIM ESSBAR** : secrétaire général de **A.S.V.V.G.D.H.C.E.M.**

**27/05/2005** Alors que le défenseur des droits humains et président du **COMITE POUR LA PROTECTION DES PRISONNIE SALEK BAZAID** voulait supporter ; avec d'autres activistes ; les familles des détenus politiques sahraouis devant la cour de justice de Laayoune/Sahara Occidental ; il a été objet **d'enlèvement par des groupes urbaines de sécurité ( G.U.S. ) et des policiers en civile vers une direction inconnue et tabassé pendant 2 heures avant d'être relâché dans une décharge au bord du oued Sakia Elhamra en état grave .**

**17/06/2005** le chef des groupes urbains de sécurité **ICHI ABOUHASSAN** a ordonné ; supervisé et même guidé le tabassages en plein public au quartier MAATALLAH-Laayoune/Sahara Occidental ; des défenseurs des droits humains :

- **MINATOU HAIDAR** : défenseuse sahraouie des droits de l'homme et prix "**FRANCESCA MATEOS**" pour la paix des droits de l'homme .
- **LIDRI ELHOUCINE** : membre du bureau du **SECTION SAHARA DU F.V.J.** dissoute.
- **FATMA AYACH** : défenseuse sahraouie des droits de l'homme et visage connue mouvement féministe sahraouie .

- Activiste sahraouie des droits de l'homme **HMAD HAMMAD** qui a transporté



**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

les trois activistes tabassés vers l'hôpital dans sa voiture personnel alors que les services de secours n'ont pas répondu aux appels d'urgences ; a été à son tour tabassé à la porte de l'hôpital par plus de 40 agents des groupes urbains de sécurité sous ordre directe de leur chef **ICHI ABOUHASSAN** .

**30/10/2005** les défenseurs des droits humains :

- **GAUDI FDILI** : membre du conseil national du **FORUM MAROCAIN DE VERITE ET JUSTICE** .
- **IGULID HAMMOUD** : président de la section de Laayoune de l' **ASSOCIATION MAROCAINE DES DROITS DE L' HOMME** .
- **BRAHIM ESSABBAR** : secrétaire général de **A.S.V.V.G.D.H.C.E.M.**

Se rendaient au commissariat centrale de Laayoune/Sahara Occidental vers 02 :00 p.m ; pour s'informer sur leur camarade ; **LAKHAL MOHAMED SALEM** arrêté quelques instants auparavant ; les officiés des groupes urbaines de sécurité : **ABD ERRAHIM MSAOUD** et **ROCHDI MOHAMED** les ont attaqué avec rage et ont guidé leurs tabassages et celui d'autres citoyens sahraouis qui leurs venaient en secours .

**02/02/2006** Après une manifestation pacifiques à Dakhla/Sahara Occidental ; les différents services sécuritaires ont enlevé et tabassé à vifs les défenseurs sahraouis des droits humains :

- **EL MAMI AAMAR SALEM** : membre du **COMITE CONTRE LA TORTURE** – Dakhla/Sahara Occidental .
- **OULAD CHEIKH EL MAHJOUB** : membre du **COMITE CONTRE LA TORTURE** – Dakhla/Sahara Occidental .
- **MESKA AHMED ZAIN** : membre du **COMITE CONTRE LA TORTURE** – Dakhla/Sahara Occidental .
- **MOHAMED BRAHIM MACHNAN** : membre du **COMITE CONTRE LA TORTURE** – Dakhla/Sahara Occidental .

**02/02/2006**

durant des manifestations organisées par des défenseurs et des citoyens sahraouis , demandant le respect des droits de l'homme au Sahara Occidental et le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui , plusieurs ont été blessés après une intervention brutale des forces de police marocaines de tout sorte qui ont tabassé et matraqué 7 défenseurs des droits de l'hommes: **EL MAMI AAMAR SALEM , OULAD CHEIKH EL MAHJOUB , MISKÉ AHMED ZEIN , HAMDADI AHMED MENHANOUN , MOHAMED BRAHIM MACHNAN , AHMED BAHIYA et WANNA BEIDA**

**17/02/2006**

l' activiste sahraoui des droits humains **OULAD CHEIKH EL MAHJOUB** (membre du **COMITE CONTRE LA TORTURE** – Dakhla/Sahara Occidental ) a été **enlevé par cinq agents de polices en civil devant le siège de la délégation marocaine de la pêche maritime à Dakhla , Il a été transporté dans une Fiat-uno escortée par une Renault-12 vers un lieu appelé « El-kandill » situé à 1 km de la ville de Dakhla où il a été torturé pendant des heures , ensuite il a été abandonné par ces tortionnaires dans état catastrophique .**

**OULAD CHEIKH EL MAHJOUB a déclaré qu'il a pu reconnaître trois de ses tortionnaires et il affirme aussi qu'ils lui ont volé son téléphone portable.**

**17/02/2006**

Le défenseur sahraoui des droits humains **EL MAMI AAMAR SALEM** : membre du **COMITE CONTRE LA TORTURE** – Dakhla/Sahara Occidental a été **arrêté à un poste de contrôle de la police marocaine à proximité du mur de défense alors qu'il se rendait de Dakhla à Nouadhibou. Son passeport, son argent et tout ses documents lui ont été confisqués. Il a été tabassé et torturé , puis abandonné dans une zone proche du mur vers la frontière mauritanienne. Son état ne lui permettait pas de se mouvoir normalement et sa famille craignant sur sa vie a lancé un appel aux pressants pour qu'il soit rapatrié à Dakhla au plus vite.**

## d - Arrestations et enlèvements :

### ➤ sans poursuites judiciaires :

**25/05/2005** enlèvement de l'activiste sahraoui des droits de l'homme **ALAMINE SAHEL** par : le vis-wali de sécurité de Laayoune **HAMID BAHRI** ; le pacha de Laayoune **MOUSTAPHA BEN MAAZA** et l'officier du département de la sécurité territoriale D.S.T. **AHMED SALIME** .

L'enlèvement a eu lieu en plein Avenue Smara à Laayoune/Sahara Occidental ; avec usage d'une LAND-ROVER civil (nombre de la plaque : 8431-□ - 1.) .

**27/05/2005** Le président de la section de Laayoune de l'**A.M.D.H.** : **HAMOUD IGUILID** ; et son collègue en la dite association **MOURAD AATIQ** ont été arrêté vers 04:00 p.m ; avant d'être relâchés vers 16:00 sans charges .

cette arrestation peut être en relation avec un interview accordé par **HAMOUD IGUILID** à un quotidien Marocain un jour auparavant dans lequel il a affirmé l'usage massif et excessif de la force par la police pendant les répressions des manifs du 24 mai 2005 .

**27/05/2005** Alors que le défenseur des droits humains et président du **COMITE POUR LA PROTECTION DES PRISONNIERS SAHRAOIS A LA PRISON NOIRE SALEK BAZAID** voulait supporter ; avec d'autres activistes ; les familles des détenus politiques sahraouis devant la cour de justice de Laayoune/Sahara Occidental ; il a été objet d'enlèvement par des groupes urbaines de sécurité et des policiers en civile vers une direction inconnue et tabassé pendant 2 heures avant d'être relâché dans une décharge publique de au bord du oued Saguia Elhamra en état grave .

**27/05/2005** suite à l'arrivée d'une délégation norvégiens de militants et défenseurs de droits humains ; le défenseur sahraoui des droits de l'homme **ALLAL LATIF** a été arrêté à 17H45 par des membres de la police judiciaire marocaine (PJ), des membres du service des renseignements généraux marocain et des membres de la DST marocaine. Le militant Sahraoui **ALLAL LATIF** transportait avec sa voiture personnelle la délégation Norvégienne dont fait partie le président de **LA FONDATION RAFTO DES DROITS DE L'HOMME .**

La voiture (205 Peugeot) du militant Sahraoui des droits de l'homme **ALLAL LATIF** a été saisie et toujours dans la fourrière municipale de Laayoune /Sahara Occidental .

**14/07/2005** Le secrétaire général de **L'A.S.V.V.G.D.H.C.E.M. BRAHIM ESSABBAR** a été arrêté dans la rue au centre de Laayoune ; fut interrogé pendant des heures sur son activisme en faveur des droits de l'homme avant d'être relâché sans charges.

**20/07/2005** **GAUDI FDILI** : membre du conseil national du **F.M.V.J.** a été arrêté avec **MOUTAWAKIL MOHAMED** membre du bureau exécutif du **F.M.V.J.** à la demeure du dernier à Casablanca/Maroc vers 06:00p.m .

Ils ont été emmenés premièrement vers le commissariat centrale de Casablanca ou ils ont été interrogés sur les événements de Laayoune et leurs points de vues sur la question du Sahara Occidental .

Le 21 juillet 2005 à 4h20 ; ils ont été transférés vers Laayoune ; dans des conditions inhumaines (mains ligotés et yeux bandés pendant tout le trajet de

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**Casablanca -Laayoune /1000 km /)** ; le deuxième jours ; ou ils ont subit un nouveau interrogatoire similaire au premier .

Le 23/07/2005 ; **GAUDI FDILI** est **apparu devant le procureur général de Laayoune/Sahara Occidental avant d'être relâché sans charges.**

**05/10/2005**:La défenseuse sahraouie des droits de l'homme **FATMA AYACH** a été interpellé au locaux de la police judiciaire de Laayoune/Sahara Occidental sur son activisme et ses contacts avec les détenus au prison noir de Laayoune/Sahara Occidental et leurs familles pendant plus de six heures ; fut relâchée sans poursuite judiciaire.

**13/10/2005** **DAHA RAHMOUNI** : membre du bureau exécutif de **I´A.S.V.V.G.D.H.C.E.M.** a été arrêté dans sa demeure à Laayoune/Sahara Occidental ; il a été interrogé sur son activisme en faveur des droits humains et ses points de vue politique avant d'être relâché sans charges .

**30/10/2005** **LAKHAL MOHAMED SALEM** : membre de **LA SECTION SAHARA DU F.V.J.** dissoute ; fut arrêté vers 02:30 p.m dans l'avenue Smara à Laayoune/Sahara Occidental et emmené au commissariat centrale ou il a été interrogé sur son activisme et ses relations avec les autres défenseurs des droits humains pendant 03 heures ; ensuite il a été relâché sans poursuite .

**18/03/2006**

Le défenseur sahraoui des droits de l'homme et président de **la section de l'AMDH HAMMOUD IGUILID** a **été enlevé vers 20:00 GMT au boulevard Smara à Laayoune , devant le siège de l'agence de la banque populaire par six personnes en civil et emmené dans une voiture des GUS ( qu´il affirme avoir été tabassé dedans ) vers les locaux de la PJ où il a été interpellé par OMAR KAISSI commissaire de la PJ pendant 2 heures avant d´être relâché alors que le citoyen sahraoui HAIBA AHMED MAHMOUD qui a été arrêté avec lui a été transféré dans des conditions inhumaine vers TAN-TAN ( à plus de 300 km , main ligoté , yeux bandés et sans arrêt )**

**24/03/2006**

les défenseurs sahraouis des droits de l´homme **EL GHALYA DJIMI** ( **vis présidente de l´A.S.V.V.G.D.H.C.E.M.** ) et son marie **DAH MOUSTAPHA DAFA** ( **membre de la même association** ) **ont été arrêtés par des groupes urbaines de sécurité et emmenés vers les locaux de la polices judiciaire dans lesquels ils ont été interpellés par OMAR KAISSI commissaire de la PJ , ils ont été libérés après plus de 24 heures .**

➤ **avec poursuites judiciaires :**

**Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.**

Article 11 de la déclaration universelle des droits de l'homme

❖ **AMINATOU HAIDAR :**

**loryat : " FRANCESCA MATEOS " pour la paix 2005**

Le 17 juin 2005 ; lorsqu'elle se faisait soigner des séquelles du tabassage qui ont nécessité 14 cures ; des agents de polices en civil et le chef des groupes urbain de sécurité **ICHI ABOU HASSAN** l'arrêtaient à l'intérieur du service des urgences et la prenaient aux locaux de la police judiciaire ; où elle a subi l'interrogatoire durant 03 jours avant de se présenter devant le procureur général au près de la cour de Laayoune/Sahara Occidental qui a ordonné **sa poursuite avec des charges criminelles injustes et le juge d'instruction ordonné son incarcération sans tenir compte de ses blessures ; ses problèmes de santé dues aux arrestations précédentes ni du sort de ses deux enfants en école primaire .**

❖ **ABD ERRAHMAN BOUGARFA :**

Le 17 juin 2005 ; après un sit-in pacifique à l'avenue Maghreb Arabe ; des agents de la police en civils et en uniformes stoppaient le défenseur sahraoui des droits de l'homme **ABD ERRAHMAN BOUGARFA** et l'emmenaient aux locaux de la police judiciaire où il a été interpellé pendant 3 jours avant d'être présenté devant le procureur général auprès de la cour de Laayoune qui ordonna **son incarcération dans la prison noire de Laayoune .**

Reste à savoir que le militant sahraoui est **âgé de 54 ans et père de 10 enfant qui sont tous sous sa charge .**

❖ **ALI SALEM TAMEK :**

**loryat : " JUAN ANTONIO GONZÁLEZ CARABALLO " 2005**

Le lundi 18/07/2005 vers 16:00 (GMT) ; alors qu'il descendait de l'avion en provenance d'Espagne où ils se soignaient des séquelles des arrestations précédentes dans différents geôles marocaines ; il a été arrêté en présence de différents corps de la sécurité marocaines (**Groupes Urbains de Sécurité , Gendarmerie , Direction de la Sécurité Territoriale, Direction Générale des Enquêtes et de la Documentation et police des frontières**) et transporté dans une voiture de la police judiciaire vers les locaux de celle-ci .

Après 2 jours d'interrogatoire ; il apparut devant le procureur général auprès de la cour de Laayoune/Sahara Occidental .

**Bien qu'il était en Europe pendant les manifestations de mai et juin le procureur général a ordonné sa poursuite avec des charges criminelles entre autres l'incitation à la criminalité ; l'appartenance à une organisation non autorisée pas en liaison avec ses activités mondialement reconnus .**

**Le juge d'instruction a refusé sa poursuite avec liberté conditionnelle ; vu sa santé ; et a ordonné son emprisonnement à la prison noir de Laayoune/Sahara Occidental.**

❖ **MOUTAWAKIL MOHAMED :**

Le 20/07/2005 vers 06 :00 p.m huit agent de la police en civil entraient en sa demeure à Casablanca/Maroc et l'arrêtaient ainsi que **GAUDI FDILI** puis les prenaient au commissariat centrale ; ou ils ont été interrogés sur les événements de Laayoune et leurs points de vues sur la question du Sahara Occidental .

**Il fut interrogé et chanté sur ses principes par le directeur général de la sécurité marocaine HAMIDOU LAANIGRI.**

Le même jour sa maison a été perquisitionné en son absence vers 10 :00 du matin et des objets personnelles ont été confisqué .

Les deux activistes sahraouis des droits de l'homme ont été transférés vers la commissariat centrale de Laayoune/Sahara Occidental ; le deuxième jours ; ou ils ont subit un nouveau interrogatoire similaire au premier .

Le 23/07/2005 ; **MOUTAWAKIL MOHAMED est apparu devant le procureur général auprès de la cour de Laayoune/Sahara Occidental qui lui a injustement infligé des crimes et des délites loin de son activisme en matière de droits humain et ainsi le juge d'instruction le transféra au prison noir.**

❖ **LIDRI ELHOUCINE ; NOUMRYA BRAHIM ET MASSOUD EL AARBI :**

Les trois activistes sahraouis des droits humains ont été arrêtés le 20 juillet 2005 ; à la demeure de l'activiste **FATMA AYACH** ; puis transférés vers les locaux de la polices judiciaires ou ils ont subit un interrogatoire musclé .

Un jour au part avant ; **LIDRI ELHOUCINE** avait été interviewé par la chaîne **ALJAZEERA** à propos de l'arrestation de l'activiste **ALI SALEM TAMEK**.

Pendant la détention provisoire **LIDRI ELHOUCINE** et **NOUMRYA BRAHIM** **ont été transféré vers le centre de détention secret P-C C.M.I. à laayoune/Sahara Occidental ou ils ont été torturé et questionné par des officiers de la sécurité marocaine ; ils affirment avoir été suspendus avec les mains ligotés et les yeux bandés pendant des heures ;tabassés généralement sur les parties sensibles du corps ; et qu'on leurs a enlevé par force des portions de cheveux de la tête et du visage avant de verser un produit chimique sur leurs corps .**

Le 22 juillet 2005 **LIDRI ELHOUCINE** **a été de nouveau victime d'enlèvement ; après l'extension de la détention provisoire ; vers le centre de détention secret P-C C.M.I. à laayoune/Sahara Occidental pendant des heures et a été torturé une fois de plus jusqu'à perdre conscience ; les traces de la torture été claire sur les corps des deux activistes après des jours : parties de chevelure endommagés ; traces des cordes sur les avant bras et jambes ; brûlures de cigarettes sur les mains et traces tabassage sur différents par du corps .**

**LIDRI ELHOUCINE** et **NOUMRYA BRAHIM** ont déposé **plaintes auprès du procureur général de la cour d'appel de Laayoune/Sahara Occidental .**

**Le ministre de la justice Marocain a déclaré qu'une enquête sera ouverte sur ces allégations ; mais cette enquête n'a jamais vu le jour .**

Le procureur général de la cour de Laayoune/Sahara Occidental **a déclaré dans un communiqué que l'examen médical auquel ont été subit les deux activistes n'a révélé auqu'une traces de torture .**

Les trois activistes **LIDRI ELHOUCINE ; NOUMRYA BRAHIM** ET

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**MASSOUD EL AARBI ont été poursuivis** avec l'activistes sahraouis des droits de l'homme **MOHAMED EL-MOUTAWAKIL avec différentes charges criminelles parmi les quelles : la participation et l'incitation à la violence ; l'appartenance à une association non autorisé ; puis transférés vers le prison noir de Laayoune/Sahara Occidental le 23 juillet 2005 .**

❖ **HMAD HAMMAD :**

A été **arrêté en premier lieu le 11/07/2005 dans les bureau de " LA CASA ESPAÑA"** ; qui est chargé des intérêt espagnoles au Sahara Occidental ; **par des policiers en civil dirigés par le directeur du service des renseignements généraux ; puis transféré au commissariat central de Laayoune/Sahara Occidental .**

Il a déclaré qu'il avait l'intention de protester pour le relâchement des prisonniers politiques sahraouis détenus pendant les manifestations pacifiques derniers et dénoncer les interventions musclés des forces de sécurités marocaines contre les manifestants sahraouis.

Il a été pris aux bureaux de la polices judiciaire ou il a été interpellé durant 02 jours avant apparaître devant le procureur général qui lui a accordé la liberté conditionné en l'attente d'un procès concernant son « **appartenance à une organisation non autorisé** » son « **incitation et participation aux protestations violentes** ».

○ **Le mardi 09/08/2005 (vers 08 :30 GMT) huit agents de la police marocaine ; entrainé dans sa maison familiale pour l'arrêter pour la deuxième fois ; alors qu'il était en convalescence des blessures graves et profondes infligées à son égard par plus de 40 policiers des groupes urbaines de sécurité 24 jours au par avant pour avoir transporter des activistes sahraouis des droits de l'homme tabassés au cours d'une manifestation pacifique à Laayoune/Sahara Occidental .**

Après 2 jours au commissariat central et aux locaux de la police judiciaire ; il apparu devant le procureur général au parquet de Laayoune/Sahara Occidental qui a demandé au juge d'instruction sa poursuite avec les mêmes charges criminelles que la première fois ; ce qui est loin de son activisme et sa réelle relation avec les O.N.G. et la presse notamment espagnole .

**Il fut emprisonné au prison noir de Laayoune/Sahara Occidental ; sans prendre en compte sa situation sanitaire dégradante .**

❖ **BRAHIM DAHAN :**

Le 30 octobre 2005 le défenseur sahraoui des droits humains **BRAHIM DAHAN** a été arrêté en plein rue à Laayoune/Sahara Occidental près de sa demeure ; puis emmené vers les locaux de la police judiciaire de la dite ville .

**Il a passé les deux jours de la détention provisoire sous haute pression ; affirme avoir été dépourvu de toute nourriture ; et interrogé longuement sur ses points de vue politique à propos de la question du Sahara Occidental ; ses relations avec les O.N.G. ; les diplomatie étrangère et l'association A.S.V.V.G.D.H.C.E.M .non autorisée dont il est président**

Le 01 novembre 2005 ; il a apparu devant le procureur général de Laayoune/Sahara Occidental qui l'accusa de plusieurs crimes et délites en relation avec la participation et

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

l'incitation aux protestations violentes et la participation à une organisation non autorisée puis transféré vers la Prison Noire de Laayoune/Sahara Occidental .

**BRAHIM DAHAN** avait déclaré auparavant à **AMNESTY INTERNATIONAL** que sa sécurité personnelle est en danger après un acte apparent d'intimidation survenu le 18 juillet 2005 pendant une visite des agents de la police qui ont entrepris une recherche étroite et musclée en sa présence lui est **BRAHIM SABBAR** ( secrétaire général de la même association ) dans le local de l' **A.S.V.V.G.D.H.C.E.M.** et confisqué des documents et des photos des prisonniers et disparus sahraouis ; non sans le menaçant de poursuites judiciaires s'il ne renonçait à ses activités .

❖ **SIDI SAYELLI :**

Le 26 novembre 2005 à 19h50 , un barrage spécialement préparé à l'entrée sud de Laayoune , a arrêté le défenseur sahraoui des droits de l'homme **SIDI SAYELLI** dans une voiture de service ( **académie du ministère de l'éducation national de la région Laayoune/ Boujdour** ).

Les nombreux policiers guidés par **OMAR KAISSI commissaire de la P.J.** et **MOULOUD DAIRAA officier de police** , ont fouillé étroitement la voiture , puis les vêtements du défenseur avant de le transporter aux locaux de la police judiciaire .

Il subit un interrogatoire de 48 heures avant d'apparaître , avec un procès qu'il n'a pas vu ni signé , devant le procureur général auprès de la cour d'appel de Laayoune, qui n'a pas tardé à le confier au juge d'instruction .

Le juge d'instruction l'a **interrogé bizarrement sur des sujet non en relation avec son arrestation avant de l'envoyer à la prison noire sans tenir compte de sa situation sanitaire dégradante (5 fois opérer , ulcère aigu , rhumatisme chronique )**

❖ **SAHEL ALAMINE :**

Le 06 février 2006 ; à 21:00 ; **les forces des différents services sécuritaires bloquent les issus menant à la maison familiale; de l'activiste sahraoui des droits de l'homme SAHEL ALAMINE à Goulmime/sud Maroc et entament une perquisition musclée au sein de celle-ci .**

Après avoir arrêté cinq jeunes sahraouis ; suite au sit-in qu'a vécu la même ville quelques heures au par avant ; les services de renseignements marocaines obligent l'un deux à téléphoner à **SAHEL ALAMINE** et fixe un rendez-vous avec lui dans café où il serait arrêté ; puis emmené vers sa demeure familiale qui serra fouillé avec férocité et ses contenus démolis ou confisqué .

**Il a été emmené aux locaux de la police judiciaire à Goulmime/sud Maroc où il a été interrogé pendant deux jours ; un interrogatoire auquel a assisté le vis-wali de la sécurité de Laayoune/Sahara Occidental **HAMID BAHRI** .**

**Il a été emmené de le procureur général de la cour d'Agadir/Sud Maroc qui a ordonné sa poursuite avec des crimes et délites loin complètement de ses activités en matière de droits humains et par la suite son incarcération à la prison civil d'Inzégan/Sud Maroc .**



- **Audiences et Jugements :**

**" Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle " .**

Article 10 de la déclaration universelle des droits de l'homme

❖ **HAMYA AHMED OUELD MOUSSA :**

Après un report d'une semaine , **HAMYA AHMED OUELD MOUSSA** est **apparu devant la cour de 1<sup>ère</sup> instance de Dakhla , le 10 août 2005 , accusé de délits en relations avec son activisme au sein du comité contre la torture , il a été jugé sans prendre en compte ses paroles sur la base du PV de la police judiciaire qu'il a nié complètement , le verdict n'a pas tardé 2 mois de prison ferme et 1000 DH d'amende .**

[Voir annexes :](#)

**RAPPORT DE MISSION à DAKHLA au SAHARA OCCIDENTAL dans les TERRITOIRES OCCUPES PAR LE MAROC** par Maître SEDILLOT du barreau de ROUEN

pages :131

❖ **ABD ERRAHMAN BOUGARFA :**

Le 23 juin 2005 , le défenseur sahraouis des droits de l'homme **ABD ERRAHMAN BOUGARFA** a été présenté devant la cour d'appel de Laayoune avec 5 jeunes sahraouis en 1<sup>ère</sup> instances , **le juge n'a pas pris en considération leurs paroles et n'a pas convoqué les témoins avant de prononcer son verdict sur la base des PV de la P.J. :5 ans de prison ferme .**  
**Le même verdict a été maintenu en 2<sup>ème</sup> instance le 21 juillet 2005 .**

❖ **AMINATOU HAIDAR ; ALI SALEM TAMEK ; LIDRI ELHOUCINE ; NOUMRYA BRAHIM ; MASSOUD EL AARBI ; MOUTAWAKIL MOHAMED et HMAH HAMDAD :**

[Voir annexes :](#)

**RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATION JUDICIAIRE AU SAHARA OCCIDENTAL des 30 novembre et 13 décembre 2005** pages :142

**RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATION A ELAIOUN ( SAHARA OCCIDENTAL ) 29-30 novembre 2005 / 11-15 décembre 2005** pages :133

### 3/ droits à la création des associations et au rassemblement :

**" 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.**

**2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association "**

Article 20 de la déclaration universelle des droits de l'homme

**Afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, chacun a le droit,**

**individuellement ou en association avec d'autres, aux niveaux national et international:**

**a) De se réunir et de se rassembler pacifiquement;**

**b) De former des organisations, associations ou groupes non gouvernementaux, de s'y affilier et**

**d'y participer;**

**c) De communiquer avec des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales.**

Article 5 de Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

- **Forum de Vérité et Justice - section Sahara :**

la section a été dissoute le 18 /06/2003 ; suite a un ordre juridique abusif ; ses militants et son bureau harcelés ; poursuivis juridiquement ; licenciés de leurs travaux ; mutés contre leurs grés vers différents villes du Maroc .

- **Association Marocaine des Droits de l'Homme section Laayoune :**

Les autorités locales marocaines n'ont reconnus **Association Marocaine des Droits de l'Homme section Laayoune** que vers le début Mai 2005 .

Mondialement reconnue par son activisme en faveur des droits humaine ; **Association Marocaine des Droits de l'Homme** n'est pas autorisée à travailler librement au Sahara Occidental ; le bureau de sa section de Laayoune ne bénéficie pas des salles et des places publiques pour ses activités ses militants souvent intimidés ; harcelés ou interpellés .

- **Association Sahraouie des Victimes des Violations Graves des Droits de l'Homme Commises par l'Etat Marocaine :**

Des défenseurs Sahraouis des droits humaines victimes des violations flagrantes des droits de l'homme ont crée l'ASVVGDCHEM en MARS 2005 , mais l'état marocaine ne l'a jamais reconnu .

#### 4/ droits à la libre circulation et la participation aux meetings :

**1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.**

**2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.**

Article 13 de la déclaration universelle des droits de  
l'homme

- **confiscation des passe ports en 2002:**

depuis 2002 les passe ports de 13 citoyens sahraouis ont été confisqués parmi eux les défenseurs de droits de l'homme : NOUMRYA BRAHIM ; SIDI MOHAMED **DADDACH ; BRAHIM DAHAN ; BACHIR LAKHFAOUNI ; HAMYA AHMED , OULED CHEIKH EL MAHJOUR , BRAHIM GARHI , KHAYA CHEIKH** et les membres des **familles des personnes dont le sort reste inconnu** : **MBARKA ALINA QUOTB ( décédée) , MAIMOUNA TAGLABOUT , HAMOUDI ....**

- **S/C des N.U. des droits de l'homme à Genève 2005 :**

Pour le motif cité dessus et à cause du climat régnant dans la région , les défenseurs sahraouis des droits de l'homme , n'ont pas pu participer à cette session aussi .

## **B – la populations civile sahraouie aux Sahara occidental :**

*" Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit " .*

Article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme

### **1/ Répressions musclées , tortures et tabassages :**

Depuis Mai 2005, la situation au Sahara Occidental a été marqué par une série de protestations quasi quotidiennes .

L'abus excessive de la force et les répressions musclées à l'encontre de la population civile sahraouie sont les seuls réponses que les autorités marocaines ont trouvé pour stopper les protestataires sahraouis réclamant le droit à l'autodétermination .

Bien que la majorité des sit-in été pacifiques ; les moyens utilisés par les services de sécurités marocaines pour les disperser ont entraîné une vague de violence non justifiée à l'encontre de la population civile sahraouie dans les villes ;villages et communes du Sahara Occidental ; du Sud du Maroc et dans les cité universitaires marocaines ;engendrant deux martyres ;des centaines de blessés ;des dizaine de prisonniers politiques et de maisons saccagées.

Plusieurs ONG international ont signalé dans leurs communiqués leurs préoccupations de la situation dégradante des droits humaines au Sahara Occidental et ont tiré l'alarme sur les violations flagrantes utilisées par les services de sécurité marocaines lors des protestations pacifiques et pendant les arrestations ; réclamant des investigations indépendantes dans les allégations de violations graves des droits de l'homme .

Depuis juillet; et sous état de siège permanente ; dizaine de sit-in ont été organisé à **Laayoune, Assa, Boujdour, Dakhla, Guelmim ; Tan Tan et Smara** ;généralement pour réclamer le droits à l'autodétermination du peuple sahraoui mais aussi comme signe de solidarité avec les détenus politiques sahraouis ; les personnes tabassés ou les sahraouis dont les demeures ont été saccagées .

**Laayoune /Sahara Occidental**

**21/05/2005**

la violence utilisée contre des défenseurs sahraouis et des citoyens sahraouis devant la prison noire durant le transfère du prisonnier politique sahraoui **SIDI MOHAMED HADDI ``ELKAINAN``** a causé plusieurs cas de blessures graves et de perte de conscience parmi les protestataires .

**22/05/2005**

une nouvelle manifestation de solidarité devant la demeure du prisonnier transféré a été réprimé par les groupes urbaines de sécurité GUS provoquant de nouveaux victimes dont **TOUBALI HAMDI** le plus gravement blessé .

**23-05-2005** des agents de la polices en civiles ont essayé d'enleverle citoyen sahraoui : **SALEK QUOTB** devant sa maison familiale dans le quartier MAATALLAH à Laayoune /Sahara Occidental .

**24/05/2005**

Une manifestation populaire sahraouie a été organisée dans le quartier MAATALLAH indignant la répression des démonstration des jours précédents et en réponse à l'harcèlement de **SALEK QUOTB** , les manifestants chantaient des slogans politiques en faveur de l'indépendance en levant les drapeaux sahraouis .  
L'intervention abusive des différents groupes de sécurité a provoqué des confrontations violentes entres ceux ci et les manifestants causant de nombreux victimes parmi eux : **IHSSAN FDAILI ELBAR ( arrêté , torturé en pleine rue et dans les bureaux de la police judiciaire , emmené dans une état grave à l'hôpital Belmahdi/Lâayoune puis relâché tard dans la nuit après un sit-in des défenseurs sahraouis des droits de l'homme )**

**25/05/2005**

après des manifestations de solidarité avec les victimes de la veille , tard dans la nuit les forces de sécurité marocaine entamaient une vague de répression féroce contre les citoyens sahraouis du quartier MAATALLAH et les avenues avoisinant .

**Lors des manifs les maisons des personnes suivantes ont été saccagées :** **MOHAMED EL AARABI , SALKAA SAAIDI , AMINA EL BELLAOUI , ECHAIAA HAMDI , HAMMA ERRACHIDI , SIDINA DAFFA , MOHAMED MOULOUD ELHOUCAIN BEN AAMAR , MOHAMED NAFAA LABBAIHI et ALI LAABAID ETTARF .**

La vague musclée des saccagement a donné lieux à plusieurs **victimes** parmi eux : **MOULOUD EL HAISSAN , SALAMA EL HAIBA , CHAGMAR ABD ELLATIF , TAIBOUR HAMMADI , MOHAMED EL AARABI OUELD ABDENNEBI , DALIL LAMAILAH , MASSOUD OUELD HAIBA , CHRAIFA DALIL , ERRAIS HASSANNA , HAMMAD BRAHIM , SALAMA AZAOUKANI , LAMINE AZAOUKANI , EL GHALIA AZAOUKANI et RAMDAN KHALILI .**

**27/05/2005**

les groupes urbaines de sécurité en procédaient à des enlèvements parmi les jeunes sahraouis soupçonnés d'être derrière les manifs , ainsi plusieurs jeunes ont été retrouvé en dehors de Laayoune soit dans les décharges publiques , soit sur les rives de l'oued SAGUIA ELHAMRA ou à des kilomètres plus loin comme le cas de : **KRAITA HAMZA ( 17 ans , élève au collège , torturé puis laissé dans une décharge sa la fourniture scolaire détruite ) , HAMMOUZI BRAHIM OUELD SALEK ( 18 ans , employé dans une station de carburants , retrouvé par une famille sahraouie en état de perte de conscience dans l'oued SAGUIA ELHAMRA , et pris à l'hôpital dans un état très critique )** .

**29/05/2005**

les événements relevant de l'abus excessif de la violence contre les citoyens sahraouis dans différents avens de la ville , après une série de protestations et de levées des drapeaux sahraouis ,ont provoqué l'handicap de : **ALAMIN SWAYAH , HAIDAN ALI SALEM , LAILA ELLAILI , KHAOULA SID AHMED BAHYA , CHAHRAZAD SID AHMED BAHYA , DOUNIA SID AHMED BAHYA , SALKA SID AHMED BAHYA , TOUTOU AHMED , SALEM BAIROUK , FAITMA AHRAIAM , TAUBALI EL BATOUL MENT EL MAHJOURB , TAUBALI SALMA MAHMOUD , MOHAMED ALI SALEM AAMAR , MOHAMED YARTAA ALI et SAMMAKH MOHAMED MOULOUD .**

**30/05/2005**

Les forces d'interventions marocaines ont saccagé les maisons de : **DAFA SID AHMED** et **WADOU KHAYA** endommageant tous sur leurs passages .

**04/06/2005**

les GUS ont enlevé , torturé puis relâché le citoyen sahraoui : **LAHBIB EL BALLAL** suite à sa participation à une démonstration pacifique dans l'avenue SKAIKIMA .

**10/06/2005**

le citoyen sahraoui **LFGHRAOUI SID AHMED OUELD TALEB** qui fuyait un groupe de sécurité urbaine mené par le commissaire **ICHI ABOU HASSAN** dans le quartier MAATALAH a été poursuivi jusqu'à un immeuble , **tabassé** au vu et au su des citoyen puis **jeté du haut de l'immeuble** , résultat : fractures multiples aux membres supérieures et inférieurs et au dos , il a été emmené à l'hôpital où sa famille , privée de le voir , a été obligée de payer pour le soigner ( **il a du être transporter d'urgence à l'hôpital de Rabat /Maroc où il a séjourné plus de 6 mois** )

**11/06/2005**

les forces de répressions marocaine menés par le tortionnaire trop connu **LBACHIR**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**LAHLIWI** a procédé à l'arrestation des citoyens sahraouis : **LMAHFOUD DAHOU** et **DAHI MOULAY AHMED** ( torturé pendant l'arrestation en pleine rue , dans le van de police et au commissariat central de police avant d'être relâchés ) de même pour **HAYAT AALWAT** ( 53 ans , harcelée et torturée par l'agent de la prison noire : **HAKIM** alors qu'elle rendait visite à son frère le détenu politique sahraoui **SIDI MOHAMED AALOUAT** , elle a été transporté d'urgence à l'hôpital pour se soigner des séquelles dans différents partis de son corps )

**19/07/2005**

une manifestation s'est déclenchée vers 19 :00 en pleine avenue SMARA exigeant la libération immédiate de ALI SALEM TAMEK et tous les prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines , 20 minutes plus tard des forces d'intervention composées de Campanie Mobile d'Intervention : **CMI** , Groupes Urbaines de Sécurité : **GUS** et Forces auxiliaires **FA** causant plusieurs de victimes entre les quelles le citoyen sahraoui **DAH ELFILALI** a été gravement blessé .

**31/08/2005**

Des agents des **GUS** dirigé par leurs officier : **ICHI ABOU HASSAN** sont intervenus brutalement pour interdire les familles des prisonniers politiques sahraouis ( en grève de la faim depuis 22 jours ) de visiter leurs proches à 17 :00 blessant : **AMIDAN MALIKA** ( sœur de **AMIDAN ELOUALI** ) , **FATMA SIDI HAIBA** ( mère de **MUSTAPHA HADDAD** ) , **HASSANA LIMAM** , **FATIMATOU EL HAIRACH** ( oncle et sœur de **HASSANA EL HAIRACH** ) , **LAILA** et **ERRAABOUB JENHAOUI** ( sœurs de **LAKHLIFA JENHAOUI** ) et **BANINA EL MAKKI** ( sœur de **HASSANA EL MAKKI** ) .

En suite les vanes des GUS ont siégé la prison noire de Laayoune et poursuivi les familles jusqu'à leurs demeures pour empêcher tous rassemblement ou manifs .

**30/10/2005**

le citoyen sahraoui **HAMDI SALEK MAHJOUR LAMBARKI** ( né en 1974 et habitait à Laayoune , no 6 rue 24 novembre ) a été arrêté tard dans la nuit du 29 au 30 octobre 2006 par plus de 16 policiers des groupes urbaines de sécurité dirigé par l'officier : **ABD ERRAHIM MSAOUED** et l'agent **ROCHDI MOHAMED** , ils l'ont tabassé sauvagement pendant un certain temps avant de l'abandonné mourant en pleine rue , il a été transporté à l'hôpital BELMAHDI à Laayoune où il a crevé de ces blessures .

**16-17/11/2005**

de nouveaux manifs ont éclaté dans différents quartiers et avenues de la ville bandant les couleurs sahraouis , scandant les slogans nationalistes sahraouis et demandant le départ du colonialisme marocain et l'autodétermination du peuple sahraoui .

une fois de plus les services sécuritaires marocaines intervenaient avec violence causant l'handicap de plus de 12 citoyens sahraouis parmi eux : **FATIMATOU EL MOUKHTAR**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**OUELD KHAYA** ( vieille dame de 65 ans et aveugle , gravement blessée à la tête –6 cétures – après saccagement de sa maison ) , **DAHMANI EL BATOUL HMA YADA** ( blessée a la tête et aux membres inférieurs ) , les maisons de ces deux femmes ont été totalement saccagées .

**08/12/2005**

les diffèrent forces de polices marocaines sont intervenus lors des démonstrations pacifiques organisées à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'homme par des étudiant et des citoyens sahraouis durant vendredi et samedi dans les lycées et les quartiers populaires de Laayoune rejetant la proposition de l'autonomie sous souveraineté marocaine et demandant le droit à l'autodétermination :résultat 11 personnes arrêté : **SAID AMIDAN , HASSAN DAH , CHEIKH DKHIL , MOUSSA ... , DAHA TANJI , CHTOUKI MOULAY AHMED , AHMED BABEIT HAYAT , SALEH ABBA HAMED , ASRI ABDEL FATTAH** et 5 gravement blessé : **SOUAD ALEILAT** (fracture de la jambe) , **MARYAM KHATTARI LAHBIB , AICHA FAL DADDA , KMACH FATIMATOU** et **FATIMATOU AJEF** (**toutes souffrent de blessures graves au niveau de la tête et présentent des traces de tortures sur leurs corps** ) .

les policiers marocains ont saccagé des maisons parmi les quelles :la maison familiale de **AHMED SBAI** et celle de **NIHA YAHYA OUI** .

**13/12/2005**

Suite à une manifs organisée à Laayoune par des citoyens sahraouis pour la libération immédiate et sans retard des détenus politiques et les détenus de consciences sahraouis .

La répression n'a pas tardé et comme prévu ,les forces d'interventions ont brutalisé les manifestants causant des blessures et traumatismes à **6 femmes** : **ZARGA BOUJEMAA , KHADIJA MOULAY AHMED BRAIKA , MARYAM EL MAMI MAATALLAH , DOUEYA MOULAY LAHCENE , TAGHAILA SALEK SIBELKHAIR , FATIMATOU MOHAMED SALMA MOUFTAH , une fille de 10 ans :GHLANA HAMAD** et **5 hommes** : **ELGHAILANI MAATALLAH , ALLA EL MAMI , KHATRI KHAR OUB , LAABAID KHAR OUB** et **AZIZ MOHAMED SALMA MOUFTAH** .

Et **de nouveaux maisons saccagées** et leurs meubles totalement détruit parmi les quelles celles de : **SALEK KHALIL , KHATRI BOUJEMAA NASRI , EL MAMI , EL GHAILANI MAATALLAH , SALMA OMAR , LAABAID** et **EL AARABI CHEIKH** .

**16/12/2005**

des manifestations pacifiques ont été organisées dans plusieurs quartiers , rues et avenues de la ville réclamant l'autodétermination du peuple sahraoui ont donné lieux après leurs répressions à plusieurs cas de personnes **arrêtés , torturés dans le centre de détention secret P-C.CMI pendant des heures , les uns incarcérés les autres jetés en dehors de la ville à plus de 20 kilomètres** , il s'agit de :



**MOHAMED CHEIN, CHEIKH AMIDAN, MOHAMED CHEIN , BAH INJOURNI , HADI MOULOUD , BRAHIM AIT AABILOU , ( transportés aux locaux de la police judiciaire , torturés pendant 48 heures avant d'apparaître devant le juge d'instruction qui ordonna leurs poursuites ) , MOHAMED MRABIH ABD EL JALIL ( retrouvé à foug el oued à 25 km) , BRAHIM HAMDY TAHED , BABA BABA ALI (retrouvés à Khat Ramla) , OUM ELAID LAFDIL , KHALIL SALKA , RGUIBI MBAIRIK ( retrouvés à Gneidlef) , , HALLAB EL GHALYA , ZAROUALI SIDI, MOHAMED FADEL BABA AHMED , BOUCHALGA RAGHYA , SALEK CHEIN , LEITIM MOHAMED ,BOUDABOUSS DOIAIDAT , FATMA MENT AILLAL , AGHLA LAMNAT AMIDAN , METTOU BRAHIM KHALIL , LAMINA BOUSSAOULA , ZAHRA LAAROUSHI , RABAB MOHAMED EL HAMEL , OUM ELFADLI LAFDIL M´BAREK, OUMSAAD M´BAREK KHALIL , ZEIN EDDIN YAHDIAH , TOULIA MENT FALL , MRABIH OUELD BOUJEMAA , BRAHIM HAMED TAHER MAATALLAH ,SAAIDI MOULOUD , AOUEIRIB DAHBA MOHAMED FADEL , SREIZ FATMA ALLALI LAFDIL , CHEIN ELBACHIR , EL BACHIR AMIDAN , BOUDABOUSS CHEIKH , MOUSTAPHA SALEK YOUSSEF , BRAHIM SALEM FARRAH SALAMA , FARAH OMAR HALLAB , BABA MOHAMED SAILAMOU , OUALDA BABA AHMED , DAIDA HOURSIA , ZAHRA AHMED FALL MOHAMED YAHDIAH , MOHAMED SALEM ABD EL FATTAH , TAKI RGUIBI , TAKI SEIF , M´BAREK KHALIL , HALLAB OUMSAAD , CHEIKH EL AARABI , AMIDAN SAID , EL MAALOUMA ELAARABI , EL MAALOUMA LAKHLIFI ,MOHAMED NAJEM , LAKHAL MOHAMED OUELD ABDALLAH , BABA MOHAMED SALEM TAGLABOUT , BABEYT KHOUNA , MOUSTAPHA YOUSFI , RADWAN LAFDIL , LAFKIR BAIBA , TAGLABOUT SALEK , RGUIBI M´BAIRIK , BAHY MOHAMED MBAREK , MOHAMED HASSAN M´BAIRIK , EL HAJ CHIAA , BOUAAIDA MOHAMED CHARFI , KHEIFOUA HAMDY , ALI SALEM YAHYAOUY , BABAIT MOUSTAPHA et MOUSTAPHA ALMIRI .**

**nombreux blessés** ont été: **FATIMATOU BOUCHALGA ( fracturée ) , BACHIR SID BOUDABOUSS ( fracturé ) , BOUNAN MOUSTAPHA ( gravement blessé au bras et jambes) , MOHAMED BACHIR AMIDAN , AZIZA BACHIR AMIDAN , M´BARKA BACHIR AMIDAN , GHLAILA BACHIR AMIDAN , KAZIZA MOHAMED , MANNINA BOUDABOUSS , DAIDA KAZIZA , LAMGAIBILA AMIDAN, (tous ont des bras cassés) , MARYAM BOUDABOUSS ( bras cassé et dos traumatisé) , MOHAMED AMIDAN , MARIA LANSARI , EL FARRAH HALLAB (tous blessés à la tête) , LARABAS DEICH , BOUCHRA GHLAIIJILHA , AALWAT DAH , BNEYA DEIDA , AYACH ZAHRA , ALI SALEM BAHY , AL AAMARI SAMIA , FATIMATOU ELGHALAOUI , FATIMATOU ALLALI LAFDIL , RIDWAN MOHAMED ALLALI , TOUMANA SALAMA LAFDIL ( 7 ciffures à la tête) , SID AHMED LAFDIL ,SIDYA SIDI BARKA , AAZOUHA BACHIR AMIDAN , TAOUFIQ ABD ELHAY LANSARI , EL FARRAH HASSAN OMAR , MOHAMED NAJEM ( gravement blessé et vomissait du sang) , DBAIDOUSSA SIDI HOUCAINE , KHOUAYA SIDI HOUCAINE , HALLAB MATTOU , HALLAB ZAHRA , HAMMADI ELMAHJOUR DEIRI , HALLAB MASSOUD , HALLAB AMINATOU , ZAROUALI SEDIYA , ELWALI ALI BAIBA , CHIAA AALWAT , LAKOUARA AAICHA, ALI SALEM LEMOUAHAD ,AHMED SIDATI ABD ELJALIL , BAKKA SID AHMED BELLA , BABA AHMED TAGLABOUT , BRAHI SALEM FARAH SALAMA , RABAB MOHAMED AHAIMAD et BAH EL HAFED .**

Les maisons des familles : **BOUDABOUSS , BOUCHALGA , BACHIR AMIDAN , HAMDY LAARABI , SIDI LAARABI , SEILAMOU MOHAMED SALEM M´BAREK ,**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**BOUJEMAA , HAMDI LAFDIL , M´BAREK KHALIL , HALLAB SALAMA et DEIDDA** ont fut objet de saccagement et endommagement massifs .

**22/12/2005**

La ville de Laayoune ainsi que les autres localités du Sahara Occidental et du Sud du Maroc ont reconnu le renforcement du siège sécuritaire par le déploiement de plusieurs contingents militaires et policiers qui sont venus pour renforcer la cadence et la brutalité de la violence à l´encontre de la population civile sahraouie .

**15/01/2006**

les manifs des citoyens sahraouis dans toutes les quartiers de Laayoune et qui ont succède l´enterrement du martyr HAMDI LAMBARKI ont été sauvagement réprimé par les forces de sécurité marocains

plusieurs maison ont été saccage et des personnes ont été arrêté : **LAASAIRI SAID** et **HAMOUDI AHL LAABAID** (stoppe et tabasse devant le quartier général des la mission des N.U la MINURSO et leur voiture confisquée avant d´être transporté au locaux de police judiciaire où ils ont été torturés durant 24 heures et relâchés dans un état critique), le même pour **BOUCHANNA AHMED** (arrêté et sa voiture confisque pour les mêmes raisons que les autres ) .

D´autres cas de tabassage ont été enregistrés dans différents quartiers de la ville parmi les quels : **HAMOUDI MOHAMED ALI BOUHANANNA , MARZOUG , MBARKA MBAREK BRAHIM** vieille dame de 80 ans et ses 2 filles : **AZIZA** et **CHABAB YAHDIH BABA** en plus de **MAHMOUDA MAHMOUD OTHMAN** .

**17/01/2006**

Le jeune sahraoui : **MAISSARA DAHAN** frère du défenseur sahraoui des droits de l´homme , et président de l´ **A.S.V.V.G.D.H.C.E.M. BRAHIM DAHAN** a été arrêté alors qu´il voulait quitter Laayoune pour aller joindre les festivités de réception de **AMINATOU HAIDAR** .

il a allégué avoir été sauvagement torturé au poste de contrôle avant de le conduire à la PJ où il a subit un interrogatoire musclé avant d´être relâcher .

D´autre part le citoyen sahraoui **BOUDAAKAN MOHAMED LAAROUSSI** ( militaire au sein de l´armé marocain et père de famille de 10 enfants ) a été expulsé de son lieu de travail à Laayoune et transféré vers BOUIZAKARN/Sud du Maroc , est ce pour la participation de quelques uns de ses proches aux manifs demandant l´autodétermination du peuple sahraoui .

De même pour les deux citoyens sahraouis **HAIBA AHMED MAHMOUD** et **YAHYA MOHAMED EL HAFED** ( respectivement caporal et caporal chef au sein de l´armé

marocaine ) ont été stoppés au poste de contrôle de police , puis transporté dans des conditions inhumaine vers la caserne de BENSERGAOU –Agadir , où ils ont été incarcéré abusivement pendant 10 jours .  
Ils ont entamé une grève de la faim pour être libérer ou juger , après leurs libérations , ils ont été licenciés de leurs travail .

#### 05/02/2006

À la sortie du lycée LAMSALA , les élèves sahraouis : **CHTOUKI MOULAY AHMED , DAH HASSAN** et **EL GHALI LACHGAR** , ont été stoppés par des policiers en civils , emmenés au commissariat de la police judiciaire , interrogés et torturés durant 6 heures successives avant d'être relâchés en état grave .

#### 07/02/2006

Après l'organisation d'une manifestation pour l'autodétermination du peuple sahraoui au boulevard NIJER , des forces de sécurité marocaines ont saccagé la maison de la famille **MNAYSSIR** et sauvagement tabassé ses filles : **CHEIKHA SALAMA MNAYSSIR , HJABBOUHA SALAMA MNAYSSIR , GHALYA SALAMA MNAYSSIR** alors que leurs mère **KHADIJATTOU ALI OMAR BACHIR** et son fils **ABD ALLAH SALAMA MNAYSSIR** ont été arrêtés , transportés à la PJ , tabassés avant d'être relâchés .

#### 12-17/02/2006

arrestations et mal traitements des jeunes sahraouis qui ont participé aux manifs et aux bandages des drapeaux sahraouis dans différents quartiers de la ville : **AHMED SALEM MOHAMED SALEM , JAIROU OUELD MOHAMED EL KHARACHI , RGUIBI HAIOUN, SALAMA EZZAROIALI , M'BAREK FAHMI , ELHAIRACH MOHAMED , AHMOUDI HAMDAD , ALI MOHAMED BAHAMOHAMED TAGLABOUT** ,et son père **MOHAMED TAGLABOUT ( 57 ans) , tous affirment avoir été torturé aux locaux de la PJ obligés à signer des PV préparé à leurs instar avant d'être libérer**

#### 19/02/2006

un petit garçon sahraoui de 12 ans nommé : BOUTABAA EL MAHFOUD , a été arrêté et maltraité dans les locaux de la PJ pendant 3 heures avant d'être relâché dans une situation critique .

**25/02/2006**

après des manifs qui ont été organisés dans différents avenues de la ville des citoyens sahraouis ont été arrêtés et tabassés en pleine publique et dans les commissariat de police , ils s'agit de : **ALI ESSOUFI ( ex-prisonnier politique torturé pendant 10 heures )** , **LAHCEN EL BOUDNANI ( enfant de 5 ans , mal traité pour avoir fait signe de la victoire face à des policiers)** , **MOHAMED LAMINE MOHAMED ( torturé au PC-CMI)** et **AARIS LAHBIB ( torturé pendant 12 heures à la PJ )**.

**01/03/2006**

L'intervention brutale des policiers de toute sorte pour disperser une manifestation pacifique organisée par des femmes sahraouis , brandissant des drapeaux sahraouis , a fait plusieurs victimes et l'arrestation de deux jeunes sahraouies : **LAILA SAID RAMDAN ( 22 ans )** et **MESKA MINATOU** .

les deux arrêtées ont affirmé avoir été torturées par : **OMAR KAISSI commissaire de la PJ** et **ICHI ABOU HASSAN chef des GUS** , dans les locaux de la police judiciaire .

la même journée a connu l'arrestation de 8 citoyens sahraouis , suite à des manifestations similaires au quartier DIR EIDAK , il s'agit de : **NAYIMA HAFD ALLAH , NGUIA FADLI , LILI HAMDI , CHAIAA HMEIM , CHEIKHA SALAMA , BESMELLAH ALIHA ZEROIALI , YAALA HMEIM** et **BENKA EL MAHFUD ( tous affirment avoir été tabassés avant d'être relâchés)**.

**18/03/2006**

six agents de police en civil ont arrêté le citoyen sahraoui **HAIBA AHMED MAHMOUD** qui était avec **HAMOUD IGUILID** président de **la section de Laayoune de l'AMDH**, ils les ont emmenés dans une voiture de la police vers la PJ .

ils ont affirmé avoir été tabassés pendant le trajet et dans les bureaux de la police judiciaire , avant de relâcher **HAMOUD IGUILID** vers 22 h de la même soirée.

**HAIBA AHMED MAHMOUD , a été transféré vers TAN-TAN ( plus de 300 km) la même nuit dans des conditions inhumaines ( mains ligotés , yeux bandés et sans repos) .**

Le 19 mars 2005 , **HAIBA AHMED MAHMOUD a été relâché , puis arrêté de nouveau la même nuit , et relâché plus tard après avoir menacé d'entamer une grève de la faim .**

**20/03/2006**

durant des manifs organisées dans différents quartiers de la ville , rejetant le projet de l'autonomie sous souveraineté marocaine , 5 citoyens sahraouis ont été arrêtés par les

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

forces de polices qui sont intervenus pour disperser les manifestants , il s'agit de : **FAISSAL MOHAMED LAAROUSSI , MALAAININ LAKHLIFI , SLAIMA EL JARRAH , MOUHAMED BOUZAID** et **HAIBA MOHAMED MAHMOUD** ( **ex-détenu politique** ) .  
tôt le matin le citoyen sahraoui **MOHAMED BAZID** ( frère de **SALEK BAZID** défenseur des droits de l'homme , membre du **comité pour la protection des prisonniers sahraouis dans la prison noire** et membre de l' **A.S.V.V.G.D.H.C.M.** ) **a été arrêté et mal traité avant d'être relâché .**

**25/03/2006**

Après des démonstrations **rejetant la visite du roi du Maroc au Sahara Occidental** , plusieurs personnes ont été arrêtés et conduits dans les locaux de la PJ où ont leurs a préparé des P.V. et ont passé 24 heures avant d'être libéré après départ du roi .  
Les arrêtés sont : **DJIMI EL GHALYA** **vis présidente de l' A.S.V.V.G.D.H.C.M.** , **DAH MOUSTAPHA DAFI** **membre de l' A.S.V.V.G.D.H.C.M.** ( **tout les deux ont refusé de signer les procès** ) , **JAMAL EL HOUSSAINI , JENHAOUI HABIBO ALLAH , TOUNSI CHEIKH , MANSOUR DARIF** ( **mineur de 12 ans** ) , **OMAR BAILAL , ABD EL GHANI KABDANI , BLAL SAGHRI** ( **les 7 derniers ont allégué avoir été torturés** ).

**28/03/2006**

Les forces de la police sont intervenues brutalement , pour disperser des jeunes sahraouis qui voulaient bander les couleurs sahraouis au quartier LIRAK , en saccageant les maisons de : **BOUZRINE MOHAMED SALEM** et **EL BAROUDI BAMBA** et arrêtant les personnes suivants : **BOUZRIN AZIZA , BAH EL BAROUDI , AICHA EL YAALAOUI** et **HOUSSIN EL YAALAOUI** .

**29/03/2006**

des agents des groupes urbaines de sécurité ont arrêté le citoyen sahraoui : **EL AALAOUI EL HOUSINE** et sa sœur **AICHA** devant leur maison de famille , après qu'un drapeau sahraoui avait été accroché à un poteau électrique dans le quartier LERAC , les deux jeunes ont été transportés à la PJ où ils ont **subit la torture en présence de OMAR KAISSI commissaire de la PJ** .  
vers 22 heure **AICHA** a été libérée alors que **ELHOUSSINE** , on lui préparé un PV pour être présenter à la cour pénal .

**Boujdour /Sahara Occidental**

**06/12/2005**

Suite à un sit-in organisé par les familles des prisonniers , supportées par des jeunes sahraouis devant la commissariat de polices de BOUJDOUR pour dénoncer l'intervention policière brutale et la libération totale de leurs proches , Quatre citoyens sahraouis : **SALEK LAAROSSI , ELBALLAL EL MAHJOUR , AHMED MESKA** et **MOHAMED BABEYT** ont été arrêté après saccagement de la maison de **BRAHIM SALEM OUELD AHMED MESKA** et la maison citoyen sahraoui : **MOHAMED JAMJI** a été saccagée aussi .

**11/12/2005**

Une intervention brutale contre des élèves et des citoyens sahraouis qui ont organisé des manifs pro-indépendantistes ont causé plusieurs arrestations : **DADDOU KHAYA OUELD AHMED ABDALLAHI , HAMAID EL BELLAL** ainsi que **HMEDNAH HAMDI BOULLIHA , KHAYA MOHAMED FADEL KHRAICH , MAHMOUD SIDI ELKHALIL** et **SAIDI MOHAMED LEBHAIHI** ( arrêtés dans leurs classes d'études , transportés dans une casernes des forces auxiliaires , interrogés et torturés avant d'être relâchés) et **BRAHIM SALEM AHMED MESKA** (qui a été soumis à la surveillance étroite jusqu'à arrestation de son fils **MRABIH BRAHIM SALEM MESKA** ) .

**13/12/2005**

Des citoyens sahraouis ont été sauvagement torturé en pleine rue suite aux démonstrations des élèves dans les collèges et lycées et de la population dans les différents quartiers de la ville réclamant le droit à l'autodétermination , provoquant la blessure de : **MAHFOUDA LAASSAIRI** ( avortée sous tabassage par les tortionnaires : **ABDERRAHMAN ELKAOUI responsable de la D.S.T.** et **MOHAMED JLIT officier principal de la R.G.** alors qu'il venait en aide à son fils **SAID MOHAMED EL FENICH** ) , **ABD ALLAH MOHAMED EL HAJ** ( **paralysé à cause de ses blessures cérébrales** ) , **TFARAH ABAILIL ( jeune fille blessé à la tête et aux épaules ) , MARYAM SAID , TOIALIA ELMABROUK** ( blessé à la tête et aux yeux )  
Trois autres citoyens sahraoui ont été arrêté : **LIMAM EL MARKHI , MARYAM BABAIT , HAMYA TESLEM** .

**22/12/2005**

La ville de Boujdour ainsi que les autres localités du Sahara Occidental et du Sud du Maroc ont reconnu le renforcement du siège sécuritaire par le déploiement de

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

contingent militaire et policiers jamais vus .

L'intervention policière trop musclée contre une démonstration dans la ville en accueil des familles sahraouis en provenance des camps des réfugiés dans le cadre des visites encadrées par **UNHCR** a causé plusieurs victimes parmi autres : **SOULTANA KHAYA** et **EL IZZA BABAIT** et ABIH **BRAHIM SALEM** .

**25/02/2006**

Suite à des manifestations au sortir des écoles, le jeune sahraoui **KHARRACHI MOHAMED MOUFID** a été arrêté et torturé au commissariat de police puis relâché.

**20-25/03/2006**

des jeunes collégiens ont été arrêtés et/ou tabassés pendant une manif organisée au collège OMAR BELKHATTAB contre les répression des forces de polices , il s'agit de : **BRAHIM BARAKAT , AHMED SABBAR** ( arrêté par les tortionnaires FARID et JLIT officiers des renseignements générales ) , **TOUMANA EL FATER** ( heurté par un moto conduit par un policier et elle porte les séquelles de blessure profonde ) , **MOHAMED MOHAMADOU** ( sa maison a été saccagée ) , **MARYAM SALEK** .

**Dakhla / Sahara Occidental**

**10/06/2005**

La manifestation pacifique organisée la soirée du vendredi 10 juin réclamant la libération d'une femme sahraouie âgée a été violemment dispersée par la police, Il y a eu de nombreuses arrestations dont : **MOHAMED BASSIR** , **AHMED KARAMA** et **SAID OUELD EL MAHJOUR**

les tortionnaires du commissariat central de Dakhla ont pratiqué différentes formes de tortures et d'insulte à l'encontre des détenus avant de les relâcher samedi matin.

**19/07/2005**

Une agression violente contre la population civile sahraoui qui manifestait en solidarité avec les victimes des répressions à Laayoune a provoqué l'**arrestation** de **OULAD CHIKH IKHALIHENNA** ( détenus , interrogés et incarcérés ) **et plusieurs victimes** : **OULAD CHIKH MAHJOUR** , **ELMAMI AMAR SALEM** , **AICHA BRAIHMAT** , **AICHA MATAL-LA** , **SOUADAH ELMAKKI** , **LEKBEIDAT AHMED MAHMOUD** , **AIDDA ABDELMALEK** , **MANSOUR SGHAYER** , **MAMADOU CHEIN** , **SOUAILAM MASSOUD** , **CHARGHI MAHMOUD** , **SEMLALI AICHA** , **NEAMA BAHA** , **SOUELKA SIDI AL-LAL** , **AISA KMACH** , **SOUELAM EMBAREK** , **EDEYA HAMDY BOUDDA** , **ABDELMALEK EDMIN** et **les maisons des familles** de **OULAD CHEIKH** , **BOULAH** , **BRAIHMAT AZWAFIT** , **MOHAMED FADEL HAMIYA** , **EMBARKA TRAIYAH** , **AINATOU** , **MHAIMAD SABOUN** ont été **saccagées** .

**19/07/2005**

En après midi , une manifestation s'est déroulée , et fut réprimé de manière immédiate et violente par les forces d'interventions marocaine causant l'arrestation de PLUS DE 57 citoyens sahraouis parmi les quels on peut citer : **HAMIA AHMED MOUSA** ( fils du disparu sahraoui **HAMDY HAMYA MOUSSA** défenseur des droits de l'homme , membre du comité des familles des disparus sahraouis ,torturé en pleine rue par la police dirigé par le très connu tortionnaire, actuellement wali de sûreté marocaine à DAKHLA :**HARIZ EL AARBI**) **ABDELWAHED SIDOUMOU** , **HAMDY BOUSSAIF** , **SALEK MAHMOUD SALAMA** et **MANSUR BENNOU** ( torturés en pleine rue , transportés à la commissariat de police avant d'être relâchés ) .

le bilan de cette répression est : 97 blessé et plus de 32 maisons saccagées .

**22/12/2005**

À l'instar des autres villes du Sahara Occidental et du Sud du Maroc , DAKHLA a connu



**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

l'arrivée de plusieurs contingents militaires et policiers qui venant renforcer l'utilisation massive de la violence .

**02/01/2006**

Arrestation de deux citoyens sahraouis, **MAMI HMED EL HAINOUN** et **CHIGHALI MOHAMED M'BAREK**, accusés d'être derrière les manifs . ils ont été torturés pendant des heures par le tortionnaire wali de sûreté de Dakhla **HARIZ LAARBI** .

**02/02/2005**

durant des manifestations organisées par des défenseurs et des citoyens sahraouis , demandant le respect des droits de l'homme au Sahara Occidental et le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui , plusieurs ont été blessés après une intervention brutale des forces de police marocaines de tout sorte qui ont tabassé et matraqué 7 **défenseurs des droits de l'hommes**: **EL MAMI AAMAR SALEM , OULAD CHEIKH EL MAHJOUB , MISKÉ AHMED ZEIN , HAMMADI AHMED MENHANOUN , MOHAMED BRAHIM MACHNAN , AHMED BAHIYA , WANNA BEIDA** et plus de 14 autres citoyens sahraouis : **BOUAAILA BELLA ( arrêté , torturé dans un endroit secret puis relâché en état grave ) BOUAAILA SALAMA HAMDI , BOUAAILA MOHAMED YAHDIH , BOUAAILA MOHAMED MAHMOUD , BOUAAILA GOUH , BOUAAILA MALLAH , BOUAAILA CHREIFA , YOUSSEF MRABIH , HAMDI ALI BOUNA , LAAROUSSI EL MAKI , SIDI EL HAFED , ABDALLAH CHAGAF , KHADDOU AAMAR SALEM , NGUIYA BOUAAILA , BELA CHAKOUTI ALI SALEM .** Durant leurs intervention les agents de la police ont **saccagés les maison** de : **ADOU AHMED ZEIN , DALA BOUAAILA** et **OTHMAN BOUAAILA** .

**15/02/2006**

le collégien sahraoui **EDDAY DAYDA LARABASS** a été arrêté devant la maison de sa famille emmené au commissariat de la police , torturé pendant 2 heures avant d'être relâcher dans une état physique et psychologique très critique .

la voisine de sa famille : **WAHIDA KABBADI** a été harcelée et intimidée à son tour en pleine rue .

**25/02/2006**

le citoyen sahraoui : **MOHAMED SIDI AHMED ZEIN** a été torturé durant des heures pour avoir brandi un drapeau sahraoui .

**26/03/2006**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

les forces de polices sont intervenus brutalement pour disperser une démonstration réclamant l'autodétermination du peuple sahraoui .

ainsi au moins deux personnes ont été arrêtés : **AHJABOUHA SIDI HAIBA** et **BAMBARI SALEK** .

**Smara/Sahara Occidental**

**01/06/2005**

une intervention brutale contre des citoyens civils sahraouis manifestant en solidarité avec la population de Laayoune et des Etudiants Sahraouis de Rabat/Maroc a provoqué plusieurs victimes parmi les quels figurent : **SALKA DAGHECH - FATIMATOU KHATRI EL KHALIL - AMLAIOUIHA BARKA MENT CHEIKH - RGHYA MENT BOUJEMAA - CHEIKH EL WADNOUNI- ENGUYA MOHAMED ALI BOUKHARS - EL GHALYA ABDELKADER, TABBIBA MENT EL AARBI , AAZAIZA MENT HANNI,MNINA MENT MOUSTAPHA AHMED BABA , AAZOUHA MENT BOUBAKAR , SALLAKHA BAIBA , KHAIRI EL HAFED HAMMA , MOHAMED MAATALLAH LAHCEN** Et l'arrestation de : **BAIBA MOULAY BOULLAHI** (handicapé)

**17/11/2005**

4 lycéens sahraouis participaient à un sit-in au lycée **SAGUIAT EL HAMRA** en solidarité avec les victimes des répressions dans les villes du Sahara Occidental et Sud du Maroc et réclamant l'autodétermination du peuple sahraoui ont été arrêté et les parents de plusieurs autres convoqués harcelés et intimidés .

se fait a suscité d'autres manifs dans différents quartiers de la villes dénonçant l'assassinat du martyr **LAKHLIFA ABBA CHEIKH** avant que les forces de polices marocaines ne reprenaient le control de la cité avec l'utilisation abusive de la violence .

**20/03/2006**

après des manifs dans les quartiers de la ville , les forces de polices marocaines sont intervenus de manière brutale en blessant : **KHADIJATOU HNINI , MARYAM SAILOUK BRAIKA ,LEILA MOUSTAPHA , MNINA MOHAMED , MARYAM AALOIA , KHADJATOU MOHAMED EL AABD , ZAINABOU OMAR , BANINA BACHIRI , KHIROU ..,AZIZA TANJI** ( enlevée , torturée et abandonnée quelques heures plus tard en pleine rue )

**26/03/2006**

Durant l'accueil du prisonnier politique sahraoui OTHMANI LOUD M'MAN la police a provoquée une confrontation sanglante avec les accueillants blessant des dizaines : **FATMA ZAHRA BRAHIM BRAIKA , BAINAN ABDOU OULD BACHIR , SALKA ABDOU OULD BACHIR , NAOUCHA ALI BRAHIM , MONNINA SIDI EMANN , WADNOUNI FATMA , AFIF ALI (gravement blessé , transféré à Laayoune) , NAZIHA ANDALA TANJI (gravement blessé , transféré à Laayoune) , AFIFI AL-LAL , LAILA MOUSTAFA FAL , KALTHOUM LEHSEN AADI , YAKOUTA LEHSEN AADI , THAOURIA OMAR TAHER ,MARIAYAM IYICH , TAHANI SALAMA BOUJEMAA , NAJAH SALAMA BOUJEMAA , INTISAR SALAMA BOUJEMAA , MAHMOUD MOHAMED LEKHRIF , LEAJELA HASSAN BAHIYA , MOUNINA SAID BOY , AMINETOU LIMAM KHATRI BABOUZEID , AGHAILA LEHSEN OMAR , MOHAMED FADEL MOHAMED SALEM HADI ,FADEILI SALAMA HAIMEDEHA , MLEWIHA BREIKA , AHMED MOUSAOUI , ZOUGHAM GHALI , ZOUGHAM ELWALI ,GHLANA MOULAY AHMED MOHAMED SALEM , MOHAMED LAMIN MOULAY AHMED MOHAMED SALEM , METOU ALI MAATI , MOUSAOUI KHATRI , FATIMETOU ABEID MOULANA , MARIYAM ABEID MOULANA , HOURIYA ABEID MOULANA , NTEITICHY YOUSEF , NAFAA NAOUCHA ,SAIFOU ZERGUI ,WALI ZAZ BOUHALI , MOUHIN BRAHIM , BIYADILAH BRAHIM , AMIN NAFAA , HAYAT HAJ MOULAY AHMED , HAIMOUDA ELBAREK , NAHA SALKI , KAROUM TEKBER , SALKA BOICHER ,TWEIKH BACHIR ELHOSSEIN , TWEIKH MOHAMED SALEM ELHOSSEIN , BRAHIM ABDI BACHIR , Wafa KHALIL , , DAOUDI BABOUZAID , ,MOUJAHID SIDI MOHAMED , CHERIF MAHAYOUB BACHIR FADLI , ,SALKA ELWAFI , HLEISA MERZOUG , BAIBA ALI MAATI , ISMAILI AZIZA KHATRI BACHIR , WAHMANI SALKA , FATIMETOU SAIDI , NADIR MARIYAM , BOUKHERS ENGUIA , BASIR RAGUEB , ISMAILI MAHMOUD , LALTOU DAHA , ISMAILI NAJAH , NAINNA SAIDI , KHADIJETOU DAGHCH , MTEITOU ALI , ABDELAHI MOULAY AHMED MOHAMED SALEM , SOUKEINA MOULAY AHMED MOHAMED SALEM , AZIZ MOHAMED SALEM , SOUADOU BAIBA , TANJI BRAHIM HAMOUDI , GHALI ESSAD BAHABA , NAOUCHA ALI LATRACH , LABEIDI HMEIM , LEBSIR SALLAHA , ELKHALIL ZREIBIA , MOKHTAR AHMEDOU KOWRI , MALAININ MOKHTAR , GHALI SALAMA JAMEAA , MOHAMED LAMIN ALIAT LATRACH , SID BRAHIM LEBRAS , MOHAMED SALEM MOHAMED YESLEM , BACHIR MOHAMED LAMIN SID ELARBI , GHALI ALI ELWALI , OTHMAN ALIYAT LATRACH , CHEIKH DADAH BOUMRAH , SOUADOU MOHAMED ALI , GABBAL BANAH DAHA , AZIZA KHARTI BACHIR , MARYAM MOHAMED HMEIDNAH , FAKA MOHAMED LEBDADI , KHADIJETOU MOHAMD ELAABD , LAILA MOUSTAFA FAL , MARIYAM BACHIR ABEID , AMINETOU BACHIR ABEID , SALOUKA SIDAHMED IAAICH , ELAAZA MOHAMED , TARBA OMAR TAHER , AZEIZA SALLAMI HAMDI , SOUKEINA MOULAY AHMED HAMDI , FAITAM MNEISIR , NEAMA TAHER LANSAR ,TESLEM TANJI , TAOUFA ABEIRI , FATAM NAJEM , FAITAM IYICH , AZEIZA IYICH , HAFED BAHIYA , TENWAKA DAOUDI , ALOUMRI MOHAMED , MANKOUR HAMADI , BALAH MOHAMED YESLEM , MOHAMED SALEM MOHAMED YESLEM , ALBAHAN LAABEIDI , MAKKAOUI ABDELHADI , ZAIDAN AMAYER , FALI MOHAMED , NAFAA OTHMAN , ALHAMDI AMIN , ALMOUKHTAR LEHMAMI , BARAKAT AAHDI , FADLI KARROUM, OUMESSAAD MAHMOUD KAROUM, ERRAGUEB MOUSTAPHA**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**BRAHIM, MOINA SAID BABA, MAUGAF SAID BABA, ZOUENA MARHBA, MONINA MHAMED, LALLA MOHAMED SALEM , SUELMA MOHAMED SALEM , LAAJAILA KHLAILI LBACHIR , CHBEIKA CHARRAMHA , SID BRAHIM AABDI et NAFAAI BREIKA ZERGOU .**

Les intervenant ont saccagés plusieurs maisons de citoyens sahraouis : **OTHMAN ELLOUD , AHMED OUELD MOHAMED SALEM , FADLI OUELD KAROUM , AHMED OUELD MOHAMED SALEM HAMMA , BOULAHY SAID BAIBA , DAHMI ABAID MOULANA , LABBAT MOUSSA , MOHAMED HMEDNAH , BACHIR ABAID** et le garage de **LAHBIB MNAISSIR .**

**Tan Tan/Sud du Maroc**

**04/11/2005**

un officier de la police marocaine nommé **AHMED NAJII** a **sauvagement tabassé jusqu'à la mort** le jeune sahraoui **LAKHLIFA ABBA CHEIKH** **en pleine boulevard BIRANZARAN sans motif si non l'abus excessif de pouvoir** .

les habitants de la ville , toujours sous état de choc après l'assassinat du jeune sahraoui : par l'officier de police marocain :, ont organisé un sit-in devant la province de **TAN-TAN** , dénonçant le crime et chantant des slogans en faveur du droit à l'autodétermination .

**15/02/2006**

La population sahraouie de la ville de Tan-Tan a publié un nouveau communiqué dans lequel elle demande la libération immédiate du citoyen sahraoui **SOIAYHEL MOHAMED** (proche de du feu **LAKHLIFI ABBA CHEIKH**), arrêté et incarcéré le 07 février 2006 , pour avoir demandé dans un sit-in l'interpellation de l'officier marocain **AHMED NAJII**.

**01/06/2005**

Les forces de sécurité marocaines ont procédé à la répression d'une manifestation devant le local de la province organisée pour réclamer l'autodétermination et l'indépendance avant que les services de sécurité marocains n'interviennent avec ardeur et arrêtent 4 citoyens Sahraouis : **EL AASRI MOHAMED , BOUYA ENNAJEM , LAFKIR LAHCEN** surnommé **EDDANANA** et **HAMMA BOUAMOUD** .

**Assa / Sud du Maroc**

**22/06/2005**

la population sahraouis à Assa/Sud du Maroc a organisé une manifestation pacifique en solidarité avec les victimes de la répression marocaine et réclament un comité international d'investigation sur les abus graves des droits de l'homme commis par l'état marocaine contre les Sahraouis depuis le 21 Mai 2005 .

les autorités sécuritaires marocaines ont brutalisé les masses sahraouis qui scandaient des slogans en faveur de l'indépendance et bandaient les drapeaux de la RASD provoquant des blessés parmi eux : **AHMED RGUIG, MOHAMED MEZZINE, MOHAMED M'BAREK TAMEK, ABDERRAHMAN HBEKKA, ELBACHIR NAJII, HAMMADI ELMOUTAOUAKIL ,JAMAL BENAHOU , MOHAMED ABOUD , DJIH BAH, MOHAMED MARZOUG , NAAMA ABDEDDAIM** et **ALI BOUREGUAA** .

deux sahraouis ont été arrêté : **Mohamed THEGHRA** et **MOULOUD ELMAHER** par la gendarmerie royale marocaine ( torturés pendant des heures avant d'être relâchés )

La répression des manifestants sahraouis s'est poursuivi jusqu'à 01:00 du matin suivant après déploiement des **troupes de Gendarme depuis BENGRIR/Maroc , les Forces Auxiliaires venant d'ERRACHIDIA et AOULOZ /Maroc et les Campanie d'Intervention Mobile arrivant de GOULIMIME/Sud du Maroc .**

**19 /07/ 2005**

Les habitants d' **ASSA** ont organisé une manifestation pour demander la libération immédiate de **ALI SALEM TAMEK** et tous les prisonniers politiques sahraouis en scandant les nationales et l'autodétermination du Peuple Sahraouis.

Cette Manifestation a été réprimé violemment par les forces d'intervention marocaines , qui ont utilisé les voitures de polices pour heurter et disperser les manifestants causant plusieurs cas de blessures graves : **ZAIN ELABIDIN ELHAIRACH , BANGA HADRAMI , AFGKIR HOUSEIN** ( avec fracture de la jambe ) , **AHMED BAINAHOU** et deux nouveaux détenus : **AHMED FAL ABDALAHE** et **IZZIRI RACHID** .

**22/12/2005**

La ville de Assa/Sud du Maroc ainsi que les autres localités du Sahara Occidental et du Sud du Maroc ont reconnu le renforcement du siège sécuritaire par le déploiement de contingent militaire et policiers jamais vus .

## **Goulimine/Sud du Maroc**

**15/02/2006**

Le citoyen sahraoui **BENJALOUN EL MOUKHTAR** (diplômé-chômeur , vis président de l'**ASSOCIATION DES CHÔMEURS DE GOULIMINE** et membre de **la section goulimine de l'AMDH** arrêté le 13/02/2006 puis relâché dans la même nuit ) , a été enlevé par des agents en civil dans un cybercafé où il travaillait , après des manifs devant la wilaya de GOULIMINE organisés entre le 02/02/2006 et le 06/02/2006 par des sahraouis en solidarité avec les victimes sahraouis des répressions marocaines des jours d'auparavant .

Il a été **condamné le lundi 27/02/2006 par le tribunal du la première instance à 1 an de prison ferme et 1000 DH d'amende**, Les avocat se sont retirés de la cour en signe de protestation contre les vices de procédure du dossier et le refus des juges d'entendre les témoins bien que ceux-ci aient été convoqués et que le président de la cour ait reçu leur carte d'identité.

Il a été transféré à Agadir et a entamé une grève illimitée de la faim à partir du jeudi 2 mars 2006.

Les mêmes manifs ont résulté l'**handicap** de : **TAOUIL MOUSTAPHA** ( **hospitalisé d'hématomes et blessures aux pieds , mains et dos** ) , **RAZAK ABDELKADER** ( **hospitalisé de plusieurs points de sutures à la tête** ) , **MANSOURI SAID** ( **hospitalisé de plusieurs points de sutures à la tête** ) , **LAKTIF LAHBIB** ( **hospitalisé d'hématomes et blessures aux pieds , mains et dos** ) et l'**arrestation** de **SAHEL ALAMINE** ( **défenseur sahraoui des droits de l'homme** ) **ainsi que : HAMID LABIAD , BACHIR HANDI , BACHIR CHARGAOUI , BACHIR DRIOUECH , LAKHLIFA RGUIBI , SAHEL CHOUKRI , BRAHIM AABANI et MOUSTAPHA BAKRIM** **tous mal traités au commissariat de Goulimine avant d'apparaître devant le procureur général auprès de la cour d'appel d'AGADIR qui a exigé leurs poursuites avec des charges criminelles , ensuite le juge d'instruction a ordonné leur incarcération à la prison d'INZEGANE .**

**Rabat/Maroc**

**27/05/2005**

Des confrontations violentes ont éclaté entre étudiants sahraoui et forces de l'ordre marocaines dans les campus universitaires SOUISSI 1 et SOUISSI 2 suite à des manifs de solidarité avec les familles sahraouis , les étudiants ont scandé des slogans en faveur de l'autodétermination et condamné les interventions brutales des forces marocaines à Laayoune .

Résultats des confrontations :

- 16 chambres d'étudiants sahraouis saccagé ,meubles détruits ou volés (spécialement des ordinateurs personnels et les téléphones mobiles) .
- 12 étudiants arrêté et torturé pendant 2 jours .
- les étudiants arrêté ont été interrogé de 15 :00 jusqu'à 04 :00 du matin du 2<sup>ème</sup> jours avant d'être forcé de signer des PV de polices qui n'ont pas pu voir ou lire .



**Marrakech/Maroc**

**30/05/2005**

les étudiants sahraoui ont dû passer la nuit en dehors de leurs demeures par peur des forces d'intervention qui entamaient des saccagement musclés des maisons et chambres dans le campus universitaire .

**31/05/2005**

Le citoyen sahraoui ***KKADDAD ASFARI*** a été arrêté dans son bureau de travail ( avenue Mohamed V NO 158 Marrakech) accusé d'avoir relation avec les étudiants et d'utilisait sa voiture pendant les jours auparavant dans les manifs du campus de ***CADI AYAD*** , de même pour les jeunes sahraouis en visite à Marrakech pour contrôle médical : ***SIDI MOUSTAPHA LAAROUSSI*** et ***BRAHIM HAMMIA*** , ils ont été interpellés , avec 16 étudiants dans le centre de la police de ***JAMAA LAFNA*** , les trois ont été transportés à Rabat le jour suivant pour continuer les enquêtes policières pendant 2 jours avant d'être relâchés.

**02/06/2005**

l'étudiant sahraoui ***AALYAT SIDI MOHAMED LAHBIB*** a subi un interrogatoire musclé au commissariat de police pendant toute la nuit avant d'être relâcher dans une situation misérable .

**14/12/2005**

Alors que les étudiants sahraouis organisaient des journées informatives à l'université de Marrakech sur la question du Sahara Occidental et des violations des droits de l'homme commises par l'état marocaine dans la région la police ( ***GUS*** et en civil )est intervenu brutalement blessant des étudiants et détruisant le matériel utilisé dans l'exposition .

**Agadir /Maroc**

**30/05/2005**

les étudiants sahraoui ont dû passer la nuit en dehors de leurs demeures par peur des forces d'intervention qui entamaient des saccagement musclés des maisons et chambres dans le campus universitaire .

**02/06/2005**

les forces de la police marocaine ont saccagé des maison d'étudiantes sahraouies dans une vague de répression après des sit-in de solidarité avec la population sahraoui . dans le même thème l'étudiant sahraoui : **HASSAN EL GUERROUJ** ( ancien enlevé sahraoui) a été arrêté , torturé à la commissariat centrale d'Agadir .

**14-15/03/2006**

Après une intervention de police contre les étudiants sahraouis au campus d'Agadir , 15 étudiants ont été arrêtés : **MOHAMED EL KENTAQUI , BAKAR EL KENTAQUI , BADA EL KENTAQUI , SID AHMED EL KENTAQUI , ZAQUI ABD EL AAZIZ , MALAAININ LAGDAF , AHMED BABA EL KENTAQUI ,EL FILALI MAHMOUD , SIDI AAMAR EL KENTI , ANZOULA MAHDI , AMHAIMMAR HAMDI , EL GHAILANI ABD EL WAHAB , MAOUMED MOHAMED, ALHOUIDIBI AHMED , SIDI BOUYA MOUSTAPHA** et d'autres **blesés** : **SALAH MOHAMED ALI BOUFARIOUN (hospitalisé avec 4 sutures à la tête), FITA HASSANA , HABBABA MAHFOUD , BRAHIM LABSIR , LEMZOUDI AZMAN , RAMDAN ELAASRI .**

**Casablanca / Maroc**

**23/07/2005**

Une intervention violente contre les étudiants sahraoui à la cité universitaire de Casablanca/Maroc par des forces de polices de toutes sortes , directeur , et fonctionnaires de la dite cité et des étudiant marocaine , a provoqué de nombreux victimes : **NEBRAH SAIDA** ( blessée gravement aux yeux ) , **CHAGAF HAMMA** , **EL KAIN SID AHMED** ( blessés au dos ) , **RGAIIBI SIDI** ( blessé au membres inférieurs ) , **BOUFRAIWA MBAREK** et **DAHMI MOULAY BRAHIM** ( blessés à la tête ) .

Les étudiant ont été harcelés et intimidés ensuite par **le gouverneur de la province HAY HASSANI-Casablanca/Maroc** et ont été obligés à passer la nuit hors de la cité par peur .

**03/10/2005:**

Dans l'après-midi des étudiants sahraouis ont été agressés à l'intérieur de la cité universitaire de Casablanca, par des étudiants marocains qui collaborent avec les services secrets marocains, secondés par des employés de l'université y compris le directeur de la cité. Ils ont chassé les étudiants de leurs chambres et ont saccagé les lieux, détruit documents, ordinateurs et autres affaires personnelles des étudiants.

Par la suite la police a procédé à des arrestation parmi les étudiants sahraouis et quelques-uns des agresseurs.

Les étudiants sahraouis arrêtés sont : **JAMAL BOULBAZ – SAID ERGUIBI – ZRAIGUINAT TAHER – SAID RABEH - SAILOUM LAHBIB - AHEL SIDI BRAHIM AHMED AJAF- LAHBIB AMZID – MOHAMED LAMINE SOFI – LILI MOUSTAFA – BENNOU MANSOUR – CHEIKH SID AHMED – EL MAHJOUR EL FILALI- ABDATI EL FAKHOURI – MAHMOUD AMKAISSIR – CHEKRAD MOHAMED MBAREK – NAFAA MOHAMED FADEL – AYACH MOHAMED SALEM – ERGUIBI SIDI – ABDERRAHMAN ZAIN – LAMBARKI MED SALEM – HARTAN LAMHAIDI – MAKHBAR SALEK – BELLAOUI MOHAMED LAMINE – BOUCHRAYA SIDI – MOHAMED ALI BALLA – ALI ZGUI – EL HAJ KHAYA – SAID BOUSSAOULA – AHMED FADEL RGUIBI – ABIDIN – ABDEL HAY ACHRAF – BALLA MUSTAPHA – SALEK OUM ELAAIN – ELMARHOUM MOHAMED – DOIAIHI MOHAMED LAMINE .**

Ils ont été détenus au commissariat de police **Dar Alhamra à Hay Hassani de Casablanca** dans des conditions inhumaines, et ont été interrogés toute la nuit par des agents de la DST.



## **Conclusions**

1- la répression massive menée par les différents services de la sécurité marocaine à l'encontre de la population sahraouie a pris la forme d'une punition collective envers tous les sahraouis en touchant les hommes, les femmes, de toute âge, même les enfants de moins de 10 ans et on a pu recensé des familles entières parmi les victimes.

2- cette répression est générale car il a touché les sahraouis dans les villes du Sahara Occidental, au sud du Maroc et même dans les campus universitaires de Rabat, Casablanca, Marrakech et Agadir où poursuivent les étudiants sahraouis leurs études supérieures.

3- le recours à la violence et à la torture contre les manifestants, des personnes arrêtés, et des propriétaires des maisons saccagées est devenu systématique que se soit en pleine rue, ou dans les véhicules de la police (plus particulièrement des GUS) ou au sein des locaux de la police ou encore dans les centres de torture (P.C-C.M.I., coutchéra...), ou dans les établissements scolaires ou même au sein des tribunaux et dans les prisons comme on témoignent plusieurs victimes.

4- tous les procès qu'a connu le territoire durant la période couverte par ce rapport manquent d'équité et de justice comme le confirment plusieurs rapports élaborés par des ONG qui ont pu assister à ces procès, vous trouverez des exemples dans ce même rapport.

5- les violations enregistrées lors ces procès sont très nombreuses, parmi les quelles :

- le non respect de la période de la garde à vue.
- le refus par la cour d'enregistrer les allégations de torture et du mal traitement touchant la dignité des détenus.
- le refus de satisfaire les recommandations de la défense concernant l'exposition des personnes torturés à une expertise médicale.
- le refus de déclencher des enquêtes suite aux allégations de torture et du mal traitement déposées devant le procureur général et le juge d'instruction.
- l'absence des pièces de conviction.
- le refus de convoquer et d'entendre les témoins de défense.
- les accusations ont été formulées sur la base des procès verbaux préétablis à l'insu des accusés.
- l'interdiction d'assister aux audiences à plusieurs citoyens sahraouis parmi eux des membres des familles des prisonniers et des défenseurs des droits de l'homme.

6- les autorités judiciaires ont joué le rôle de complice dans cette vague de répression à l'encontre de la population sahraouie, en fermant les yeux sur les pratiques de violences et de torture qui font l'objet de plusieurs plaintes déposées au niveau de plusieurs tribunaux (à Laayoune, Smara, Boujdour et Dakhla...)

7- la complicité des autorités judiciaires marocaines a constitué un élément encourageant pour les différents services de l'appareil sécuritaire marocaine pour continuer à commettre plus de crimes contre la population civile en toute impunité.

8- En face de la punition collective qu'exerce les services sécuritaires marocaines à l'encontre des sahraouis on trouve l'impunité totale dont bénéficient les tortionnaires marocains comme : BEN SAMI BRAHIM , HAMID BAHRI , ICHI ABOU EL HASSAN , OMAR KAISSI HARIZ LAARBI , le pacha de Laayoune : BENMAAZA MOUSTAPHA ... et plusieurs autres .

9- les autorités sanitaires ont contribué de leur part à ce drame que vivent les sahraouis de puis le 21 Mai 2005 et ce en faillant à leurs mission humanitaire et noble qui consistent à apporter l'aide à toute personnes en danger sans discriminations , les violations enregistrés à ce niveau sont :

- a- le refus de soigner les personnes blessées dans les manifestations ou tabassées par la police et laissées à leurs sort .
- b- le refus de délivré des certificats médicaux au victimes de tabassage ou de torture .
- c- l'utilisation des ambulances par les services de la police comme moyen de camouflage pour procéder à des arrestations .

10- la répression aveugle qui règne dans les villes , village et commune du Sahara Occidental et du Sud du Maroc n'a pas épargné les défenseur des droits de l'homme dans le but de les faire taire et les empêcher de répertorier et dévoiler les violations des droits de l'homme .

## **RECOMMANDATIONS**

1- Garantir la protection internationale à la population sahraouie civile .

2- Désignation d'un rapporteur des droits de l'homme au Sahara Occidental au près de la UNHCDH .

3- Garantir et préserver le droit d'expression au sahraouis des villes , villages et communes du Sahara Occidental et du Sud du Maroc .

4- Garantir la protection des défenseurs sahraouis des droits humains afin qu'ils puissent mener leurs missions nobles dans les meilleurs conditions .

5- Faire pression sur les autorités marocaines pour qu'elles enquêtent sur les allégations de torture et de mal traitements , et porter devant la justices les tortionnaires quelque soit leurs niveau de responsabilité .

**APPEL POUR LA LIBERATI  
DES PRISONNIERS POLITIQUES SAHRAOIS.**

Suite aux manifestations pacifiques du 21 mai 2005 dans les territoires sahraouis occupés réclamant l'autodétermination du peuple sahraoui, les forces d'occupation marocaines ont répondu par une répression sauvage et brutale et ont perpétré de graves violations des droit humains: enlèvements, détentions arbitraires, irruption dans les maisons et expulsion des propriétaires sahraouis, mauvais traitements et torture. Les militants et défenseurs des droits humains ont été particulièrement visés. Plus de 35 parmi eux se trouvent actuellement derrière les barreaux des geôles marocaines. C'est le cas de Ali Salem Tamek, Aminatou Haidar, Noumria Brahim, Lidri Houssein, Moutawaoukil Mohamed Cheik, El Arbi Maasoud et bien d'autres.

Les organisations ci-après lancent un appel pressant pour la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis, la protection des populations civiles sahraouies, l'ouverture du territoire du Sahara Occidental aux médias internationaux et la tenue d'un référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui conformément aux textes et résolutions des Nations Unies.

Signataires:

Interfaith International

Association Américaine de Juristes

Union Internationale de la Jeunesse Socialiste

Fédération de la Jeunesse Démocratique Mondiale

Organisation Mondiale contre la Torture

Action Mondiale des Peuples

Mouvement International des Jeunes et des Etudiants pour les Nations Unies

Coordination des ONG Africaines des Droits de l'Homme

France Libertés (Fondation Danielle Mitterrand)

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)



Friends of Peoples Close to Nature

Commun Cause

African South of International Comparative Law

ONG OIDEL

Tamil Centre for Human Right

Association Internationale pour les Droits des Femmes

Asian Women,s Human Rights Council

Japanese Workers,committee for Human Rights



## **Letter to King Mohammed VI on the Trial of Sahrawi Human Rights Defenders in the Western Sahara**

December 9, 2005

His Majesty King Mohammed VI  
Palais Royal  
Rabat, Kingdom of Morocco

Your Majesty,

We address this open letter to you respectfully in your capacity as Protector of the rights and liberties of citizens, social groups and organizations; as President of the Supreme Council of the Magistracy; and as the authority in whose name sentences are passed and executed, as per Articles 19, 86, and 83 respectively of the Constitution of Morocco.

We understand that on or shortly after December 10, International Human Rights Day, you may preside over a ceremony honoring Morocco's Equity and Reconciliation Commission (ERC) for its just-completed work documenting grave abuses committed in the past, compensating victims, and recommending measures to prevent human rights abuses in the future.

Moroccan authorities have often made the claim that the ERC represents a major step toward consolidating respect for human rights. The many achievements of the ERC deserve recognition, as does the progress that Morocco has made in recent years in many areas of human rights, such as tolerance of dissenting views. However, this progress has been uneven throughout the Kingdom. The Western Sahara remains far behind other regions in terms of respect for basic rights, as can be seen in the current detention and trial of human rights activists in Laayoune on dubious charges, and in the harassment of Sahrawi human rights activists more generally – whether for their denunciation of abuses or for their peaceful advocacy of independence for the Western Sahara.

On December 13, the Court of Appeal in Laayoune is scheduled to resume hearings in the inter-related trials of fourteen persons, including seven human rights activists: Aminatou Haidar, H'mad Hammad, Ali Salem Tamek, El-Houcine Lidri, Brahim Noumria, Larbi Messaoud, and Mohamed El-Moutaouakil. These seven are facing serious criminal charges, including incitement of and participation in the sometimes violent protests that have taken place in Laayoune since last May.

Taken into detention in June-July and on trial since November 22, all face long prison terms if convicted. (For charges such as these, the Court of Appeal is the court of first instance under Moroccan law.)

Having visited Laayoune earlier this month and examined the materials contained in the case files for these seven defendants, Human Rights Watch is concerned that little if any of the evidence implicating them in inciting, directing or participating in the violence appears to be credible.

It appears rather that these individuals are being targeted for prosecution because of their activism on behalf of Sahrawi victims of human rights abuses, and their outspoken but peaceful advocacy of independence for the Sahrawi people and opposition to continued Moroccan sovereignty over the Western Sahara. The seven, all in their thirties and forties, are being tried alongside another seven, much younger, defendants also charged with riot-related offenses. We have similar concerns about an eighth activist, Brahim Dahane, who was arrested on October 30 and is expected to be tried separately on similar charges.

We are aware that, alongside peaceful demonstrations Sahrawis have held in Laayoune since May, there have been incidents where protesters have thrown rocks and Molotov cocktails at the security forces. We recognize that public authorities have the obligation to restore order, and the right to use proportionate force in doing so if strictly necessary. The authorities also have the right to prosecute those suspected of committing acts of violence.

However, there is ample evidence indicating that security forces used excessive and arbitrary force both when dispersing non-violent demonstrations as well as when responding to violent acts by protesters. Before their arrest, the human rights activists on trial were actively collecting and disseminating testimonies and other evidence about these abuses, and Human Rights Watch has gathered such evidence as well.

#### **About the Defendants**

Police in Laayoune arrested Haidar on June 17 and Hammad on July 11. They seized Tamek on July 18, upon his return to Laayoune from Europe. Messaoud, Lidri and Noumria were all taken into custody in Laayoune on July 20. Police detained El-Moutaouakil the same day at his home in Casablanca.

Tamek, El-Moutaouakil and Messaoud have all been convicted and imprisoned in the past for their peaceful political activities in favor of Sahrawi independence, activities that are punishable under laws that broadly criminalize “attacks” on Morocco’s “national integrity.” Haidar and Noumria (and also Dahane) were all arrested by Moroccan authorities in 1987 and held in secret detention until the late King Hassan II freed them in 1991.

Defendants El-Moutaouakil, Lidri, Messaoud, and Noumria were members of the Forum for Truth and Justice–Sahara Section, an independent organization advocating the rights of victims of past abuses. (A court dissolved the group in 2003, three years after its founding – see below.) El-Moutaouakil is currently a member of the executive bureau of the Moroccan Forum for Truth and Justice, a nationwide organization that enjoys legal recognition. Dahane is president of the Sahrawi

Association of Victims of Grave Human Rights Violations Committed by the Moroccan Authorities (hereinafter the Sahrawi Association of Victims), a group that authorities have refused to recognize.

Although less identified with particular organizations, Haidar, Tamek, and Hamed have all campaigned on behalf of Sahrawi political prisoners and “disappeared” persons.

The seven currently on trial face various riot-related charges under the penal code. These include formation of a criminal enterprise, willfully destroying the property of others, destruction of public property, violence against public officials while in the performance of their duties, inciting others to commit violence, and inciting and participating in unauthorized demonstrations. Some have additionally been charged with membership in an unauthorized association, presumably a reference to their activities in human rights groups that have not received legal permission from the authorities (see below). Similar charges are apparently being formulated against Brahim Dahane, although the criminal investigation into his case is not yet complete.

### **Fair trial concerns**

***Admissibility of statements attributed to defendants.*** The evidence made available to the defense lawyers suggests that the prosecution’s case against the seven activists currently on trial rests on written statements attributed by the police to the various defendants in which they implicate themselves and one another in planning, provoking and committing violent actions. However, the seven all refused to sign the written police statements. All of them denied before the investigating judge that these written police statements reflected what they had told their interrogators. They declared their innocence of all charges related to the violent disturbances.

We believe that in the interests of a fair trial, the trial judge should carefully examine these police statements and rule them inadmissible as evidence if he determines that they do not represent the actual words of the defendants. We also believe that the trial judge has an obligation to scrutinize the veracity of statements made by other persons implicating the human rights defenders in crimes. If the defense asks the court to produce these witnesses, the judge should honor the request and permit them to be cross-examined.

***Treatment in Detention.*** Other developments in this case give further cause for concern about the fairness of the proceedings. Two of the defendants, El-Houcine Lidri and Brahim Noumria, allege that police took them to a secret place of detention after their arrest on July 20 and tortured them before delivering them to the Laayoune jail on July 22. According to Amnesty International, both men stated that the police beat them and suspended them in contorted positions with their hands tied and eyes blindfolded. Lidri complained that police pulled out some of his beard and head hair, poured a chemical substance on him, and spat on him. Noumria also alleged that his captors sprayed a chemical substance on him and spat on him, and that they burned him with a naked flame. He says that his captors bound his hands in cloth before beating his hands so that the beating would leave fewer traces.

Both men have filed complaints with the office of the Royal Prosecutor in Laayoune, and in an August 3 statement the office said that it had opened an investigation into the allegations of abuse.

The statement added that medical examinations of both men had turned up no signs of physical violence. To our knowledge, no additional findings have been announced from that investigation. We

remain concerned that the allegations of torture against the police by two of the defendants in the case have yet to receive the attention they deserve from authorities.

***Trial Proceedings.*** Concerns for the openness of the trial proceedings arise from events that occurred at the trial on November 30. It appears that the court delayed the proceedings in order to avoid holding them on a day when a large number of international human rights observers and defense lawyers from elsewhere in Morocco were in attendance. The customary practice in Laayoune, when parties or observers to a trial have traveled a long distance in order to attend, is to schedule the proceedings for early in the day, a practice that allows those parties to depart the city the same evening. However, on November 30 the judge did not start this trial until the end of the day, apparently because the prosecutor had not ordered the transfer of the defendants to the courthouse from the prison, a short distance away. By 2 p.m., when the judge had finished hearing all other cases scheduled for the day, the defendants in this case were still not present. When they were finally brought into the courtroom, at around 5 p.m., their lawyers announced their withdrawal from the case in protest, provoking an adjournment of the case until December 6.

The lawyers now say they will refrain from representing their clients until the prosecutor formally presents his excuses for failing to bring them to court in a timely fashion on November 30. Their position – and the refusal of the defendants to be represented instead by court-appointed attorneys – forced the case to be postponed again on December 6, this time until December 13.

### **Harassment of Human Rights Activists in the Western Sahara**

These arrests and prosecutions fit into a larger picture of the harassment and persecution of Sahrawis who attempt to monitor and denounce human rights abuses by the Moroccan authorities. On June 18, 2003, the Laayoune Court of First Instance dissolved the Sahara section of the Forum for Truth and Justice. The court ruled that the organization had engaged in “illegal” and “separatist” activities that were “incompatible” with its statutes. The members filed an appeal, but, two-and-a-half years later, no decision has been rendered and the organization’s office in Laayoune remains sealed by court order.

Authorities have also thwarted efforts by a new human rights organization to obtain legal recognition. Under Moroccan law, members of a new association need only notify authorities of its founding. In an effort to frustrate the intent of this law, Interior Ministry officials have refused to receive the founding papers of the Sahrawi Association of Victims of Grave Human Rights Violations Committed by the Moroccan Authorities (hereinafter the Sahrawi Association of Victims), or to issue its members a receipt proving that they have submitted the required notice. Other associations active elsewhere in Morocco have faced the same tactic depriving them of legal recognition. Non-recognition of the Sahrawi Association of Victims appears to have resulted in defendants in the case currently being charged with membership in an “unrecognized association” (although the name of the unrecognized association in question is not specified in the charge sheets, and the defendants are to our knowledge not formally involved in the Sahrawi Association of Victims), in addition to the charges relating to the disturbances.

The trial of these activists comes at a time when Sahrawi human rights advocates face constant risk of harassment by the local authorities. To cite three examples from 2005:

Police detained Mohamed Mayara of Laayoune in July and November for questioning, releasing him each time the same day. Mayara, whose father, Mohamed Haiba Mayara, was “disappeared” by Moroccan authorities in 1976 and is still missing, told Human Rights Watch that the police questioned him about his political views and relations with the persons currently on trial. They also threatened to make problems for him if he persisted with his human rights activity. Mayara is a member of the Committee of Families of Sahrawi Martyrs Held in Secret Prisons, founded a year ago. This group uses “martyrs” in its name because – in contrast to other organizations of relatives of the “disappeared” – the families acknowledge that their missing relatives are dead, on the basis of information received from persons previously detained with them.

On June 17 police beat Lahoussine Moutik, a former political prisoner and president of the banned Sahara section of the Forum for Truth and Justice, when he attempted to visit Aminatou Haidar in the El-Hassan Ben El-Mehdi Hospital in Laayoune. (Haidar was receiving stitches to her head, allegedly due to being beaten with police batons.) Moutik suffered a hemorrhage in his eye and his finger is still misshapen from the beating. He filed a complaint dated July 1, describing the beating and attaching a medical report, with the Royal Prosecutor in Laayoune. Moutik told Human Rights Watch that he has received no response to this.

Police seized the videocamera of Djimi El-Ghalia as she was filming them breaking up a sit-in protest in Laayoune in late May. They returned her camera but confiscated the cassette. Ghalia is vice-president of the Sahrawi Association of Victims, and was herself “disappeared” by Moroccan authorities from 1987 until 1991.

A group of Sahrawis are still deprived of their passports nearly three years after Moroccan authorities confiscated them as they were preparing to fly to Geneva to participate in United Nations human rights activities. The thirteen-member delegation prevented from leaving on March 27, 2003 was composed of human rights activists, including Brahim Noumria and Brahim Dahane, and relatives of “disappeared” Sahrawis. To our knowledge, the delegates still denied their passports include Noumria, Dahane, Sidi Mohamed Daddach, Brahim El-Garhi, Moumen Mohamed Mahmoud, Mohamed Salem Zaidan, El-Bachir Lekhfaoui, Mbarka Alina Qairouan, Maimouna Taglabout, and Hamma El-Qotb. (We cannot help noting that representatives of organizations focused on Polisario human rights violations were free to travel to Geneva to participate in those U.N. human rights events.)

We are also concerned that at some point during November 2005 Moroccan authorities apparently began blocking access from within Morocco to websites espousing the cause of independence for the Western Sahara. Some of these websites, such as [www.arso.org](http://www.arso.org) and [www.afrapredesa.org](http://www.afrapredesa.org), contain extensive information on human rights abuses allegedly committed by Moroccan authorities against Sahrawis. We regret that Morocco appears to be engaging in this form of censorship, especially since it has refrained until now, with rare exceptions, from blocking websites for political reasons.

### **Human Rights Watch’s Recommendations**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

In closing, we ask Moroccan authorities to guarantee a fair trial for the defendants currently before the court in Laayoune, to end all forms of harassment and reprisal against persons for collecting and disseminating information about human rights violations, and to end censorship of websites dealing with the Western Sahara because of their human rights or political content. We also urge authorities to complete and make public the results of the investigation they state has been opened into the complaints of torture filed by detainees Brahim Noumria and El-Houcine Lidri.

We thank you for your consideration and welcome your response.

Sincerely yours,

Sarah Leah Whitson  
Executive Director, Middle East and North Africa Division

Cc: Ambassador Aziz Mekouar



## Morocco/Western Sahara: Activists Need Fair Trial

(Paris, December 10, 2005) – The Moroccan government must ensure fair trials for eight jailed human rights defenders from the Moroccan-controlled Western Sahara, Human Rights Watch said today. The trial of seven of them, who are facing dubious charges of fomenting and participating in violence, is set to resume on Tuesday in the territory's main city, Laayoune.

**“Evidence in the case files of these Western Saharan activists raises questions about whether they should have been prosecuted in the first place. The Moroccan government needs to ensure that these trials are fair, prompt and transparent.”**

**Sarah Leah Whitson, Middle East and North Africa director at Human Rights Watch**

In a letter sent to King Mohammed VI, Human Rights Watch said that the proceedings so far have shown that the defendants' rights to a fair trial were at risk. Under Morocco's constitution, the king serves as the president of the country's judiciary.

“Evidence in the case files of these Western Saharan activists raises questions about whether they should have been prosecuted in the first place,” said Sarah Leah Whitson, Middle East and North Africa director at Human Rights Watch. “The Moroccan government needs to ensure that these trials are fair, prompt and transparent.”

The Moroccan authorities are prosecuting the human rights activists, along with seven young men, on charges of inciting and participating in attacks on the police and public property during a wave of protests by members of the Sahrawi population in Laayoune and other cities since May. The demonstrations, in which protestors shouted slogans advocating independence for Western Sahara, were mostly peaceful. But on some occasions protestors threw rocks and Molotov cocktails at police, who repeatedly used arbitrary and excessive force against both demonstrators and innocent bystanders.

In June and July, Moroccan police arrested Aminatou Haidar, H'mad Hammad, Ali Salem Tamek, El-Houcine Lidri, Brahim Noumria, Larbi Messaoud and Mohamed El-Moutaouakil. In October, they arrested Brahim Dahane, who is expected to be tried separately. All eight had been collecting and disseminating information about human rights abuses committed by Moroccan authorities against Sahrawis. Dahane is president of the Sahrawi Association of Victims of Grave Human Rights Violations Committed by the Moroccan Authorities, an organization Moroccan authorities have thus



far refused to recognize. El-Moutaouakil, Lidri, Messaoud, and Noumria belonged to the Sahara section of the Forum for Truth and Justice before a Moroccan court closed down that section in 2003.

The eight are also known for their peaceful advocacy of independence for Western Sahara. Six of them have been either previously convicted for nonviolent political activities or held for years in secret detention without trial, presumably for their opposition to continued Moroccan rule over the territory.

In the coming days, King Mohammed VI is reportedly planning to preside over a ceremony honoring Morocco's Equity and Reconciliation Commission for its just-completed work documenting grave abuses committed in the country between 1956 and 1999, compensating victims, and recommending measures to prevent human rights abuses in the future. The Commission conducted research missions to the Western Sahara and met with victims of past abuses and with their survivors.

Moroccan authorities often make the claim that the Commission represents a major step toward consolidating respect for human rights in Morocco.

"The achievements of Morocco's truth commission deserve recognition," Whitson said. "But these arrests and trials demonstrate that repression is still the rule in Western Sahara."

The Western Sahara was effectively annexed by Morocco after Spain withdrew from the zone it controlled (known as the Spanish Sahara) in 1976, and Mauritania withdrew from the remainder in 1979. A guerrilla war with the Polisario Front contesting Rabat's sovereignty ended in a 1991 ceasefire brokered by the United Nations. Since then, a U.N.-organized referendum to determine the final status of this disputed region has been repeatedly postponed.

December 9, 2005  
His Majesty King Mohammed VI  
Palais Royal  
Rabat , Kingdom of Morocco

Your Majesty,

We address this open letter to you respectfully in your capacity as Protector of the rights and liberties of citizens, social groups and organizations; as President of the Supreme Council of the Magistracy; and as the authority in whose name sentences are passed and executed, as per Articles 19, 86, and 83 respectively of the Constitution of Morocco . We understand that on or shortly after December 10, International Human Rights Day, you may preside over a ceremony honoring Morocco's Equity and Reconciliation Commission (ERC) for its just-completed work documenting grave abuses committed in the past, compensating victims, and recommending measures to prevent human rights abuses in the future.

Moroccan authorities have often made the claim that the ERC represents a major step toward consolidating respect for human rights. The many achievements of the ERC deserve recognition, as does the progress that Morocco has made in recent years in many areas of human rights, such as tolerance of dissenting views. However, this progress has been uneven throughout the Kingdom. The Western Sahara remains far behind other regions in terms of respect for basic rights, as can be seen in the current detention and trial of human rights activists in Laayoune on dubious charges, and in the harassment of Sahrawi human rights activists more generally – whether for their denunciation of abuses or for their peaceful advocacy of independence for the Western Sahara.

On December 13, the Court of Appeal in Laayoune is scheduled to resume hearings in the inter-related trials of fourteen persons, including seven human rights activists: Aminatou Haidar, H'mad Hammad, Ali Salem Tamek, El-Houcine Lidri, Brahim Noumria, Larbi Messaoud, and Mohamed El-Moutaouakil. These seven are facing serious criminal charges, including incitement of and participation in the sometimes violent protests that have taken place in Laayoune since last May. Taken into detention in June-July and on trial since November 22, all face long prison terms if convicted. (For charges such as these, the Court of Appeal is the court of first instance under Moroccan law.)

Having visited Laayoune earlier this month and examined the materials contained in the case files for these seven defendants, Human Rights Watch is concerned that little if any of

the evidence implicating them in inciting, directing or participating in the violence appears to be credible.

It appears rather that these individuals are being targeted for prosecution because of their activism on behalf of Sahrawi victims of human rights abuses, and their outspoken but peaceful advocacy of independence for the Sahrawi people and opposition to continued Moroccan sovereignty over the Western Sahara . The seven, all in their thirties and forties, are being tried alongside another seven, much younger, defendants also charged with riot-related offenses. We have similar concerns about an eighth activist, Brahim Dahane, who was arrested on October 30 and is expected to be tried separately on similar charges.

We are aware that, alongside peaceful demonstrations Sahrawis have held in Laayoune since May, there have been incidents where protesters have thrown rocks and Molotov cocktails at the security forces. We recognize that public authorities have the obligation to restore order, and the right to use proportionate force in doing so if strictly necessary. The authorities also have the right to prosecute those suspected of committing acts of violence.

However, there is ample evidence indicating that security forces used excessive and arbitrary force both when dispersing non-violent demonstrations as well as when responding to violent acts by protesters. Before their arrest, the human rights activists on trial were actively collecting and disseminating testimonies and other evidence about these abuses, and Human Rights Watch has gathered such evidence as well.

About the Defendants

Police in Laayoune arrested Haidar on June 17 and Hammad on July 11. They seized Tamek on July 18, upon his return to Laayoune from Europe . Messaoud, Lidri and Noumria were all taken into custody in Laayoune on July 20. Police detained El-Moutaouakil the same day at his home in Casablanca.

Tamek, El-Moutaouakil and Messaoud have all been convicted and imprisoned in the past for their peaceful political activities in favor of Sahrawi independence, activities that are punishable under laws that broadly criminalize "attacks" on Morocco 's "national integrity."

Haidar and Noumria (and also Dahane) were all arrested by Moroccan authorities in 1987 and held in secret detention until the late King Hassan II freed them in 1991.

Defendants El-Moutaouakil, Lidri, Messaoud, and Noumria were members of the Forum for Truth and Justice–Sahara Section, an independent organization advocating the rights of victims of past abuses. (A court dissolved the group in 2003, three years after its founding – see below.) El-Moutaouakil is currently a member of the executive bureau of the Moroccan Forum for Truth and Justice, a nationwide organization that enjoys legal recognition. Dahane

is president of the Sahrawi Association of Victims of Grave Human Rights Violations Committed by the Moroccan Authorities (hereinafter the Sahrawi Association of Victims), a group that authorities have refused to recognize. Although less identified with particular organizations, Haidar, Tamek, and Hamed have all campaigned on behalf of Sahrawi political prisoners and "disappeared" persons.

The seven currently on trial face various riot-related charges under the penal code. These include formation of a criminal enterprise, willfully destroying the property of others, destruction of public property, violence against public officials while in the performance of their duties, inciting others to commit violence, and inciting and participating in unauthorized demonstrations. Some have additionally been charged with membership in an

unauthorized association, presumably a reference to their activities in human rights groups that have not received legal permission from the authorities (see below). Similar charges are apparently being formulated against Brahim Dahane, although the criminal investigation into his case is not yet complete.

Fair trial concerns

Admissibility of statements attributed to defendants. The evidence made available to the defense lawyers suggests that the prosecution's case against the seven activists currently on trial rests on written statements attributed by the police to the various defendants in which they implicate themselves and one another in planning, provoking and committing violent actions. However, the seven all refused to sign the written police statements. All of them denied before the investigating judge that these written police statements reflected what they had told their interrogators. They declared their innocence of all charges related to the violent disturbances.

We believe that in the interests of a fair trial, the trial judge should carefully examine these police statements and rule them inadmissible as evidence if he determines that they do not represent the actual words of the defendants. We also believe that the trial judge has an obligation to scrutinize the veracity of statements made by other persons implicating the human rights defenders in crimes. If the defense asks the court to produce these witnesses, the judge should honor the request and permit them to be cross-examined.

Treatment in Detention. Other developments in this case give further cause for concern about the fairness of the proceedings. Two of the defendants, El-Houcine Lidri and Brahim Noumria, allege that police took them to a secret place of detention after their arrest on July 20 and tortured them before delivering them to the Laayoune jail on July 22. According to Amnesty International, both men stated that the police beat them and suspended them in contorted positions with their hands tied and eyes blindfolded. Lidri complained that police pulled out some of his beard and head hair, poured a chemical substance on him, and spat on him. Noumria also alleged that his captors sprayed a chemical substance on him and spat on him, and that they burned him with a naked flame. He says that his captors bound his hands in cloth before beating his hands so that the beating would leave fewer traces. Both men have filed complaints with the office of the Royal Prosecutor in Laayoune, and in an August 3 statement the office said that it had opened an investigation into the allegations of abuse. The statement added that medical examinations of both men had turned up no signs of physical violence. To our knowledge, no additional findings have been announced from that investigation. We remain concerned that the allegations of torture against the police by two of the defendants in the case have yet to receive the attention they deserve from authorities.

Trial Proceedings. Concerns for the openness of the trial proceedings arise from events that occurred at the trial on November 30. It appears that the court delayed the proceedings in order to avoid holding them on a day when a large number of international human rights observers and defense lawyers from elsewhere in Morocco were in attendance. The customary practice in Laayoune, when parties or observers to a trial have traveled a long distance in order to attend, is to schedule the proceedings for early in the day, a practice that allows those parties to depart the city the same evening. However, on November 30 the judge did not start this trial until the end of the day, apparently because the prosecutor had

not ordered the transfer of the defendants to the courthouse from the prison, a short distance away. By 2 p.m. , when the judge had finished hearing all other cases scheduled for the day, the defendants in this case were still not present. When they were finally brought into the courtroom, at around 5 p.m., their lawyers announced their withdrawal from the case in protest, provoking an adjournment of the case until December 6. The lawyers now say they will refrain from representing their clients until the prosecutor formally presents his excuses for failing to bring them to court in a timely fashion on November 30. Their position – and the refusal of the defendants to be represented instead by court-appointed attorneys – forced the case to be postponed again on December 6, this time until December 13.

Harassment of Human Rights Activists in the Western Sahara  
These arrests and prosecutions fit into a larger picture of the harassment and persecution of Sahrawis who attempt to monitor and denounce human rights abuses by the Moroccan authorities. On June 18, 2003 , the Laayoune Court of First Instance dissolved the Sahara section of the Forum for Truth and Justice. The court ruled that the organization had engaged in "illegal" and "separatist" activities that were "incompatible" with its statutes. The members filed an appeal, but, two-and-a-half years later, no decision has been rendered and the organization's office in Laayoune remains sealed by court order.

Authorities have also thwarted efforts by a new human rights organization to obtain legal recognition. Under Moroccan law, members of a new association need only notify authorities of its founding. In an effort to frustrate the intent of this law, Interior Ministry officials have refused to receive the founding papers of the Sahrawi Association of Victims of Grave Human Rights Violations Committed by the Moroccan Authorities (hereinafter the Sahrawi Association of Victims), or to issue its members a receipt proving that they have submitted the required notice. Other associations active elsewhere in Morocco have faced the same tactic depriving them of legal recognition. Non-recognition of the Sahrawi Association of Victims appears to have resulted in defendants in the case currently being charged with membership in an "unrecognized association" (although the name of the unrecognized association in question is not specified in the charge sheets, and the defendants are to our knowledge not formally involved in the Sahrawi Association of Victims), in addition to the charges relating to the disturbances.

The trial of these activists comes at a time when Sahrawi human rights advocates face constant risk of harassment by the local authorities. To cite three examples from 2005: Police detained Mohamed Mayara of Laayoune in July and November for questioning, releasing him each time the same day. Mayara, whose father, Mohamed Haiba Mayara, was "disappeared" by Moroccan authorities in 1976 and is still missing, told Human Rights Watch that the police questioned him about his political views and relations with the persons currently on trial. They also threatened to make problems for him if he persisted with his human rights activity. Mayara is a member of the Committee of Families of Sahrawi Martyrs Held in Secret Prisons, founded a year ago. This group uses "martyrs" in its name because – in contrast to other organizations of relatives of the "disappeared" – the families acknowledge that their missing relatives are dead, on the basis of information received from persons previously detained with them.

On June 17 police beat Lahoussine Moutik, a former political prisoner and president of the

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

banned Sahara section of the Forum for Truth and Justice, when he attempted to visit Aminatou Haidar in the El-Hassan Ben El-Mehdi Hospital in Laayoune. (Haidar was receiving stitches to her head, allegedly due to being beaten with police batons.) Moutik suffered a hemorrhage in his eye and his finger is still misshapen from the beating. He filed a complaint dated July 1, describing the beating and attaching a medical report, with the Royal Prosecutor in Laayoune. Moutik told Human Rights Watch that he has received no response to this.

Police seized the videocamera of Djimi El-Ghalia as she was filming them breaking up a sit-in protest in Laayoune in late May. They returned her camera but confiscated the cassette. Ghalia is vice-president of the Sahrawi Association of Victims, and was herself "disappeared" by Moroccan authorities from 1987 until 1991.

A group of Sahrawis are still deprived of their passports nearly three years after Moroccan authorities confiscated them as they were preparing to fly to Geneva to participate in United Nations human rights activities. The thirteen-member delegation prevented from leaving on March 27, 2003 was composed of human rights activists, including Brahim Noumria and Brahim Dahane, and relatives of "disappeared" Sahrawis. To our knowledge, the delegates still denied their passports include Noumria, Dahane, Sidi Mohamed Daddach, Brahim El-Garhi, Moumen Mohamed Mahmoud, Mohamed Salem Zaidan, El-Bachir Lekhfaouni, Mbarka Alina Qairaouan, Maimouna Taglabout, and Hamma El-Qotb. (We cannot help noting that representatives of organizations focused on Polisario human rights violations were free to travel to Geneva to participate in those U.N. human rights events.)

We are also concerned that at some point during November 2005 Moroccan authorities apparently began blocking access from within Morocco to websites espousing the cause of independence for the Western Sahara . Some of these websites, such as [www.arso.org](http://www.arso.org) and [www.afrapredesa.org](http://www.afrapredesa.org), contain extensive information on human rights abuses allegedly committed by Moroccan authorities against Sahrawis. We regret that Morocco appears to be engaging in this form of censorship, especially since it has refrained until now, with rare exceptions, from blocking websites for political reasons.

Human Rights Watch's Recommendations  
In closing, we ask Moroccan authorities to guarantee a fair trial for the defendants currently before the court in Laayoune, to end all forms of harassment and reprisal against persons for collecting and disseminating information about human rights violations, and to end censorship of websites dealing with the Western Sahara because of their human rights or political content. We also urge authorities to complete and make public the results of the investigation they state has been opened into the complaints of torture filed by detainees Brahim Noumria and El-Houcine Lidri.

We thank you for your consideration and welcome your response.

Sincerely yours,  
Sarah Leah Whitson  
Executive Director, Middle East and North Africa Division

Cc: Ambassador Aziz Mekouar

Morocco/Western Sahara: Activists Need Fair Trial  
( Paris, December 10, 2005) – The Moroccan government must ensure fair trials for eight jailed human rights defenders from the Moroccan-controlled Western Sahara , Human Rights Watch said today. The trial of seven of them, who are facing dubious charges of fomenting and participating in violence, is set to resume on Tuesday in the territory's main city, Laayoune.

Evidence in the case files of these Western Saharan activists raises questions about whether they should have been prosecuted in the first place. The Moroccan government needs to ensure that these trials are fair, prompt and transparent.



## Sahara Occidental / Marruecos: 14 prisioneros políticos saharauis condenados por el Tribunal de Apelaciones

### Caso MAR 020905.2 Seguimiento Casos MAR 020905 y MAR 020905.1

Condenas / Liberación

Ginebra, 31 de enero de 2006

El Secretariado Internacional de la Organización Mundial Contra la Tortura (OMCT) solicita su intervención MUY URGENTE respecto a la siguiente situación en Sahara Occidental / Marruecos.

#### Nuevas informaciones:

El Secretariado Internacional de la OMCT ha recibido con preocupación nuevas informaciones sobre el caso de los prisioneros políticos saharauis arrestados durante una oleada de detenciones ocurridas entre los meses de junio y julio de 2005. En esta ocasión, sobre la confirmación de la condena de 12 prisioneros y el endurecimiento de las penas de otros 2, a través de un proceso de segunda instancia llevado a cabo el 24 de enero de 2006 en el Tribunal de Apelaciones de la ciudad de El Aaiún, capital administrativa del Sáhara Occidental. Las condenas habían sido dictadas en un primer juicio durante el mes de diciembre de 2005.

De acuerdo con las informaciones de varias fuentes fidedignas, el 24 de enero 2006, durante el juicio de apelación de los 14 activistas y presos políticos saharauis fueron ratificadas las condenas impuestas anteriormente, salvo en el caso de dos personas a quienes se les endureció la pena: al Sr. **Ali Salem Tamek** le añadieron dos meses más, para un total de 10 meses de prisión y, al Sr. **El Ouali Amidan**, le ampliaron la condena a otros seis meses, o sea a un total de un año de encarcelamiento. Además, según las denuncias, durante el traslado de vuelta del Tribunal hacia la "Cárcel Negra", los presos políticos saharauis, en particular el Sr. El Ouali Amidan le ampliaron la condena a otros seis meses, o sea a un total de un año de encarcelamiento. Además, según las denuncias, durante el traslado de vuelta del Tribunal hacia la "Cárcel Negra", los presos políticos saharauis, en particular el Sr. El Ouali Amidan, fueron objeto de palizas, malos tratos y torturas dentro de los furgones de la policía en que fueron transportados.

#### Antecedentes de la situación:

De acuerdo con las informaciones, el 14 de diciembre de 2005, el Tribunal de Apelaciones de El Aiún había condenado a catorce (14) detenidos saharauis acusados de participar en manifestaciones contra el gobierno de Marruecos, al ser declarados culpables de varios delitos relacionados principalmente con la instigación de actividades violentas de protesta y la participación en las mismas. En un juicio muy corto que comenzó el 13 de diciembre de 2005 hacia las 9:00 a.m y que finalizó hacia las 6:30 de la mañana del día siguiente, el cual se considera podría haber sido injusto, y en el que no se permitió a ninguno de ellos presentar testigos de descargo, fueron pronunciadas las siguientes condenas:



1. La Sra. **Aminatou Haidar**: fue condenada a 7 meses de prisión;
2. El Sr. **Elwali Amaydan**: condenado a 6 meses de prisión;
3. El Sr. **Ali Salem Tamek**: condenado a 8 meses de prisión;
4. El Sr. **Mohamed El Moutawakil**: condenado a 6 meses de prisión;
5. El Sr. **Houssein Lidri**: condenado a 10 meses de prisión;
6. El Sr. **Larbi Messaoud**: condenado a 10 meses de prisión;
7. El Sr. **Brahim Noumria**: condenado a 10 meses de prisión;
8. El Sr. **H'mad Hammad**: condenado a 2 años de prisión;
9. El Sr. **Balla Med**: condenado a 2 años de prisión;
10. El Sr. **Elmoussaoui Med**: condenado a 2 años de prisión;
11. El Sr. **Mahjoub Chtioui**: condenado a 2 años de prisión;
12. El Sr. **Med Tahlil**: condenado a 3 años de prisión;
13. El Sr. **Jenhi Lekhlifa**: condenado a 2 años de prisión;
14. El Sr. **Lawidi Mahmoud**: condenado a 2 años de prisión.

De acuerdo con las informaciones, la sentencia condenatoria se basó casi exclusivamente en las declaraciones escritas y presentadas por agentes de policía que afirmaban que los acusados habían confesado, a pesar de que los acusados han declarado que jamás hicieron dichas confesiones o que, en el caso de que las hubieran hecho, había sido bajo la presión de los malos tratos y torturas a que fueron sometidos cuando se encontraban bajo custodia.

Además, según han afirmado los abogados defensores, todos los acusados se negaron a firmar confesiones durante su detención preventiva y en el tribunal negaron los cargos. Por otra parte, tampoco fue permitido que los acusados presentaran a sus testigos que podrían confrontar el contenido escrito de las declaraciones de la policía, violando de esta manera un aspecto fundamental dentro de un juicio justo, como es el derecho que tienen los acusados de llamar a testigos y pedir que estos sean interrogados durante el mismo.

Por otra parte, el Secretariado Internacional de la OMCT ha sido informado que el 18 enero de 2006, la Sra. **Aminetou Haidar**, quien ha desempeñado un papel destacado en diversas campañas organizadas para pedir la liberación de los presos políticos saharauis, quedó en libertad y salió de la "Cárcel Negra" de El Aaiún por pena cumplida, tras cumplir la condena a siete meses de prisión que le impuso el pasado 14 de diciembre un tribunal marroquí.

La Sra. Aminetou Haidar, había sido detenida por la policía marroquí el 17 de junio de 2005 cuando se dirigía a una manifestación independentista en El Aaiún. En esa ocasión, la Sra. Haidar fue violentamente golpeada por la policía marroquí y tuvo que ser ingresada en el hospital Hasan Belmehti. Tras recibir el alta médica ese mismo día, fue conducida a una comisaría de El Aaiún donde permaneció detenida y sometida a interrogatorios durante tres días. Posteriormente, el 20 de junio de 2005, la Sra. Haidar fue inculpada por el fiscal de El Aaiún por diversos cargos relacionados con la participación en actividades violentas de protesta y la incitación a la misma, así como por pertenencia a una asociación no autorizada, y consecuentemente, fue ingresada en la "Cárcel Negra".

El 12 de diciembre de 2005, la Sra. Aminatou Haidar fue laureada por la Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR) y la Fundación CEAR-Consejo de Apoyo a los Refugiados-, con el premio "Juan María Bandrés" a la Defensa del Derecho de Asilo y la Solidaridad con los Refugiados, por su lucha pacífica a favor de la autodeterminación del pueblo saharauí. Anteriormente, en 1987, la Sra. Haidar había sido detenida por primera vez por la policía marroquí y permaneció recluida sin cargos en centros secretos de detención durante cuatro años, hasta su liberación en 1991.

## **Contexto de la situación:**

El Secretariado Internacional de la OMCT había manifestado su seria preocupación primero por la salud

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

y por la integridad física y psicológica, y luego debido al deterioro de la salud de cerca de 30 prisioneros políticos saharahuis que adelantaban una huelga de hambre en sus respectivas prisiones: la Cárcel Negra de El Aaiún; Ait Mal-lul (Ait Melloul) en Agadir, y, Ukacha (Oukacha), en Casablanca, desde el ocho (8) de agosto de 2005 y había solicitado al gobierno marroquí que tomara de inmediato las medidas más adecuadas para que todos los huelguistas de hambre tuvieran acceso a una atención médica adecuada y gratuita y que sus casos fueran estudiados de suma urgencia para que de esa manera los detenidos suspendieran la huelga de hambre utilizada en este caso como mecanismo de denuncia (ver Llamados Urgentes OMCT Caso MAR 020905 y, Caso MAR 020905.1, seguimiento emitido el 16 de septiembre de 2005).

De acuerdo con las informaciones, entre los prisioneros que adelantaron la huelga de hambre figuran varios de los prisioneros condenados el 24 de enero de 2006, entre ellos la Sra. Aminatou Haidar, y los Sres. Elwali Amaydan; Ali Salem Tamek; Mohamed El Moutawakil; Houssein Lidri; Elmoussaoui Med; Med Tahlil; Larbi Messaoud; Brahim Noumria, y, H'mad Hammad. Los detenidos tomaron la decisión de adelantar una huelga de hambre indefinida como señal de protesta por el traslado, según las denuncias ilegal y abusivo, de un grupo de los prisioneros políticos desde la Cárcel Negra hacia sitios de reclusión desconocidos, con el fin, al parecer de separarlos entre sí, además de manifestar su inconformidad por el hecho de no atender las reivindicaciones que el grupo de presos políticos saharauis encarcelados había solicitado a través de un expediente reivindicativo presentado a la administración de la Cárcel Negra, y también, debido a las deplorables condiciones en las que se encuentran detenidos.

El Secretariado Internacional de la OMCT vuelve a manifestar su serio temor tanto por la seguridad como por la salud e integridad física y psicológica de los prisioneros políticos saharauis y solicita al gobierno marroquí que tome de inmediato las medidas más urgentes y apropiadas para garantizarlas.

La OMCT, al considerar que las condenas dictadas contra los prisioneros políticos saharauis el 14 de diciembre de 2005 y ratificadas y/o modificadas el 24 de enero de 2006 son injustas, debido a que el juicio presentó serias irregularidades, como el que no fuera permitido que los acusados presentaran a sus testigos y pedir que estos fueran interrogados, y que, a la luz de las normas internacionales de los derechos humanos, se debe desestimar la culpabilidad de los prisioneros, si la prueba se basa únicamente en la declaración autoinculpatoria de los acusados, la cual además, según las denuncias, fue obtenida bajo tortura (artículo 15 de la Convención contra la Tortura), solicita a las autoridades Marroquíes la celebración de un nuevo juicio justo y transparente de las personas anteriormente condenadas, que sea llevado a cabo ante un tribunal civil, independiente, justo e imparcial.

### **Acción solicitada:**

Favor escribir de nuevo a las autoridades Marroquíes urgiéndolas a:

- garantizar la seguridad y la integridad física y psicológica y asegurarles el acceso a una adecuada asistencia médica a todos los prisioneros políticos saharauis en sus respectivas prisiones: la Cárcel Negra de El Aaiún; Ait Mal-lul (Ait Melloul) de Agadi, y, Ukacha (Oukacha), en Casablanca;
- ii. ordenar la realización de un nuevo juicio de los detenidos arriba mencionados, en caso de que existan cargos legales válidos contra ellos, llevándolos ante un tribunal civil, independiente, justo e imparcial y garantizándoles en todo momento sus derechos al debido proceso;
- iii. llevar a cabo una investigación exhaustiva, independiente e imparcial en torno a las circunstancias de las severas torturas y los malos tratos infligidos a los detenidos saharahuis en las prisiones marroquíes, con el fin de identificar a los responsables, llevarlos ante un tribunal civil, independiente e imparcial y aplicarles las sanciones penales y/o administrativas previstas por la ley ;
- iv. de manera general, garantizar el respeto de los derechos humanos y de las libertades fundamentales de la población saharai, de conformidad con las disposiciones de la Declaración Universal de los Derechos Humanos y de los Pactos y Convenciones Internacionales de derechos humanos, en particular los Principios y Normas Mínimas para el tratamiento de los Reclusos e Internos y la Convención Contra la Tortura.

**Direcciones:**

S. M. Mohammed VI. Ibn Al Hassan, Roi du Maroc, Palais Royal, Rabat, Maroc. Fax : + 21237.773 07  
72

Mission Permanente du Royaume du Maroc à Genève, Chemin François-Lehmann 18a., 1218  
Grand-Saconnex. Fax: + 41 (0) 22.791.81.80 E-mail: mission.maroc@ties.itu.int

M. Driss Jettou, Premier Ministre, Bureau du Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et  
de la Coopération, Palais Royal, Rabat, Maroc. Fax: + 21237.776 99 95 // + 21237.76 91 95 ou +  
21237.77 68 37

M. Mohamed Bouzoubaa, Ministre de la Justice, Place Mamounia, Rabat, Maroc. Telegrammes:  
Ministre de Justice, Rabat, Maroc. Fax: + 21237.72.37.10 // + 21237.73.07.72 // + 21237.73.89.40

M. Mostafa Sahel, Ministre de l'Intérieur, Quartier Administratif, Rabat. Fax:+21237.76.20.56

M. Mohamed Benaïssa, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Avenue F. Roosevelt,  
Rabat, Maroc. Fax: +21237.76.55.08 // +21237.76.46 79. E-mail: mail@maec.gov.ma

Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), Place des Chouhada, B.P. 1341, Rabat, Maroc.  
Fax: + 21237.72.68.56. E-mail: ccdh@ccdh.org.ma

Favor escribir también a las Representaciones diplomáticas de Marruecos en sus respectivos países.

Ginebra, 31 de enero de 2006 - Favor citar el código del presente llamado en su respuesta.

## Maroc/Sahara Occidental: Usage excessif de la force policière / Détention arbitraire / Disparition présumée

### Cas MAR 150206 / MAR 150206.CC

**EXACTION ENFANTS**

**Usage excessif de la force policière / Détention arbitraire / Disparition présumée / Préoccupation concernant la sécurité ainsi que l'intégrité physique et psychologique**

Le Secrétariat international de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) requiert votre intervention TRES URGENTE dans la situation suivante au Sahara Occidental /Maroc.

### Description des faits:

Le Secrétariat international de l'OMCT a reçu avec préoccupation des informations concernant l'usage excessif de la force déployée par la police contre des groupes de manifestants dans plusieurs villes, dont Laâyoune, Gulimin et Dajla. Alors qu'ils revendiquaient le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, plusieurs manifestants auraient été détenus arbitrairement et blessés et deux d'entre eux ont été portés disparus.

Selon les informations reçues de sources fiables, trois élèves sahraouis du lycée "Lemsala", à Laâyoune, MM. **Chtuki Mohamed Ahmed, Dah Hassan et El Ghali Lechgar**, ont été arrêtés le 4 février 2006 par les services secrets marocains puis conduits au siège de la police judiciaire de la ville. Les jeunes gens y auraient subi, pendant plus de six heures, des interrogatoires ponctués de mauvais traitements et de torture avant d'être remis en liberté dans un "état de santé très détérioré".

D'après les informations, le 6 février 2006, des centaines de manifestants sahraouis de tous âges ont manifesté pacifiquement à Laâyoune pour réclamer, d'une part, la liberté inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et des activistes des droits de l'homme sahraouis détenus et, d'autre part, la reconnaissance du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. Les forces de police marocaines ont aussitôt dispersé les manifestants et encerclé le lieu de la manifestation.

Le 7 février 2006, d'autres manifestations ont eu lieu à Laâyoune, au cours desquelles des jeunes filles ont été brutalement battues. Il s'agit de Mlles **Chikha Salama Ould Mnyassir, Hjabbouha Salama Ould Mnyassir**, 17 ans, et **Ghlaya Salama Ould Mnyassir**, 14 ans. Les forces de police auraient envahi leur domicile, situé dans le quartier de Niger, en plein centre ville, lieu d'une grande manifestation, puis les ont frappées violemment. Par ailleurs, une jeune fille de 16 ans, Melle **Hane Sayed**, habitante du quartier de Nejar, a été arrêtée ce même 7 février avant d'être relâchée le lendemain.

A Laâyoune, Mme **Khadijattou Ali Omar Bachir** est portée disparue depuis l'arrestation de son fils **Abdallah Salama Mnyassir** (22 ans), dont le lieu de détention et l'état de santé demeurent inconnus au moment de rédiger cet appel.

Par ailleurs, d'après les informations, les forces de police marocaines ont augmenté le voltage de la tension électrique dans la ville afin d'empêcher les jeunes sahraouis, sous peine d'être électrocutés, de pendre des drapeaux sahraouis aux câbles conducteurs. Cette opération a, d'autre part, causé de nombreux dégâts aux ordinateurs et autres appareils électriques des familles sahraouies qui n'avaient pas été informées de cette hausse de tension.

Dans la nuit du 3 au 4 février 2006, de nombreux habitants de la ville de Dajla, dont sept activistes des droits de l'homme, ont été blessés au cours d'affrontements avec la police marocaine. Certains de ces activistes dont l'état de santé reste précaire jusqu'à ce jour sont MM. **El Mami Amar Salem, Ulad Chej el**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**Mahyub, Miské Ahmed Zein, Hamadi Ahmed Menhanun, Mohamed Brahim Machnan, Ahmed Bahya et Wanna Beida.** Les autres personnes brutalement frappées au cours de ces affrontements sont MM. **Buaila Salama Hamdi, Buaila Mohamed Yahdih, Buaila Mohamed Mahmud, Buaila Guha, Buaila Melah, Buaila Chreifa, Yusef Mrabih, Hamdi Al Buna, Larossi El Meki, Sidi El Hafed, Allah Chegaf, Jada Amar Salem, Nquiya Buaila et Bela Chejatu Ali Salem.**

Au cours de ces mêmes manifestations, les forces de police marocaines ont arrêté à Dajla M. **Bela Buaila**, ressortissant sahraoui. Elles ont aussi forcé les portes et causé d'importants dégâts aux domiciles de plusieurs familles sahraouies, dont ceux de MM. **Adu Ahmed Zein, Dala Buaila et Othman Buaila.** Ce dernier demeure placé sous surveillance.

Selon les informations reçues, les habitants de Smara ont organisé avec des étudiants sahraouis un sit-in pacifique, en signe de solidarité avec la population de Dajla et pour dénoncer la répression au Sahara Occidental et dans le sud du Maroc.

D'autre part à Guelmin, ville du sud du Maroc, cinq personnes au moins ont été arrêtées dans la nuit du 6 février 2006, à la suite des manifestations pacifiques qui ont eu lieu ce même jour. Ainsi, M. **Mohamed Lamin Essahel** a été arrêté à 20h20 sur la voie publique en raison de ses activités de défense des droits de l'homme aux côtés des défenseurs sahraouis et de la dénonciation des violations de ces droits commises à l'encontre de la population civile au Sahara Occidental. Environ 10 minutes après son arrestation, son domicile a été perquisitionné et saccagé. La police a confisqué un ordinateur, un téléphone, des disques CD et des livres.

Au cours des manifestations du 6 février 2006 à Guelmin, quatre autres citoyens sahraouis, MM. **Rgueibi Ljlifa, Lakraimi Mustafa, Chekraui Bachir et Aabani Brahim,** ont également été arrêtés et plusieurs autres personnes ont été blessées, parmi lesquelles MM. **Taouil Mustapha et Lektouf Lehbib,** qui présentent des hématomes et des marques de coups aux pieds, aux mains et sur le dos, et MM. **Razak Abdelkader et Mansouri Said,** qui ont dû recevoir plusieurs points de suture à la tête.

L'OMCT rappelle que le Maroc, en tant qu'Etat partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, doit veiller à ce que: a) Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans; b) Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible; c) Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge. En particulier, tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et il a le droit de rester en contact avec sa famille par la correspondance et par les visites, sauf circonstances exceptionnelles; d) Les enfants privés de liberté aient le droit d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale, et à ce qu'une décision rapide soit prise en la matière.

Le Secrétariat international de l'OMCT réitère sa vive préoccupation concernant la sécurité ainsi que la santé et l'intégrité physique et psychologique de tous les ressortissants sahraouis mentionnés ci-dessus et, d'une façon générale de toute la population sahraouie, particulièrement dans les villes de Laâyoune, Dajla et Guelmin. Elle prie le gouvernement marocain de prendre immédiatement les mesures les plus urgentes et adéquates pour les garantir.

**Action requise:**

Nous vous prions de bien vouloir écrire aux autorités du Maroc leur demandant:

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

- i. de garantir la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de tous les individus blessés au cours des manifestations mentionnées ci-dessus - ainsi que celles des prisonniers politiques sahraouis dans leurs prisons respectives - et de leur assurer l'accès à une assistance médicale gratuite ;
- ii. d'ordonner la libération immédiate de tous les prisonniers mentionnés ci-dessus en l'absence de charges valables ou, si de telles charges existent, de les traduire devant un tribunal civil, indépendant et impartial en garantissant les droits procéduraux de tous les accusés et en tout temps ;
- iii. de mener une enquête exhaustive et impartiale sur les circonstances des mauvais traitements et tortures infligés à la population et aux prisonniers sahraouis au cours des manifestations mentionnées ci-dessus afin d'identifier les responsables, de les traduire devant un tribunal civil, indépendant et impartial et de leur appliquer les sanctions pénales et/ou administratives prévues par la loi ;
- iv. de manière générale, de garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la population sahraoui, conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Pactes et des Conventions Internationales des droits de l'homme, notamment les Principes et normes minimales pour le traitement des prisonniers ainsi que la Convention contre la torture et la Convention relative aux droits de l'enfant.

**Adresses:**

S. M. Mohammed VI. Ibn Al Hassan, Roi du Maroc, Palais Royal, Rabat, Maroc. ; Fax : + 21237.773  
07 72

Mission Permanente du Royaume du Maroc à Genève, Chemin François-Lehmann 18a., 1218  
Grand-Saconnex. Fax: + 41 (0) 22.791.81.80 E-mail: mission.maroc@ties.itu.int

M. Driss Jettou, Premier Ministre, Bureau du Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et  
de la Coopération, Palais Royal, Rabat, Maroc. Fax + 21237.776 99 95 // + 21237.76 91 95 ou +  
21237.77 68 37

M. Mohamed Bouzoubaa, Ministre de la Justice, Place Mamounia, Rabat, Maroc.  
Telegrammes : Ministre de Justice, Rabat, Maroc Fax: + 21237.72.37.10/ + 21237.73.07.72/ +  
21237.73.89.40

M. Mostafa Sahel, Ministre de l'Intérieur, Quartier Administratif, Rabat, Maroc. Fax : + 21237.76.20.56

M. Mohamed Benaïssa, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Avenue F. Roosevelt,  
Rabat, Maroc. Fax: (+212) 37 76 55 08/ 46 79. E-mail: mail@maec.gov.ma

Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), Place des Chouhada, B.P. 1341, Rabat, Maroc.  
Fax: + 21237.72.68.56. E-mail: ccdh@ccdh.org.ma

Prière d'écrire aux représentations diplomatiques du Royaume du Maroc dans vos pays respectifs.

Genève, le 15 février 2006.

Veillez nous informer de toute action entreprise en citant le code de cet appel dans votre réponse



## **Reporters Without Borders - MOROCCO Access to Sahrawi sites blocked within Morocco**

Reporters Without Borders today condemned the censorship of many websites supporting the Polisario Front's struggle for Sahrawi independence, such as [Arso.org](http://Arso.org), which have been made inaccessible within Morocco.

Calling on the Moroccan authorities to stop blocking access to sites dealing with Western Sahara, the organisation said: "It should not be possible to take a decision to filter a website without a fair trial taking place first. Banning an online publication simply on the basis of an administrative decision is a serious violation of free \_expression."

Reporters Without Borders has verified that the [arso.org](http://arso.org), [cahiersdusahara.com](http://cahiersdusahara.com), [cahiersdusahara.com](http://cahiersdusahara.com), [wsahara.net](http://wsahara.net) and [spsrasd.info](http://spsrasd.info) websites have all been rendered inaccessible in Morocco since 21 November. These sites all criticise Morocco's control of Western Sahara and encourage protests, but they do not call for violence.

A "connection failure" type of error message is displayed when someone tries to access one of these sites. The decision to block may have been taken by the communication ministry, which is responsible for censorship, or the interior ministry, which monitors the Sahrawi problem. Local sources said the filtering can nonetheless be easily sidestepped by using an online proxy such as [www.anonymizer.com](http://www.anonymizer.com).

ARSO - the Free and Legitimate Referendum in Western Sahara Support Association - carried photos on its website in September that showed Sahrawi prisoners being held in extremely harsh conditions in the prison in El Ayoun, the territory's main city. The local state prosecutor reacted by ordering an investigation with the aim of "exposing all those implicated in this vile act that jeopardises the reputation of the prison where the inmates are held."





**AMNESTY INTERNATIONAL**

**Public Statement**

**AI Index: MDE 29/004/2005 (Public)**

**News Service No: 207**

**1 August 2005**

Morocco/Western Sahara: New arrests and allegations of torture of Sahrawi human rights defenders

Amnesty International is concerned about the recent arrest and detention of six human rights defenders in Western Sahara in the context of politically charged protests in Laayoune and several other cities in Morocco and Western Sahara. The organization said it was particularly disturbed by reports that two of them had been tortured.

Some of those arrested are former "disappeared", others are former prisoners of conscience. All six are long-standing human rights defenders who have been instrumental in collecting and disseminating information about human rights violations, including during the policing of a recent wave of pro-independence demonstrations in the territory of Western Sahara, which Morocco controversially annexed in 1975.

The rights activists are under investigation for allegedly participating in or promoting an armed gathering. Amnesty International fears that they have been targeted because of their human rights work during recent events or their openly held views in favour of independence of Western Sahara.

Human rights defenders Mohamed El Moutaouakil, Houssein Lidri, Brahim Noumria and Larbi Messaoud were arrested by Moroccan security forces on 20 July. They were reportedly questioned in connection with the recent unrest and their pro-independence views. On 23 July they were remanded in custody while a judicial investigation continues. Another human rights defender, Fdaili Gaoudi, was detained for three days and released without charge.

Two of the men, Houssein Lidri and Brahim Noumria, were reportedly tortured by security officers in a secret detention centre in Laayoune, Western Sahara, on the day of their arrest. They allege that they were suspended in contorted positions with their hands tied and their eyes blindfolded, beaten on sensitive parts of the body and that a chemical substance was poured on them and they were burnt with cigarettes and open flames. Although both men informed the judicial authorities on 21 July that they had been subjected to torture, no investigation into these allegations is known to have been opened. Houssein

Lidri was reportedly tortured again for several hours on 22 July.

On the day preceding his arrest, Houssein Lidri had given an interview to the Arabic satellite television channel, Al-Jazeera, on the arrest of another human rights activist, Ali Salem Tamek, on 18 July. Ali Salem Tamek had been arrested upon arrival at Laayoune airport after an extended stay in Europe where he had spoken publicly of recent events in Western Sahara and advocated independence for the territory. He was abroad while the demonstrations occurred, but is also under investigation with regard to his role in the protests. Another human rights defender, Aminatou Haidar, has been in detention since 17 June and is facing trial on charges including violence against public servants on duty and participation in an armed gathering.

The recent arrests of the six human rights defenders took place in the context of repression of politically-charged demonstrations, which began in late May 2005. Reports from independent observers indicate that most of these demonstrations were peaceful. However, some demonstrations reportedly turned violent, resulting in material damage and minor injuries to several security force agents. Moroccan security forces were accused of using excessive force during the policing of the protests and of torturing and ill-treating protesters they detained. Amnesty International wrote to the Moroccan authorities on 21 June to urge them to investigate these allegations, but has not so far received a response. Twenty-one protesters have since been sentenced to suspended prison terms and prison terms of up to 20 years' imprisonment on charges of formation of a criminal gang, use of weapons, sabotage of public property and violence against public servants on duty.

Amnesty International fears that the human rights activists have been arrested, tortured and put on trial because of their reporting on recent human rights violations. There had been earlier reports that local human rights defenders and journalists had been assaulted, harassed or intimidated by officials, and in some cases briefly detained. The Moroccan authorities also prevented several international delegations, seeking to investigate what occurred during the unrest, from entering Western Sahara.

Amnesty International is urging the Moroccan authorities:

- immediately to investigate the allegations that Houssein Lidri and Brahim Noumria were tortured and ensure they obtain any medical attention they may require;
- to guarantee the right to a fair trial, including by ensuring that no statements made under duress will be used to obtain convictions;
- to ensure that any officials found to have ordered, used or condoned torture are identified and promptly brought to justice;
- to uphold the right of human rights defenders to collect and disseminate information on human rights violations without fear of reprisals.

#### Background

Human rights activists in Western Sahara have repeatedly been targeted for their human rights work in recent years. Some have been prevented from travelling abroad to report on human rights violations, others have been arbitrarily imprisoned. In many cases, activities deemed to be illegal relate to the right peacefully to exercise freedom of opinion and to disseminate information and views on human rights issues to outside bodies, such as international human rights organizations.

Most of those arrested were members of the Sahara branch of a human rights organization, the Forum for Truth and Justice, until it was dissolved by court order in June

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

2003 on the grounds that the organization had undertaken illegal activities that were likely to disturb public order and undermine the territorial integrity of Morocco. The activities described as illegal appeared to relate solely to members of the organization exercising their right to express peacefully their opinions on self-determination for the Sahrawi people and disseminate views relating to human rights issues. Although the organisation was dissolved, they have continued individually to document human rights violations in Western Sahara.

-----  
Christopher Scheuer  
Middle East and North Africa Programme  
Amnesty International

Tel: +44 (0) 20 7413 5638  
Fax: +44 (0) 20 7413 5719

**MAROC ET SAHARA OCCIDENTAL**

**Nouvelles arrestations et allégations de torture  
à l'encontre de défenseurs des droits humains sahraouis**

**Index AI : MDE 29/004/2005  
ÉFAI  
Lundi 1er août 2005**

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

**Amnesty International s'inquiète de l'arrestation et du placement en détention récemment de six défenseurs des droits humains au Sahara occidental, dans un contexte de manifestations à forte connotation politique à Laayoune et dans plusieurs autres villes du Maroc et du Sahara occidental. L'organisation se dit particulièrement troublée par certaines informations qui lui sont parvenues faisant état d'actes de torture à l'encontre de deux d'entre eux.**

**Certains de ceux qui ont été arrêtés sont d'anciens «disparus», d'autres sont d'anciens prisonniers d'opinion. Tous les six ont une longue histoire en tant que défenseurs des droits humains ; ils ont contribué à rassembler des informations et à faire connaître les violations des droits humains dans leur pays, notamment lors des opérations de maintien de l'ordre menées pendant une récente vague de manifestations en faveur de l'indépendance au Sahara occidental, territoire dont l'annexion par le Maroc en 1975 est controversée.**

**Ces militants des droits humains font l'objet d'une enquête judiciaire en raison de leur participation et de leur soutien présumés à un rassemblement armé. Amnesty International craint qu'ils n'aient été ciblés en raison de leur action en faveur des droits humains au cours de la période récente, ou de leurs prises de position ouvertement en faveur de l'indépendance du Sahara occidental.**

**Mohamed El Moutaouakil, Houssein Lidri, Brahim Noumria et Larbi Messaoud, défenseurs des droits humains, ont été arrêtés par les forces marocaines de sécurité le 20 juillet. Ils auraient été interrogés dans le cadre des troubles récents et en raison de leurs opinions en faveur de l'indépendance. Ils ont été placés en détention provisoire le 23 juillet, l'enquête judiciaire se poursuit. Un autre défenseur des droits humains, Fdaili Gaoudi, a été détenu pendant trois jours avant d'être remis en liberté sans avoir été inculpé.**

**Deux des hommes, Houssein Lidri et Brahim Noumria, auraient été torturés par des membres des forces de sécurité dans un centre de détention secret à Laayoune, au Sahara occidental, le jour de leur arrestation. Ils disent avoir été suspendus dans des positions contorsionnées, mains liées avec un bandeau sur les yeux et frappés sur des parties sensibles du corps ; une substance chimique aurait été versée sur eux et des brûlures, à l'aide de cigarettes et de flammes, leur auraient été infligées. Bien que les deux hommes aient, dès le 21 juillet, informé les autorités judiciaires qu'ils avaient subi des actes de torture, aucune enquête n'a à notre connaissance été ouverte sur ces allégations. Houssein Lidri aurait été torturé à nouveau pendant plusieurs heures le 22 juillet.**

**La veille de son arrestation, Houssein Lidri avait accordé une interview à la chaîne de télévision arabe par satellite Al Jazira au sujet de l'arrestation d'un autre militant des droits humains, Ali Salem Tamek, arrêté le 18 juillet. Ali Salem Tamek avait été arrêté à son arrivée à l'aéroport de Laayoune, après un séjour prolongé en Europe où il s'était publiquement exprimé sur l'actualité récente du Sahara occidental, se prononçant en faveur de l'indépendance du territoire. Il se trouvait à l'étranger quand les manifestations se sont produites, mais il fait l'objet d'une enquête pour son rôle dans les mouvements de protestation. Un autre défenseur des droits humains, Aminatou Haidar, est en détention depuis le 17 juin ; il est poursuivi pour violence contre des agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions et participation à un rassemblement armé.**

**Les récentes arrestations des six défenseurs des droits humains ont eu lieu dans un contexte de répression de manifestations à forte connotation politique qui ont débuté fin mai 2005. Selon des observateurs indépendants, la plupart de ces manifestations étaient pacifiques. Toutefois, certaines manifestations auraient dégénéré, provoquant des dégâts matériels et causant des blessures superficielles à plusieurs membres des forces de sécurité. Les forces marocaines de sécurité ont été accusées d'avoir fait un usage excessif de la force lors des opérations de maintien de l'ordre entourant ces manifestations et d'avoir torturé et maltraité les manifestants placés en détention. Amnesty International a écrit aux autorités marocaines le 21 juin pour leur demander d'enquêter sur ces allégations, mais n'a reçu aucune réponse à ce jour. Vingt-et-un manifestants ont depuis été condamnés à des peines avec sursis et à des peines de prison ferme pouvant aller jusqu'à vingt ans de réclusion pour association de malfaiteurs, usage d'armes, sabotage de biens publics et violence contre des agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions.**

**Amnesty International craint que les militants des droits humains arrêtés, torturés ou présentés à la justice ne l'aient été que parce qu'ils avaient parlé des violations les plus récentes des droits fondamentaux des personnes. Des actes d'agression, de harcèlement et d'intimidation de défenseurs locaux des droits humains et de journalistes par des agents de l'État avaient déjà été signalés auparavant, avec même des périodes de détention pour certains d'entre eux. Les autorités marocaines ont également empêché plusieurs délégations internationales qui cherchaient à enquêter sur ce qui s'était passé de se rendre au Sahara occidental.**

**Amnesty International demande instamment aux autorités marocaines :**

**d'ouvrir immédiatement une enquête sur les allégations de torture concernant Houssein Lidri et Brahim Noumria et de veiller à ce que ces derniers reçoivent les soins médicaux que leur état pourrait nécessiter ;**

**de garantir à tous le droit à un procès équitable, notamment en veillant à ce qu'aucune déclaration obtenue sous la contrainte ne soit utilisée pour obtenir une condamnation ;**

**de veiller à identifier et traduire en justice dans les meilleurs délais tout représentant de l'État ayant ordonné, utilisé ou approuvé la torture ;**

**de respecter le droit des défenseurs des droits humains à rassembler et diffuser des informations concernant les droits humains sans avoir à craindre de**

Complément d'information


Les militants des droits humains au Sahara occidental ont été pris pour cibles à de nombreuses reprises au cours de ces dernières années pour leur action en faveur des droits fondamentaux des personnes. Certains ont été empêchés de voyager à l'étranger pour éviter qu'ils ne parlent des violations des droits humains, d'autres ont été arbitrairement emprisonnés. Dans de nombreux cas, les activités considérées comme illégales concernent le droit d'exercer de façon pacifique sa liberté d'opinion et de diffuser des informations et donner son opinion sur les droits humains à des organismes étrangers, comme les organisations internationales de défense des droits humains.

La plupart des personnes arrêtées étaient membres de la branche saharienne de l'organisation de défense des droits humains, Forum pour la Vérité et la Justice, dissoute par décision de justice en juin 2003 au motif que l'organisation se livrait à des activités illégales risquant de troubler l'ordre public et de porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc. Les activités décrites comme illégales ne concernaient, semble-t-il, que les membres de l'organisation ayant exercé leur droit d'exprimer pacifiquement leur opinion sur l'autodétermination du peuple sahraoui et de faire connaître leur position sur des questions concernant les droits humains. Bien que l'organisation ait été dissoute, ils continuent individuellement à répertorier les violations des droits humains au Sahara occidental.

*Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site*

<http://www.amnesty.org>

## **MAROC ET SAHARA OCCIDENTAL - DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS COMPARAISSENT EN JUSTICE**

Popularité : **14%** 

Index AI : MDE 29/009/2005

### DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a annoncé ce lundi 28 novembre 2005 qu'elle allait envoyer un observateur au procès de sept défenseurs des droits humains du Sahara occidental qui doit se dérouler cette semaine. Selon l'organisation, ils pourraient être des prisonniers d'opinion. Ils seront jugés en même temps que sept autres personnes poursuivies pour avoir participé à des manifestations contre la souveraineté marocaine.

C'est l'avocat tunisien Samir Ben Amor qui représentera Amnesty International lors du procès qui doit s'ouvrir devant la Cour d'appel de Laayoune le 30 novembre 2005. Cet avocat spécialisé dans la défense des droits humains a assisté en tant qu'observateur pour Amnesty International au procès du militant algérien en faveur des droits humains, Salaheddine Sidhoum, à Alger, en octobre 2003.

Actuellement incarcérés à la prison civile de Laayoune, les sept défenseurs des droits humains - **Aminatou Haidar, Ali Salem Tamek, Mohamed El Moutaouakil, Houssein Lidri, Brahim Noumria, Larbi Messaoud et Hmad Hammad** - ont été arrêtés entre juin et août 2005. Ils sont inculpés de participation et d'incitation à des protestations violentes, ainsi que d'appartenance à une association interdite, ce qu'ils nient entièrement. Deux d'entre eux affirment avoir été torturés au cours de leur interrogatoire.

Amnesty International s'inquiète de ce que ces sept hommes et un huitième militant, **Brahim Dahane**, semblent avoir été pris pour cibles en raison de leur action déterminante pour la défense des droits fondamentaux et de leurs prises de position publiques en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui. Très récemment, ils ont contribué pour une large part à rassembler et diffuser des informations concernant les violences commises par les forces marocaines contre des Sahraouis, dans le cadre de manifestations organisées depuis mai 2005 à Laayoune et dans plusieurs autres villes au Maroc et au Sahara occidental.

Interpellé le 30 octobre 2005, Brahim Dahane a également à répondre d'accusations liées à ses activités en faveur des droits fondamentaux. Son affaire est toujours en cours d'instruction et il devrait comparaître en justice séparément. Amnesty International pense qu'il pourrait lui aussi être un prisonnier d'opinion.

L'organisation publie ses préoccupations et ses recommandations au sujet de ces affaires dans un nouveau rapport, intitulé *Morocco/Western Sahara : Sahrawi human rights defenders under attack* (index AI : MDE 29/008/2005), que vous pouvez consulter sur le site Internet de l'organisation : <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGMDE290082005>.

Ce rapport rend compte d'autres affaires concernant des défenseurs des droits humains sahraouis soumis à des mesures de harcèlement et d'intimidation par les forces de sécurité marocaines au cours des derniers mois. En outre, il fait état d'allégations de violations des libertés fondamentales infligées à des manifestants et mentionne notamment la mort de l'un d'entre eux dans des circonstances suspectes en octobre 2005.

## **Complément d'information**

Au Sahara occidental, ces dernières années, les défenseurs des droits humains ont à maintes reprises été pris pour cibles en raison de leur action. Certains se sont vus interdire de se rendre à l'étranger, pour les empêcher de parler des violations des droits humains, d'autres ont été arbitrairement emprisonnés.

Depuis mai 2005, le territoire du Sahara occidental, et particulièrement la ville de Laayoune, ont été ébranlés par une vague de manifestations. Les manifestants ont la plupart du temps réclamé l'indépendance vis-à-vis du Maroc ou exprimé leur soutien au *Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro* (Front populaire pour la libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro ou Front Polisario), qui demande la création d'un État indépendant et a instauré un gouvernement en exil autoproclamé dans les camps de réfugiés du sud-ouest de l'Algérie. Ces opinions étant inacceptables pour les autorités marocaines, celles-ci ont répondu par la manière forte, ce qui a exacerbé les tensions.

Le Sahara occidental est au cœur d'un conflit territorial entre le Maroc, qui l'a annexé de manière controversée en 1975 et proclame sa souveraineté sur ce territoire, et le Front Polisario. Les deux parties ont accepté qu'un référendum sur le futur statut du Sahara occidental soit organisé sous les auspices des Nations unies. Toutefois, il n'a cessé d'être reporté et doit toujours être mis sur pied.

**Voir : [http://www.amnestyinternational.be/doc/article.php3?id\\_article=6427](http://www.amnestyinternational.be/doc/article.php3?id_article=6427)**



L'OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION

**des défenseurs des droits de l'Homme**

**APPEL URGENT &ndash; L'OBSERVATOIRE**

MAR 001 / 1105 / OBS 105

**Détention arbitraire / Poursuites judiciaires /**

Mauvais traitements  
Maroc  
3 novembre 2005

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), vous prie d'intervenir de toute urgence à propos de la situation suivante au Maroc.

Description des faits :

L'Observatoire a été informé par des sources fiables d'actes de violence perpétrés contre M. Gaoudi Mohamed Fadel, membre du Conseil national du Forum vérité et justice (FVJ), M. Iguilid Hammoud, président de la section de Lâyyoune de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), et M. Brahim Sabbar, secrétaire général de l'Association sahraouie des victimes des violations massives des droits de l'homme commises par l'État marocain au Sahara Occidental, et de la détention arbitraire de M. Brahim Dahane, ancien disparu et président de cette dernière association.

Selon les informations reçues, le 30 octobre 2005, vers 1h du matin, les membres des Groupes urbains de sécurité (GUS) et des autres forces de sécurité marocaines ont réprimé dans la violence un rassemblement populaire en faveur de la cause sahraouie, à Lâyyoune. Présent dans la foule, M. Hamdi Lambarki, 31 ans, est alors battu par 11 agents des GUS, à la suite de quoi il est officiellement déclaré mort dans l'après-midi. La police judiciaire a également arrêté plus de 70 personnes qui ont été relâchées deux ou trois heures plus tard, dont M. Lakhel Mohamed Salem, membre de l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'Homme commises par l'État marocain au Sahara occidental. Vers 3h du matin, M. Gaoudi Mohamed Fadel, M. Iguilid Hammoud, et M. Brahim Sabbar se sont rendus au commissariat central de Lâyyoune pour s'informer du sort de M. Lakhel Mohamed Salem. A cette occasion, ils ont été sévèrement battus par des agents des GUS, à l'extérieur du commissariat. Alors qu'elles voulaient leur porter secours, Mme Yaya Manni, épouse de M. Gaoudi Mohamed Fadel et membre de l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'Homme commises par l'État marocain au Sahara occidental, et ses sœurs, Mmes Mariam Aicha et Soukaina, ont à leur tour été battues. Le 31 octobre 2005, M. Lakhel Mohamed Salem a été libéré sans charge.

Quelques heures plus tard, vers 17h45, M. Brahim Dahane a été arrêté par des membres des GUS, dirigés par M. Abd Elhak Rabii, alors qu'il prenait part à un rassemblement

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

spontané devant la maison de la famille du jeune défunt sahraoui M. Hamdi Lembarki, et qu'il communiquait par téléphone des informations sur la mort de ce dernier à l'agence espagnole EFE.

Le 1er novembre 2005, M. Brahim Dahane a été présenté devant le procureur général du Tribunal pénal de Lâyyoune, qui a ordonné de le conduire à la « Prison Noire » de Lâyyoune. Il est accusé de « constitution d'un groupe criminel » et d'« adhésion à une organisation non autorisée ».

L'Observatoire rappelle que le 27 mars 2003, M. Brahim Dahane, ainsi que 12 autres défenseurs des droits de l'Homme et membres familles de disparus sahraouis, avaient été empêchés de sortir du territoire marocain alors qu'ils devaient se rendre en Suisse afin de participer à des rencontres sur les disparitions forcées au Sahara occidental, et leurs passeports avaient été confisqués (Cf. rapports annuels 2003 et 2004 de l'Observatoire).

L'Observatoire exprime sa plus vive préoccupation à l'égard de ces faits, qui constituent une violation flagrante de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, en particulier son article 6.b, qui prévoit que "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales", et son article 9.3(a), selon lequel "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, notamment, de se plaindre de la politique et de l'action de fonctionnaires et d'organes de l'État qui auraient commis des violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, au moyen de pétitions ou autres moyens appropriés, auprès des autorités judiciaires, administratives ou législatives nationales compétentes ou de toute autre autorité compétente instituée conformément au système juridique de l'État, qui doit rendre sa décision sans retard excessif".

Actions requises :

Merci d'écrire aux autorités marocaines afin de leur demander de :

- i. Garantir, en toutes circonstances, l'intégrité physique et psychologique de M. Brahim Dahane, ainsi que celle de M. Brahim Sabar, M. Gaoudi Mohamed Fadel, M. Lakhel Mohamed Salem, M. Iguilid Hammoud, Mme Mani Yaya, Mmes Mariam Aicha et Soukaina, et de tous les défenseurs des droits de l'Homme au Maroc ;
- ii. Procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de M. Brahim Dahane en raison du caractère arbitraire de sa détention ;
- iii. Veiller à ce que son droit à un procès juste et équitable soit garanti, afin que les charges retenues contre lui soient abandonnées en raison de leur caractère arbitraire ;
- iv. Mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre de tous les défenseurs des droits de l'Homme au Maroc, afin qu'ils puissent exercer leur profession et mener leur activité de défense des droits de l'Homme librement et sans entrave ;
- v. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998 et plus particulièrement à son article 1 qui dispose que "chacun a le droit, individuellement ou en

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international", ses articles 6.b et 9.3(a) sus-mentionnés, et son article 12.2, qui dispose que "l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration" ;

vi. Se conformer en toutes circonstances aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme liant le Royaume du Maroc.

Adresses :

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Ibn Al Hassan, Roi du Maroc, Palais Royal, Rabat, Maroc,  
Fax : + 212 37 73 07 72

Driss Jettou, Premier Ministre, Bureau du Premier Ministre et Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération, Palais Royal, Rabat, Maroc, + Fax : 212 37 76 99 95 / 91  
95 / 77 68 37

M. Mohamed Bouzoubaa, Ministre de Justice, Ministère de la Justice, Place Mamounia,  
Rabat, Maroc, Fax: + 212 37 72 37 10 / 73 07 72 / 73 89 40

M. Mostafa Sahel, Ministre de l'Intérieur, Quartier Administratif, Rabat, Maroc, Fax : 212 37  
76 20 56

M. Mohamed Benaïssa, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Avenue F.  
Roosevelt, Rabat, Maroc. Fax: +212 37 76 55 08/ 46 79. E-mail: mail@maec.gov.ma

Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), Place des Chouhada, B.P. 1341, Rabat,  
Maroc. Fax : + 212 37.72.68.56. E-mail: ccdh@ccdh.org.ma

Mission permanente du Royaume du Maroc auprès des Nations unies à Genève, Chemin  
François-Lehmann 18a, Case postale 244, 1218 Grand-Saconnex, Suisse, E-mail :  
mission.maroc@ties.itu.int, fax: +41 22 791 81 80

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques du Maroc dans vos pays  
respectifs.



**Parlement européen**

P6\_TA-PROV(2005)0414

Droits de l'homme au Sahara occidental

## **Résolution du Parlement européen sur le Sahara occidental**

Le Parlement européen,

- vu les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur le Sahara occidental, et notamment la résolution 1598 (2005) du 28 avril 2005 et la résolution 1495 (2003), endossées par l'Assemblée générale des Nations unies le 11 octobre 2005,
- vu le dernier rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Sahara occidental (avril 2005),
- vu les nominations récentes d'un représentant spécial et d'un envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental,
- vu ses résolutions sur le Sahara occidental,
- vu, notamment, son rapport sur l'état des droits de l'homme dans le monde pour 2004,
- vu l'article 115, paragraphe 5, de son règlement,

A. vivement préoccupé par les derniers rapports d'Amnesty international et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), qui font état de graves violations, par le Maroc, des droits de l'homme à l'encontre des populations saharouies,

B. considérant que les investigations faites par l'Instance Equité et Réconciliation au sujet des personnes décédées dans les centres de détention illégaux ont permis de déterminer les lieux où ont été enterrées 57 personnes victimes de disparitions forcées, dont 43 Sahraouis,

1. salue la libération, par le Front Polisario, de tous les prisonniers de guerre marocains; demande aux autorités du Maroc de libérer immédiatement les défenseurs des droits de l'homme, Mme Aminattou Haidar, Ali Salem Tamek et les 35 autres détenus politiques sahraouis, et de faire la lumière sur le sort de plus de 500 disparus sahraouis, y inclus les Sahraouis disparus lors des campagnes militaires;

2. demande au Maroc et au Front Polisario de coopérer pleinement avec le Comité

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

international de la Croix-Rouge (CICR) en vue de déterminer le sort des personnes portées disparues depuis le début du conflit;

3. demande la protection des populations sahraouies, le respect de leurs droits fondamentaux, notamment à la libre expression et à la liberté de mouvement, conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux traités et aux conventions internationaux en matière de droits de l'homme;

4. soutient une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental, basée sur le droit et la légalité internationale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment à la résolution 1495;

5. demande au Royaume du Maroc et au Front Polisario, aux États voisins ainsi qu'à l'Union européenne de coopérer pleinement avec l'ONU en vue du parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental;

6. demande au Conseil et aux États membres de soutenir activement les efforts de l'ONU appelant à la préservation des ressources naturelles énergétiques du Sahara occidental en tant que territoire non autonome, objet d'un processus de décolonisation, comme le stipule l'avis légal (2002) du Secrétaire général adjoint pour les affaires juridiques de l'ONU, M. Hans Correl;

7. se félicite de la nomination, par le Secrétaire général de l'ONU, de son envoyé personnel pour le Sahara occidental en la personne de l'ambassadeur Van Valsum et de la désignation de M. Francisco Bastagali en qualité de représentant spécial, responsable de la mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO), ce qui devrait contribuer à la redynamisation du processus de paix au Sahara occidental;

8. invite le nouvel envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies à faire rapport devant sa commission des affaires étrangères et ses sous-commissions ainsi que devant sa délégation pour les relations avec le Maghreb;

9. demande au Maroc de faciliter l'accès au territoire du Sahara occidental aux observateurs indépendants, aux représentants des organisations de défense des droits de l'homme ainsi qu'à la presse internationale; déplore, à ce propos, l'expulsion de plusieurs délégations européennes;

10. considère que le voyage de sa délégation dans la région fournira au Parlement européen de nouveaux éléments d'information sur la situation, et est convaincu que ladite délégation pourra y mener sa mission sans entraves et au moment prévu, c'est-à-dire en janvier 2006;

11. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au Secrétaire général des Nations unies, au Président de l'Union africaine ainsi qu'au gouvernement du Maroc et à la direction du Front Polisario.

*adoptée le 26.10.05*

## • **Les prêtres espagnols**

Nous sommes arrivés à El Ayoun le mercredi 3 août vers 17h15. Le premier soir nous avons remarqué qu'une voiture avait fait deux tours près de nous et que son conducteur, à un autre moment, s'était promené devant nous, d'où nous en avons déduit que la police secrète avait commencé la filature à laquelle nous nous attendions et dont nous avons été avertis. On ne nous laissait pas prendre des photos, pas même des choses des plus anodines ; toutes celles que nous avons prises de l'extérieur, l'ont été hors de la ville ou depuis l'intérieur de la voiture en catimini.

Notre visite répondait à notre préoccupation suite aux informations de violations des droits humains dans la zone occupée du Sahara Occidental de la part de la police et de l'armée marocaine répercutées par les moyens de communication espagnols et qui affectaient la population sahraouie.

### **El Ayoun est une ville assiégée**

El Ayoun est une ville occupée par l'armée marocaine ; il y a des militaires dans tous les quartiers et à tous les coins de rue. C'est la même chose avec les trois catégories de police en uniforme que nous avons pu y voir : les uns aux uniformes bleu foncé et casquettes bleues avec un liseré à carreaux rouges et blancs, que les Sahraouis appellent « Croates » pour la similitude des uniformes ; d'autres en uniforme plus ancien ; et la police secrète.

Le soir, la sensation de ville occupée augmente. Les policiers, surtout ceux qu'on appelle « les Croates », occupent les rues principales. On voit deux policiers dans chacune d'elles et un fourgon chaque deux ou trois rues, c'est pourquoi nous n'avons pu prendre de photos à aucun moment.

La présence de policiers et de militaires s'étend à toute la ville mais spécialement dans les quartiers habités majoritairement par des Sahraouis, c'est la raison pour laquelle toute concentration ou réunion pacifique est rapidement interdite. Les manifestations ou protestations sont réprimées avec la plus grande brutalité.

### **Climat de peur et de répression**

Nous comprenions parfaitement la situation de peur de certains Sahraouis, même si d'autres, lassés de cette situation qu'ils supportent depuis plus de 30 ans, ont décidé de « brûler les papiers » et de dénoncer leur condition.

Nous avons eu des réunions avec des activistes sahraouis défenseurs des droits de l'homme, des ex prisonniers, des personnes qui furent considérées « disparues », des familles de disparus et de détenus et des victimes de la répression.

Dans toutes les conversations que nous avons eues, nous avons noté les situations suivantes :

Des blessures et des cicatrices des coups reçus dans les affrontements du mois de mai.  
Des signes de torture et de violence sur certaines personnes.

Une grande anxiété qui se manifestait par de constantes questions concernant l'attitude des différents partis qui ont fait partie du gouvernement espagnol, de la position des

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

gouvernements autonomes et des Nations unies, etc. Ils se révèlent angoissés du fait de la solitude dans laquelle ils se trouvent et de l'ambiguïté des gouvernants à leur égard, ainsi que de la lenteur de tous les processus et de l'indifférence internationale.

De nombreuses femmes nous ont demandé d'aller à la « prison noire » rendre visite à leurs fils ou frères, ou encore, à une femme connue. Pour eux et pour elles, c'était très important, étant donné que cela éviterait qu'ils disparaissent ou soient torturés. Ils nous ont donné les noms des prisonniers : Aminatu Haidar, Ali Salem Tamek, Mohamed Mutawakil, El Hussein Lidri, Brahim Numria, Laarbi Massud, Hassamna El Hairech, Daondi Omar, Bonamoud Ahmed Salem... L'unique délit de ces personnes était d'avoir protesté contre la répression marocaine et exigé le référendum d'autodétermination approuvé par l'Onu.

Un sujet qui a particulièrement appelé notre attention est celui des disparus, beaucoup d'entre eux depuis plusieurs années et de plus de nationalité espagnole. L'une des associations de disparus avait un dossier de 151 noms. Les informations ont été recueillies avec beaucoup de difficulté car la peur paralysait les membres de leurs familles.

Nous avons été surpris par le soin avec lequel ils conservaient leurs documents espagnols. Beaucoup déplorent qu'on leur a volés ou de les avoir perdus. Leur sentiment à l'égard de l'Espagne est très fort.

Ils ne se sentent pas en sécurité dans le palais de justice, sauf s'il y a des observateurs, des avocats habituellement espagnols ou français. Nous avons eu un contact avec un avocat français qui avait été présent à un procès à Dakhla (ancienne Villa Cisneros).

Ils ne se sentent pas non plus en sécurité dans les hôpitaux ; certain, comme Hmad Hamad, avec qui nous avons parlé de long en large, y a été violemment roué de coups par des policiers marocains qui l'ont laissé prostré pendant 20 jours. Et ils redoutent qu'on les y élimine.

Ceux qui avaient disparu évoquent des situations horribles dans les lieux où ils ont été séquestrés : tortures, viols, mauvais traitements, conditions carcérales infernales...

Par ailleurs, la situation dans les prisons est désastreuse ; les gens dorment entassés. Ils nous racontaient que certains, quand ils sortaient, vendaient leur espace de sorte que celui qui l'achetait pouvait dormir « un peu plus confortablement ». Nous avons entendu parler du « Titanic », une prison où ils dormaient tous ensemble et où pour tenir, ils ouvraient les jambes et s'enchevêtraient pour être à l'aise. De la prison noire ils racontent des horreurs. C'est le lieu où l'on conduit habituellement les Sahraouis avant de les disperser ailleurs. Dans bien des cas, l'on ne sait pas où on les envoie.

Des événements de mai, juin et juillet, nous en avons tous eu connaissance par les images vues dans les media ; sur place tout se confirme et l'on nous parle de personnes que l'on a jetées d'un édifice, d'une femme qui a avorté dans la rue sous les coups...etc. De cela, de la cruauté de la police nous avons des images qui ne laissent place à aucun doute et qui font partie des documents de chaînes de télévision incontestables comme TVE ou de périodiques comme La Provincia, ABC, El País, El Mundo, etc...

D'autre part, la MINURSO est discréditée dans toutes les catégories de la population.

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

L'expression la moins dure que nous avons entendue est qu'« ils faisaient du tourisme ».

Nous, nous avons vu qu'ils avaient des voitures modernes et de très bonne qualité (l'immense majorité, pour ne pas dire toutes, des tout-terrain avec le sigle UN) et qu'ils étaient dans les meilleurs hôtels et résidences (nous avons pu nous en rendre compte lorsque nous nous promenions de nuit). Ils sont traités par la population de corrompus. Nous avons été impressionnés par la quantité de voitures de la MINURSO dans la ville. La population sahraouie est très critique à l'égard du rôle de la MINURSO. Ils n'ont pas empêché la répression de la police marocaine contre la population civile sahraouie, ils regardent ailleurs, ils ne se préoccupent pas de la situation carcélaire.

Ils disent qu'ils perdent leur richesse, les phosphates et la pêche. La pêche s'effectue avec des instruments interdits internationalement parlant ou avec des explosifs. (Le poisson qui se vend là-bas est très bon et très bon marché).

Les Sahraouis se plaignent des « pateras », un problème qui les discrédite en raison de la confusion créée et dont profitent des mafias marocaines que le gouvernement marocain laisse faire avec la complicité de la police. Quelques subsahariens sont arrêtés, surtout dernièrement (selon les relations entretenues avec l'Espagne) et sont conduits à une sorte de prison. Nous, nous en avons vu une qui présentait des conditions inhumaines : le linge séchait dans les arbres et la surpopulation était visible par la fenêtre.

**Un peuple avec une identité**

Les Sahraouis à tout moment nous rappellent qu'ils sont un peuple pacifique, qu'ils l'ont démontré, qu'ils ont fait preuve de beaucoup de patience et qu'ils demandent d'urgence un règlement. Nous percevons leur « nous n'en pouvons plus ». Nous remarquons une nombreuse population jeune fortement indignée et très désireuse de se montrer &mdash; que l'on sache qu'ils sont beaucoup&mdash; et avec la conscience claire que ce qu'ils revendiquent est juste.

Par ailleurs, ce qu'ils exigent est que soient appliqués les accords des Nations unies, ce qui correspond à la légalité. Pourtant, revendiquer cela et le faire publiquement porte atteinte à ce que le gouvernement marocain considère « l'intégrité du territoire national ». Au Sahara Occidental et au Maroc, cela est tenu pour un délit qui peut être puni de 20 ans de prison, comme cela est arrivé à Hassamna El Hairech. De même, ils revendiquent le respect des droits de l'homme.

D'après ce qu'ils nous disent, il ne se mêlent pas à la population marocaine. Ils se considèrent d'une autre culture, et bien que musulmans et pratiquants, ils ne vont pas dans les mosquées où se rendent les Marocains.

L'on ne rencontre aucun Sahraoui demandant l'aumône car ils ont une conception profondément ancrée de la solidarité entre eux. Les mendiants que nous avons vus étaient marocains.

A tout moment, ils manifestent un niveau de tolérance religieuse importante : ils aiment parler de religion, connaître nos coutumes, notre foi, notre credo. L'on ne note aucun signe d'intégrisme islamique et ils ont conscience d'en être très éloignés.

Ils continuent à se considérer comme un peuple nomade qui aime le désert. Nous étions



**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

surpris de voir des tentes en pleines dunes sur la route de la plage. Ils nous ont dit qu'il s'agissait de Sahraouis qui passaient là l'été.

Selon leurs dires, ils se sentent par la culture, la religion et leur forme de vie plus proches des Mauritaniens que des Marocains.

**Appel à l'opinion publique espagnole et à ses institutions**

À El Ayoun, s'agissant de la population civile sahraouie, les droits de l'homme sont violés par le gouvernement marocain qui impose en permanence un état de siège dans une tentative de soumission du peuple sahraoui, par la peur, la répression brutale, la torture, des procès sommaires, des emprisonnements, des viols..., qui constituent une réalité d'horreurs et de brutalité.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous considérons indispensable le libre accès à tout le Sahara Occidental. Il y a là un peuple innocent qui souffre, qui attend, qui est désespéré, qui crie justice, qui revendique le droit à une vie digne. Il convient de dénoncer les tentatives du gouvernement marocain d'interdire l'accès d'observateurs internationaux à ce territoire pour que l'on ne voie pas ce qui s'y passe. La douleur des innocents n'admet ni l'ambiguïté ni la fausse neutralité qui favorisent toujours les oppresseurs.

Cette brutale répression doit cesser immédiatement. Le Maroc ne peut pas continuer à violer les droits humains avec la permissivité de l'Onu et de la communauté internationale et à poursuivre l'annexion par la force d'un territoire qui ne lui appartient pas.

Il convient de regarder en face les causes d'une telle situation qui ne sont autres qu'une décolonisation ratée par l'Espagne, les attermoiements et la non application des accords et des résolutions de l'Onu permettant de réaliser un référendum d'autodétermination avec toutes les garanties démocratiques, un sujet que le Maroc refuse de respecter, comme nous le voyons dans la pratique.

Nous sommes très préoccupés par le danger potentiel que cette situation de violence peut générer dans toute la zone et sur laquelle nous appelons l'attention. Il est perceptible que la population sahraouie ne supporte plus les brutalités, ne supporte plus un tel attermoiement et n'est pas disposée à se taire. La situation a gagné toutes les villes du Sahara Occidental et menace une région à la stabilité précaire.

La situation presse et c'est pourquoi nous lançons un appel urgent pour la libération de tous les prisonniers et prisonnières sahraouis, dont la majorité fait actuellement une grève de la faim : Aminatu Haidar, Ali Salem Tamek, Mohamed Mutawakil, El Hussein Lidri, Brahim Numria, Laarbi Massud, Hassamna El Hairech, ...et nombreux sont les innocents aux corps troturés dont l'unique délit est d'exiger de vivre avec dignité et d'être libres. Nous sommes préoccupés par la détention de Hmad Hamad qui est confirmée au moment où nous terminons d'écrire ces lignes, car nous craignons qu'elle ait été la conséquence des conversations qu'il a eues avec nous.

Angel Rodríguez Hernández (prêtre) 42 916 797 Q  
Ricardo Miranda Marrero (prêtre)  
Jorge Hernández Duarte (prêtre) 42 155 341 K

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

Sergio Afonso Miranda (prêtre) 42 821 382 M

- **Le congrès américain**

**Washington D.C**, 30/07/2005 (SPS) Le Représentant du Texas au Congrès américain, le Juge Ted Poe, a dénoncé, vendredi dans un discours devant le Congrès, les violations marocaines des droits humains dans les territoires occupés du Sahara Occidental, appelant à la libération immédiate des activistes sahraouis des droits de l'homme, Mme. Aminetou Haidar, Ali Salem Tamek et tous les activistes et prisonniers politiques sahraouis.

Voilà le texte intégral du discours:

**"La police marocaine et les services de sécurité ont, récemment, arrêté et torturé des manifestants pacifiques. Pas plus loin que le 20 juillet dernier des rapports ont indiqué que les forces de sécurité marocaine ont procédé à l'enlèvement de 5 activistes des droits humains (Mohamed Elmoutawakil, Noumria Brahim, Elhoucine Lidri, Larbi Massoud, et Gaoudi Fdaili). Selon ces rapports ces cinq personnes ont souffert des tortures pour de longues heures, l'humiliation et des menaces de viole. Malheureusement, tout cela s'est produit pour la simple raison de leur opinion sur le statut du Sahara Occidental.**

**Après cet incident, d'autres rapports ont indiqué que Noumria Brahim et Lhoucine Lidri ont été soumis à des séances de tortures additionnelles (ils étaient brûlés, menottés, yeux voilés et passés à tabac). Les officiers marocains qui ont commis ces actes ignobles de tortures sont, selon les rapports, le Wali de la sécurité d'El Aaiun, Brahim Bensami, le Chef du group Urbain de Sécurité (GUS), Ichi Abou Hassan, et Abdelhaq Rabii, un officier de police. Quand ces tortionnaires ont fini leur travail ils ont enfermé leurs victimes dans la prison noire d'El Aaiun le 23 juillet 2005. Des rapports indiquent qu'ils sont toujours en détention.**

**De tels actes de violence et d'abus contre des manifestants pacifiques et des activistes de droits humains inaugurent une escalade pendant les dernières semaines au Maroc. D'autres rapport ont indiqué qu'un groupe de 6 prisonniers politiques sahraouis, qui ont étaient arrêtés lors d'une manifestation de protestation à El Aaiun, ont été présentés devant la cour d'appel d'El Aaiun le 21 juillet dernier. Le rapport indique que le groupe avait été jugé au cours d'un procès inique le 23 juin 2005. Les prisonniers auraient été condamnés à des peines allant de 5 mois de prison ferme à un an avec sursis. L'une des victimes de cette injustice est l'activiste des droits humains, Bougarfa Abdarrahmane.**

**M. Abdarrahmane, âgé de 53 ans, est père de 10 enfants. Les autres ont étaient condamnés à 3 ans de prison ferme (Hamma Achrih, Chyahou Brahim) et à 2 ans de prison ferme (Mohamed Salem Essallami, Azlai Abdallah).**

**Les mêmes sources rapportent que la cour d'appel d'El Aaiun a été fermement contrôlée par les forces marocaines de sécurité lors du procès. Des citoyens sahraouis ont été interdits de pénétrer à la sale du tribunal. Une journaliste française, Agatha André, du journal, Charles Hebdo, qui s'est rendu à El Aaiun pour assister au procès de ces prisonniers politiques, a été mise à l'écart dans une salle jusqu'à la fin du procès. Pis encore, les informations indiquent que les familles des 5 activistes arrêtés ont été empêchées de leurs apporter de la nourriture, de les voir, ou même de leur parler au téléphone. Malheureusement, ces rapports sur la torture et l'injustice sont normaux pour le peuple sahraoui,**

**qui est privé de ses droits sous l'occupation marocaine du Sahara Occidental.**

**Lors d'un voyage de la Secrétaire Condoleeza Rice à l'étranger, la Secrétaire Rice a émis un message très fort au roi du Maroc, Mohamed VI, à propos des restrictions sur les libertés civiles dans le royaume. Le journal espagnol, La Razon, a rapporté le 30 juin dernier que Mme. Rice a exprimé sa préoccupation vis-à-vis des violations permanente par le régime marocain de la liberté de la presse et d'expression. Suite à des rapports récents sur l'escalade de la répression par les services secrets marocains et les services de sécurités contre toutes les voix d'opposition ainsi que de la répression contre les sahraouis, elle a en outre exhorté le roi à mettre un terme à la répression et à permettre aux voix progressiste de se faire entendre.**

**D'autres pays ont exprimé des préoccupations de la même nature à propos du registre marocain des droits humains avec les sahraouis. Rien qu'au début de ce mois des sources médiatiques espagnoles ont reporté qu'une délégation espagnole, composée de parlementaires et de représentants de la société civile d'Aragon, a été interdite par les autorités marocaines de visiter la capitale occupée du Sahara Occidental, El Aaiun. La délégation envisageait de s'enquérir sur les violations des droits humains par les forces marocaines. L'un des membres de la délégation a déclaré que l'interdiction marocaine de cette visite est inacceptable, ont indiqué les mêmes sources.**

**Le Maroc occupe le Sahara Occidental depuis des décennies. Le Conseil de sécurité onusien a depuis toujours soutenu le droit du Sahara Occidental à l'autodétermination. Au 29 avril 2004 le Conseil a adopté la résolution No. 1541, qui réaffirmé son soutien au Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental recommandé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, James Baker. Deux ans plutôt, en 2002, le Conseil de sécurité avait réaffirmé le droit à l'autodétermination dans une réunion qui débattait du conflit du Sahara Occidental, dans laquelle il a rejeté d'autres options proposées et a clairement déclaré que la seule solution fiable au conflit doit être basée sur le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.**

**Il y a une longue histoire de consensus international sur le soutien du droit du Sahara Occidental à l'autodétermination. La Cour internationale de justice a émis, le 16 octobre 1975, la décision suivante sur le conflit du Sahara Occidental, "la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies quant à la décolonisation du Sahara Occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination à travers l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire."**

**Je suis d'accord avec plusieurs de mes collègues que le Maroc est un important partenaire des USA dans sa guerre contre le terrorisme et dans le commerce international. Mais, les exemples d'abus des droits humains que les autorités marocaines ont commis à l'encontre du peuple sahraoui et contre des manifestants pacifiques n'est guère un comportement que nous espérons de nos amis.**

**En conclusion, la résolution du conflit du Sahara Occidental n'a que trop tardé. Les deux parties au conflit doivent se mettre d'accord et mettre en oeuvre le plan de règlement élaboré par le Secrétaire d'Etat James Baker. Un grand pas vers une résolution pacifique serait pour le Maroc de libérer tous les prisonniers politiques, y compris M. Tamek et Mme. Haidar, de mettre un terme à sa détention et aux tortures de manifestants pacifiques et des activistes des droits humains et de permettre la liberté d'opinion et d'expression au Maroc et au Sahara Occidental."**

### **Communiqué**

Le Bureau exécutif du Forum Marocain Vérité et Justice (F.M.V.J.), dans sa réunion ordinaire du 30 juillet 2005 au siège du Forum, a débattu de l'arrestation de Mohammed al Moutawakkil, membre du Bureau exécutif, avec d'autres membres du F.M.V.J., et des circonstances de leur inculpation et leur présentation au juge d'instruction ;

En attendant des informations complémentaires à ce sujet, le F.M.V.J.

- S'indigne de la manière dont il a été procédé auxdites arrestations : à l'aube de la journée du 20 /07/2005, de manière à terroriser les membres de sa famille, dont ses enfants ;

- Proteste pour la perquisition opérée dans son domicile en son absence, sans avoir avisé sa famille ni avoir notifié légalement à celle-ci l'ordre de procéder à une telle mesure ; ainsi que pour les conditions inhumaines du transfert des détenus des locaux de la police de Casablanca vers ceux de Laâyoune, dénonce les tortures infligées à Houcine Lyedri et Brahim Noumriya et réclame une enquête à ce sujet ;

Le Bureau exécutif du F.M.V.J. met en doute la consistance des accusations invoquées contre l'un de ses membres et craint fort que le motif réel de telles poursuites ne soit les responsabilités exercées par M. al Moutawakkil au sein du F.M.V.J, ses activités de défenseur des droits humains et les opinions par lui exprimées sur l'affaire du Sahara dans la presse nationale.

Par conséquent, le F.M.V.J. réclame la remise en liberté de Mohammed al Moutawakkil et ses co-détenus.

Casablanca, le 30 juillet 2005

Le Bureau exécutif

## ANNEXE : la presse internationale

### Rabat retiene a 3 reporteros españoles en El Aaiún

▪ **JOSEP SAURI** (05/11/2005)

Tres periodistas españoles (Luis de Vega, del diario *ABC* ; Carla Fibla, de *La Vanguardia* ; y el fotógrafo de la agencia Reuters Juan Medina), junto a un redactor del semanario marroquí *Assahifa* . que presenciaban las protestas de ayer en El Aaiún de independentistas saharauis, fueron conducidos a una comisaría de la Policía Judicial por agentes de los Grupos Urbanos de Seguridad (GUS), que les confiscaron los móviles y material fotográfico.

Con la conmemoración del 30º aniversario de la Marcha Verde --el símbolo de la ocupación marroquí-- a la vuelta de la esquina, la tensión en El Aaiún se disparó de nuevo ayer tarde.

La policía marroquí reprimió con violencia en el barrio de Colominas a un centenar de saharauis que se manifestaban pacíficamente en las proximidades de la casa familiar de Hamdi Lambarki, el joven que murió el domingo tras una protesta en la capital administrativa del Sáhara Occidental.

La intervención de las Fuerzas Auxiliares y los GUS se saldó con un número indeterminado de detenidos --al menos 14, según fuentes saharauis--, que fueron torturados en la comisaría. Los manifestantes lanzaron consignas a favor del Frente Polisario y pidieron justicia para el "mártir", en referencia al joven fallecido el domingo, hasta que la intervención de la policía --que les superaba en número-- les obligó a dispersarse y a meterse en las casas, donde algunas personas seguían gritando desde las azoteas.

**MANIFESTANTES GOLPEADOS** En ese momento se produjo la acción policial contra los periodistas, que, mientras permanecían retenidos, veían cómo llegaban los arrestados a la comisaría e inmediatamente, con sólo una puerta de por medio, oían gritos y golpes. "Cuando preguntábamos qué les estaban haciendo, los policías se burlaban y nos decían: 'Escuchad la música '", explicó Luis de Vega.

Mientras esperaban la devolución del material confiscado, tanto los periodistas retenidos como este corresponsal recibieron graves acusaciones sobre su trabajo, como la de "estimular" las protestas. "Sabemos que hablas con los organizadores. Tenemos todas las grabaciones de tu móvil", le llegó a decir el comisario Hamid Bahri a De Vega. Al anochecer, otros focos de manifestaciones, en el barrio de Maatala y en Smara, fueron duramente reprimidos.

LOS PRESOS LLEVAN 7 SEMANAS EN HUELGA DE HAMBRE

## 'Escritores por el Sáhara' instan a la sociedad y a la ONU a actuar en favor de los prisioneros políticos

ELMUNDO.ES

**MADRID.-** Después de más de 40 días del inicio de la **huelga de hambre** de varios presos políticos saharauis en las cárceles marroquíes y ante el grave deterioro de su salud, el grupo 'Escritores por el Sáhara' ha hecho un llamamiento "a la sociedad para hacer llegar a la Presidencia del Gobierno, al Ministro de Asuntos Exteriores y a todas las instancias gubernamentales **la súplica de que interceda** por estos prisioneros".

Según han declarado, "asistimos con estupor a la inacción de nuestro Gobierno, de la ONU y de no pocas asociaciones que dicen luchar en pro de los derechos humanos. Por fortuna, las que han reaccionado han sido muchas, pero es tan flagrante la violación de los derechos humanos a la que estamos asistiendo que aún nos parece poco lo hecho hasta ahora. Y la primera queja es para nosotros mismos".



Un grupo de personas manifestándose en Madrid en apoyo a los presos. (Foto: EFE)

### ADEMÁS ...

[La ONU alerta sobre la situación de los presos](#)

[Álbum: Un clamor en el desierto](#)

[Sáhara, 30 años de disputa](#)

[NOTICIAS RELACIONADAS](#)



Alors que dix-huit ONG appellent à la libération des détenus politiques sahraouis

## Nouvelle dynamique onusienne en RASD, selon Moratinos

Lundi 8 août 2005

Par [Ghada Hamrouche](#)

Alors que 18 ONG internationales ont appelé à la libération des détenus sahraouis à partir de Genève, le chef de la diplomatie espagnole a affirmé hier qu'une nouvelle dynamique internationale avait été enclenchée pour trouver une solution au conflit sahraoui et ce, suite à la nomination du nouveau représentant du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU). Avec cette nomination, a déclaré M. Moratinos à la presse à l'issue d'entretiens avec son homologue marocain Mohamed Benaïssa, «on entre dans une nouvelle dynamique de l'ONU, celle de se mettre au travail pour trouver une solution définitive au conflit du Sahara occidental». Kofi Annan a nommé le 26 juillet le Néerlandais Peter van Walsum comme son nouvel envoyé personnel au Sahara occidental. Il lui a demandé notamment d'établir des contacts avec les Etats voisins pour «s'assurer de leurs vues sur la façon d'avancer», avait indiqué un porte-parole de l'ONU. Le chef de la diplomatie espagnole s'est par ailleurs félicité des bonnes relations entre Rabat et Madrid. Parallèlement, dix-huit organisations non gouvernementales (ONG) participant samedi aux travaux de la 57ème session de la Sous-commission des droits de l'Homme de l'ONU, qui se tient du 25 juillet au 12 août à Genève, ont publié un communiqué conjoint appelant «à la libération des détenus politiques sahraouis des prisons marocaines», rapporte dimanche l'agence de presse sahraouie SPS. Ces ONG ont notamment appelé à la libération de «plus de 35 militants sahraouis des droits humains» incarcérés par les autorités marocaines à la suite de manifestations «pacifiques organisées depuis le 21 mai dans plusieurs villes occupées et au Maroc pour réclamer le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui», indique SPS. Rappelant que «les forces d'occupation marocaines» ont répondu par une «répression sauvage et brutale contre les manifestants pacifiques sahraouis» et perpétré «de graves violations des droits humains», les dix-huit ONG ont également appelé «à la protection des populations civiles sahraouies, l'ouverture du territoire sahraoui aux médias internationaux et la tenue d'un référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui», selon la même agence.

Les signataires ont exhorté les autorités marocaines à la libération d'«Aminetou Haldar, Ali Salem Tamek, Mohamed El Moutawakil, Brahim Noumriya, Lidri El Hocine, Messaoud Larbi et [de] tous les prisonniers politiques sahraouis», précise SPS. Les ONG signataires de ce communiqué sont de divers horizons. Il s'agit de France Libertés, fondation de Mme Danielle Mitterrand, de l'Association américaine de juristes, d'Interfaith International, de l'Union nationale de la jeunesse socialiste, de la Fédération de la jeunesse mondiale, de

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

l'Association internationale contre la torture, de l'Organisation mondiale des peuples, du Mouvement international des étudiants pour l'ONU, de la Coordination des ONG africaines des droits de l'Homme, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MARP), de Friends of Peoples close to Nature, de Commun Cause, de l'African South of International Comparative Law, de OIDEL, de Tamil Centre for Human Rights, de l'Association internationale pour les droits des femmes, de l'Asian Women's Human Rights Council et de la Japanese Worker's Committee for Human Rights.

**G. H.**

**VOIR : <http://www.latribune-online.com/>**



## **Abandonan la idea de que parlamentarios visiten el Sáhara**

### **Las condiciones presentadas por el Parlamento de Marruecos hacen imposible aceptar la invitación**

26-10-2005 ERNESTO ESTÉVEZ / CADENA SER

El Congreso de los Diputados y el Ministerio de Asuntos Exteriores han abandonado definitivamente la idea de que una delegación parlamentaria española visite el Sáhara Occidental, tal y como estaba previsto, para conocer la situación en la que se encuentra el pueblo saharauí.

El pasado mes de julio, la mesa de la Comisión de Exteriores del Congreso fijó la fecha del mes de septiembre para realizar la visita. Sin embargo, fuentes próximas a los grupos del Congreso han confirmado a la Cadena SER que las condiciones que el Parlamento de Marruecos pretendía poner a la delegación parlamentaria española "hacen imposible aceptar la invitación".

La idea de que una delegación parlamentaria visitara el Sáhara partió del ministerio de Asuntos Exteriores, tras consultar a la diplomacia marroquí, como fórmula alternativa a los reiterados viajes de parlamentarios autonómicos a El Aaiún, que fueron prohibidos por las autoridades de Marruecos.

El Parlamento de Marruecos pretendía que el primer acto de la visita se realizara en el Parlamento de Rabat, donde los diputados marroquíes defenderían la soberanía sobre el Sáhara, a la que califican de "provincias del Sur".

### **Los interlocutores saharauis podrían ser encarcelados**

"En ese mismo momento se produciría el primer enfrentamiento, pues las respuestas de los representantes de ERC, IU- Els Verts o Eusko Alkartasuna podrían provocar un grave incidente entre las altas instituciones parlamentarias de ambos países ", según señalan fuentes parlamentarias españolas.

Según las mismas fuentes, la delegación española pretendía entrevistarse en el Sahara con algunos representantes del Frente Polisario en el interior, a lo que el Gobierno marroquí advirtió que en ese caso los interlocutores saharauis serían encarcelados.

Ante la imposibilidad de conciliar los deseos de las partes española y marroquí, el Ministerio de Exteriores y el Congreso ha decidido olvidarse de la visita.

**Voir :**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

[http://www.cadenaser.com/articulo/espana/Abandonan/idea/parlamentarios/visiten/Sahara/csrsrpor/20051026csrsrcsnac\\_3/Tes/](http://www.cadenaser.com/articulo/espana/Abandonan/idea/parlamentarios/visiten/Sahara/csrsrpor/20051026csrsrcsnac_3/Tes/)



**Sáhara-Aplazada la votación del PE sobre DDHH en Sáhara a la espera de los resultados de la misión de la UE en Marruecos**

**La Conferencia de Presidentes del Parlamento Europeo, presidida por Josep Borrell, aplazó hoy la votación prevista para mañana sobre la situación de los Derechos Humanos en el Sáhara Occidental, a la espera de los resultados de la misión prevista por la UE a Marruecos, indicaron a Europa Press fuentes parlamentarias.**

La cuestión de si el momento era oportuno para esta votación fue planteada por Borrell y aprobada por asentimiento por los miembros de la Conferencia, en la que están representadas proporcionalmente las principales fuerzas políticas del Parlamento.

Las fuentes consultadas explican que al final todos los grupos han dado su visto bueno a esta modificación del orden del día, y que los representantes de la izquierda parlamentaria fueron los que mantuvieron hasta el final su postura a favor de que la votación se celebrara.

No obstante, fuentes del PP europeo consideran que el aplazamiento del voto responde a un intento de contentar a Marruecos, a la vista de que el viceministro de Exteriores del país, Fassi Fihri, visita hoy Estrasburgo con el objetivo de tratar con la UE el estado de las relaciones entre ambas partes.

El eurodiputado socialista Enrique Barón Crespo reiteró ante un grupo de periodistas que su grupo apoyó la votación, aunque consideró razonable su aplazamiento. Según dijo, fueron tres representantes de partidos los que defendieron el aplazamiento, Hans Gert Poettering, del PP europeo, Graham Watson, de los liberales, y Brian Crowley, de Europa de las naciones.

Junto a los resultados de la misión en Marruecos, existen varios foros internacionales en los que participará en las próximas semanas el país norafricano y que influyeron en la decisión final, como la Asamblea Euromediterránea de Barcelona o la Conferencia Euroafricana. Por otra parte, la misión de la UE a Marruecos está prevista para enero, de modo que la votación podría retrasarse hasta al menos esa fecha.

En principio, estaba previsto que mañana se celebraran a primera hora de la tarde los debates y las votaciones sobre la situación de los Derechos Humanos en varias regiones del mundo, entre ellas el Sáhara Occidental. Tras la decisión de hoy, la votación no se producirá, pero sí el debate. La Conferencia de Presidentes elaboró la semana pasada el orden del día para las sesiones del Parlamento en Estrasburgo, que fue confirmado en la sesión plenaria del lunes...

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

**Voir : [http://actualidad.terra.es/internacional/articulo/sahara-aplazada\\_pe\\_ddhh\\_sahara\\_ue\\_563300.htm](http://actualidad.terra.es/internacional/articulo/sahara-aplazada_pe_ddhh_sahara_ue_563300.htm)**



**MONDE**

## **Sept mois à trois ans de prison pour les « quatorze » Sahraouis**

**Sahara occidental . Ils étaient poursuivis pour leurs activités en faveur des droits de l'homme et de l'indépendance.**

El-Ayoune,

correspondance particulière.

En dépit de la fatigue, et des rappels à l'ordre du juge, les nombreux Sahraouis encore présents, hier matin, dans la salle du tribunal d'El-Ayoune (Sahara occidental occupé) ont laissé éclater leur joie. Le verdict de la justice marocaine, moins sévère que prévu, à l'encontre de quatorze Sahraouis, connus comme défenseurs des droits de l'homme, et indépendantistes, est enfin tombé après plus de vingt-quatre heures de procès. Les principaux leaders de la résistance sahraouie, parmi lesquelles figurent Aminatou Haïdar, Ali Salem Tamek, Mohamed El Moutaouikil, Brahim Noumria, Houssein Lidri, Messaoud Larbi, ont écopé de peines allant de sept à dix mois de prison. Hmad Hammad, Sidi Ahmed el Moussaoui, Bal-La Mohamed, Chteoui Mahayaoub, Tahlil Mohamed, Eljanhi Khalifa, Lahwidi Mahmoud, Amaydane - Elwali, ont, quant à eux, été condamnés à des peines allant jusqu'à trois ans de prison. Compte tenu de l'extrême gravité des faits qui leur étaient reprochés (« réunion armée » sur la voie publique, association de malfaiteurs en vue de commettre des crimes...) et du caractère parfois hallucinant du procès - (« en reconnaissant que vous êtes membre d'un groupe de droits de l'homme, vous vous êtes auto-inculpé », a dit, sans rire, le procureur à l'encontre d'Aminatou Haïdar) -, les peines prononcées sortent de l'ordinaire. Rabat a voulu donner là un signal de « bonne conduite » à la communauté internationale tandis que sa politique de répression dans les territoires occupés, notamment depuis le début de l'intifada en mai dernier, reste inchangée : hier matin encore, la police a chargé « aveuglément » une - famille sahraouie, brutalisant femmes et - enfants. La présence d'avocats étrangers lors de ce procès aura également pesé dans la balance.

Driss Benjelloune





Le tribunal d'El-Ayoune, ville occupée du Sahara-Occidental, a prononcé ces peines allant de six mois à deux ans de prison, «en se basant exclusivement sur les déclarations écrites de policiers», rapporte d'Amnesty International dans sa déclaration de jeudi dernier. Un verdict qui est annonciateur du maintien de la tension et des risques qu'encourent les populations sahraouies dans les territoires occupés et, par conséquent, l'ombre de la déstabilisation dans l'ensemble du Maghreb. Le déploiement de près de 20 000 militaires, apprend-on, dans les villes occupées la semaine dernière, renforçant ainsi le dispositif mis en place par les éléments de la police et des forces armées déjà présentes fortement, est un dispositif draconien d'un état de siège des villes occupées qui ne dit pas son nom. Les Nations unies, en charge du règlement dudit conflit, en la personne de son secrétaire général, Kofi Anan, et de son envoyé spécial par l'application des résolutions onusiennes adoptées garantissant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, bute sur l'entêtement du Palais royal à se conformer à cette légalité internationale. Une situation dont les retombés sur les populations sahraouis des territoires encore sous occupation marocaine sont dramatiques et inquiétantes sur bon nombre d'aspects. Un constat établi déjà par des organisations internationales qui acculent le royaume chérifien par leurs rapports accablants sur le piétinement des règles démocratiques à savoir le non-respect des droits de l'Homme. Ceci par l'interdiction de toute expression pacifique non concordante avec le discours officiel par des moyens contraires aux conventions internationales les plus édifiants, la torture et l'assassinat. A titre d'exemple le jeune Lembarki Salek Mahjoub a rendu l'âme sous la torture et le jeune Likhlifi Aba Cheikh a été assassiné dans la rue pour avoir exprimé pacifiquement son refus d'accepter l'occupation marocaine. Des actes dénoncés et condamnés vigoureusement par des ONG internationales et voire même par des ONG marocaines des droits de l'Homme. C'est dans le même sillage politique que la justice marocaine a rendu son verdict, mercredi dernier, un verdict dont Amnesty International «a redouté» en soutenant que les verdicts «compromettent le travail en faveur des droits fondamentaux au Sahara-Occidental» en indiquant, toutefois, que «les défenseurs des droits de l'Hommes ont à maintes reprises été pris pour cible ces dernières années parce qu'ils recensaient et dénonçaient les violations des libertés fondamentales imputables aux autorités marocaines sur ce territoire». Et de son côté, le président de la République arabe Sahraouie démocratique et secrétaire général du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz, soutient que les verdicts prononcés à l'encontre des détenus politiques sahraouis relèvent d'«un jugement formel énoncé par un tribunal de l'administration coloniale marocaine au Sahara-Occidental». Allant plus loin, le président sahraoui souligne que «les Nations unies doit assumer ses responsabilités dans ce territoire sous son contrôle à travers la mission de la Minurso garante, poursuit-il des conditions de sécurité et des libertés fondamentales des citoyens sahraouis». Pour rappel, avant la tenue dudit procès, Human Rights Watch a souligné, dans une lettre envoyée au roi Mohamed VI, que «les procédures suivies jusqu'à présent indiquaient que le droit des accusés à un procès équitable était menacé», lui précisant qu'«aux termes de la Constitution marocaine, le roi préside le Conseil supérieur de la magistrature». Un roi prônant une ouverture démocratique qui ne peut avoir le même

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

fondement pour des citoyens colonisés.

**Voir :**

[http://www.lanouvellerepublique.com/actualite/lire.php?ida=33560&idc=13&ref  
resh=1++++++++](http://www.lanouvellerepublique.com/actualite/lire.php?ida=33560&idc=13&refresh=1++++++++)

## ANNEXE : la presse marocaine



### Éditorial : Pressions



En attendant une solution politique au conflit créé par l'Algérie, le Maroc est chez lui au Sahara. le Maroc subit depuis quelques semaines une pression internationale insidieuse pour qu'il libère un groupe de 37 détenus qui dit être engagé dans une grève de la faim. Faut-il rappeler que les prévenus sont fortement soupçonnés d'être derrière les derniers troubles de Laâyoune. Dans le lot, il y a Ali Salem Tamek qui clame ouvertement son séparatisme et son appartenance au Polisario et une femme du nom de Aminatou Haïdar dont les mercenaires et leurs soutiens cherchent à faire un symbole de la pseudo cause sahraouie. Certains journaux algériens relaient la thèse du patron du Polisario selon laquelle le Royaume se doit de libérer les prisonniers en question au nom du principe de la réciprocité : les 404 détenus de guerre marocains revenus en août dernier, non sans beaucoup de séquelles physiques et morales, de l'enfer de Tindouf après plus de 20 ans de captivité. Or, force est de constater qu'il ne s'agit pas du tout du même problème. D'abord parce que l'affaire des plus vieux prisonniers du monde, relâchés grâce à l'intervention américaine auprès d'Alger, représente un scandale humanitaire, politique et juridique d'une rare violence que les victimes comptent du reste porter devant le Tribunal pénal international. Ensuite parce que le dossier des 37 personnes qui comparaissent devant la justice marocaine relève d'un registre purement judiciaire en ce sens qu'elles ont été privées de liberté pour avoir enfreint les lois en vigueur au Maroc, précisément dans les provinces du Sud qui font partie intégrante du territoire national. En attendant une solution politique au conflit créé par l'Algérie, le Maroc est chez lui au Sahara. Chose que Tamek et ses compagnons contestent non seulement au Royaume mais ils sont allés très loin en se rendant coupables d'actes portant atteinte à l'ordre public. N'importe quel individu qui se comporterait en fauteur de troubles au Maroc ou ailleurs serait immanquablement traduit en justice et sanctionné. Alors pourquoi ce branle-bas de combat autour des détenus habitant le Sahara ?

Le 20-9-2005

Par : [Abdellah CHANKOU](#)

**Voir :** <http://www.aujourd'hui.ma/couverture-details39737.html>



## Bouzoubaâ : «Le Maroc ne cédera pas aux pressions»



Le ministre de la Justice, Mohamed Bouzoubaâ, estime que les détenus suite aux derniers événements de Laâyoune jouissent de tous leurs droits. L'instruction du dossier sera bientôt réouverte.

**ALM : Depuis quelques jours, la grève de la faim des détenus dans l'affaire des événements de Laâyoune fait beaucoup de remous. Qu'en est-il exactement?**

**Mohamed Bouzoubaâ :** Effectivement, ces détenus observent une grève de la faim. L'administration pénitentiaire est entrée en contact avec eux dès les premières heures de la grève et même avant pour connaître leurs doléances. Tout d'abord, certains d'entre eux ont exigé que le ministère de la Justice négocie exclusivement avec Ali Salem Tamek, également détenu dans le cadre de cette affaire. C'est une première aberration. En outre, lorsque nous discutons avec eux, nous sommes sidérés de voir que leurs revendications se résument à demander la levée d'un soi-disant embargo sur le Sahara et à leur libération immédiate sans aucun procès. Des exigences non seulement saugrenues mais également et surtout inacceptables.

**Qu'en est-il de leurs conditions de détention ?**

Justement, toutes leurs demandes relatives aux conditions d'incarcération ont été prises en considération et entièrement satisfaites. Les quatre détenus de la prison de Casablanca ont demandé qu'ils soient regroupés dans une même cellule: nous avons répondu positivement à leur requête. Ils ont voulu bénéficier de visites directes de leurs proches : nous n'avons eu aucune objection. En somme, ils bénéficient de tous les droits dont bénéficie n'importe quel autre détenu. Nous ne faisons aucune distinction là-dessus. Ils ont un accès au téléphone au sein même des prisons, ils jouissent d'un suivi médical régulier de la part de médecins qui se rendent dans les prisons et le cas échéant, nous conduisons les détenus vers les hôpitaux lorsque leur état de santé l'exige. J'ai personnellement donné des instructions pour qu'aucun détenu ne soit lésé dans ses droits. Toutefois, il est tout à fait inacceptable de recourir à la grève de la faim pour exercer du chantage.

**Voir :** <http://www.aujourdhui.ma/couverture-details39738.html>



## **Communiqué des avocats des détenus politiques sahraouis adressé à l'opinion publique locale et internationale.**

En égard aux derniers événements de El Aaiun, au cours desquels Noumria Brahim, Lidri El Houssein, El Arbi Messaoud, Moutawakil Mohamed et Ali Salem Tamek ont été emprisonnés, et après avoir été chargés par leurs familles de leur défense, nous avons entrepris les démarches juridiques nécessaires, étudiant profondément leur dossiers, en leur rendant, notamment visite dans la prison civile de El Aaiun.

Ainsi, nous nous sommes dirigés, le 01 août 2005 au bureau du juge d'instruction de la cour d'appel d'El Aaiun qui était fermé en raison de sa participation aux délibérations du tribunal prévues pour cette journée.

C'est seulement à 14H que nous avons été reçus par le juge d'instruction qui nous a informé qu'Ali Salem Tamek aurait demandé verbalement d'être ausculté par un médecin spécialisé, chose qui lui a été accordée, ajoutant que pour ce qui est des quatre autres détenus politiques, ils se trouveraient toujours à la prison civile d'El Aaiun.

A notre arrivée à la prison, nous avons été informés par son directeur que tous les détenus ont été transférés vers une destination inconnue et ce sur ordre verbal en provenance de Rabat.

Le 02 août 2005, nous avons soumis une question, ayant trait sur le sort des détenus politiques, au juge d'instruction qui nous a surpris en déclarant que Ali Salem Tamek aurait menacé de se suicider raison pour laquelle il aurait été affecté auprès d'un médecin psychiatrique à la prison civile d'Ait Melloul. Les quatre autres détenus, Toujours selon le juge d'instruction, auraient demandé verbalement un espace pour la pratique du sport et un lieu pour recevoir les visites. Etant donné que l'établissement pénitencier à El Aaiun ne disposait pas de telles infrastructures, les détenus, selon le juge d'instruction, ont été transférés à la prison civile de Casablanca.

Une nouvelle fois, nous avons été surpris par le communiqué émanant du procureur général du Roi à El Aaiun selon lequel le transfert a été entrepris en toute légalité, et que le refus d'Ali Salem Tamek de se soumettre à un examen médical psychiatrique constitue un mépris des décisions judiciaires.

Au regard de ce qui précède, nous déclarons à l'opinion publique locale et internationale :

Les détenus ont été transférés illégalement puisque c'est l'administration de la prison qui

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

a ordonné un tel transfert en lieu et place du juge d'instruction, seul habilité à prendre une telle décision, d'autant plus qu'aucune demande de transfert n'a été sollicitée par les détenus contrairement à la réponse du juge d'instruction qui nous est parvenue en tant que défense.

Le détenu Ali Salem Tamek n'a, aucun moment menacé de se suicider et ne souffre d'aucune maladie psychiatrique ou mentale, et les déclarations faites par le procureur général du Roi à El Aaiun selon lesquelles l'article 88 du code pénal permet au juge d'instruction de charger un médecin psychiatre d'examiner un détenu, n'est en aucun cas applicable dans la mesure où il concerne en exclusivité les personnes de moins de 20 ans devant être réintégrées dans la société, comme le stipule d'ailleurs l'article 87 du même code. Il est évident que Ali Salem Tamek, connu " en tant que prisonnier d'opinion" sur le plan national et international, n'entre pas dans cette catégorie. A cet effet, les instances judiciaires concernées sont responsables des conséquences qui peuvent affecter l'intégrité physique et morale du détenu Ali Salem Tamek.

En ce qui concerne le transfert des quatre autres détenus politiques, la réponse du juge d'instruction s'est avérée fallacieuse puisque les visites à la prison civile de Casablanca se font derrière les barreaux et sont réduites à un nombre très limité de la famille quant aux espaces pour les activités sportives, ils sont tout simplement inexistantes.

Au moment où les 05 détenus politiques entament une grève de la faim en protestation des multiples violations de leurs droits légaux, nous lançons un appel solennel et pressant à la fois à tous les juristes, où qu'ils se trouvent, pour faire pression sur les autorités judiciaires marocaines afin qu'elles respectent les droits de l'homme, les principes basiques d'un jugement équitable, et pour qu'elles accèdent aux revendications légitimes des grévistes.

Maître Challouk Abdellah  
Représentant de la défense

Maître Rgueibi Lehib  
Maître Antar Louaffi  
Maître Hassan Benman

## **Communiqué d'Ali Salem Tamek**

Suite à mon transfert illégal le 01 Août 2005 de la prison Noire de Lâayoune (Sahara Occidental) vers la prison d'Ait Melloul (Sud-Maroc) en même temps que les militants sahraouis des droits de l'homme Mohamed Cheikh Elmoutaoukil, Brahim Noumria, Elhoucine Lidri et Elarbi Massoud, un transfert qui s'est déroulé dans des conditions et des circonstances inhumaines incarnées par l'humiliation et les insultes des agents du service des renseignements généraux marocain et de la Police marocaine sous direction d'un nommé Abderrahmane alias Elbahdja.

Suite à la décision de l'état marocain de m'envoyer vers un hôpital psychiatrique à la ville d'Agadir à partir du jeudi 04 Août 2005 sous des prétextes injustifiés,

Je déclare à l'opinion publique nationale et internationale :

- + condamnation ferme des graves violations des droits de l'homme dont j'ai été victime comme tous les autres militants des droits humains arrêtés et emprisonnés par l'état marocain.
- + commencement de une nouvelle (18 ème) grève de faim ouverte à partir du 03/08/2005 à 20h00.
- + état marocain doit assumer l'entière responsabilité concernant ma sécurité physique et morale menacée par cette décision incompréhensible et inhumaine.
- + mon solennel appel à toutes les organisations et les associations des droits humains dans le monde entier et à toutes les vives consciences pour intervenir auprès de l'état marocain pour mettre fin à cette tragédie qui pourra se transformer en crime qui menacera ma santé physique et morale.

Ali Salem Tamek  
Militant sahraoui des droits de l'homme  
Prisonnier politique sahraoui  
N° ECROU 6357  
Prison marocaine d'Ait Melloul



*suite à la dépêche qu'a lancée le 3 août 2005 une source marocaine officielle d'information "MAP" affirmant que le défenseur sahraoui des droits de l'homme Ali Salem Tamek a bénéficié de toutes les garanties que lui confère la loi et de la visite du procureur général qui s'est enquis en personne de son état de santé, qui s'est avéré normal selon la MAP, et que Ali Salem Tamek n'a pas demandé, ni lui ni son avocat, lors de sa comparution devant le procureur général du Roi d'être soumis à un examen médical. et qu' une expertise médicale tripartite a alors été effectuée et a conclu que son état de santé est normal.*

*et que le juge d'instruction a ordonné de soumettre les activistes sahraouis Lidri Lhoucine et Noumri Brahim à une expertise médicale au même titre que les autres personnes impliquées dans la même affaire, à savoir Larbi Massaoud et Mohamed Al Moutaouakil. nous affirmons, nous les prisonniers d'opinion sahraoui dont les noms cités sur cette dépêche, que:*

- ces information ne se basent sur aucun fondement et qu'il s'agit seulement d'un acte de diffamation comme on a d'ailleurs l'habitude avec cette agence en abordant des affaires ayant relation avec la question sahraouie.
- Lidri et Noumria n'ont subi aucune expertise médicale, plutôt ils la revendiquent toujours et qu'elle soit faite par un médecin intègre et juste et l'ouverture d'une enquête sur les actes de tortures.
- Le procureur général n'est pas habilité de s'enquérir de l'état de santé de TAMEK. A cette occasion, l'Etat marocain doit assumer l'entière responsabilité concernant la sécurité physique et morale du militant TAMEK menacée par une décision incompréhensible de lui soumettre à un examen psychologique à l'hôpital psychiatrique d'Inzegane.
- condamnons le fait de nous enlever de la prison noire de EL Aaiun lundi 1 août 2005 vers une destination non déclarée alors que nous sommes avisés d'être déferé devant le juge d'instruction de EL Aaiun; et par suite nous démentons les allégations de la MAP précisant que cet acte est intervenu sur la base de notre demande et le considérons comme vengeance de nous et nos familles qui nous séparent de plus de 1000 Km.

les activistes et prisonniers d'opinion sahraouis:

- Ali Salem TAMEK**
- Mohamed ELMOUTAOIKIL**
- Noumria Brahim**
- Lidri Lhoucine**
- Laarbi Masoud**

**Mise au point**

**Les familles des prisonniers politiques sahraouis demandent la libération des leurs détenus par l'état marocain et démentent la dépêche de l'agence de presse alaouite 'MAP'.**

**Nous, familles des militants et défenseurs sahraouis des droits de l'homme Ali Salem Tamek, Mohamed Cheikh Elmoutaoukil, Brahim noumria, Elhoucine Lidri et Elarbi Massoud, victimes d'enlèvements, d'humiliations et de torture lors des arrestations et des transferts vers les prisons d'Ait Melloul et d'Okacha à Casablanca,**

Nous déclarons à l'opinion nationale et internationale :

- + Notre ferme condamnation des arrestations, enlèvements et humiliations dont ils étaient victimes nos proches, les défenseurs sahraouis des droits humains emprisonnés actuellement par le Maroc à Ait Melloul (Maroc) et à Casablanca(Maroc).
- + Notre entière condamnation des actes de tortures perpétrés par les tortionnaires marocains connus au Sahara Occidental, des actes de tortures qui ont sauvagement touché les deux défenseurs sahraouis des droits humains Noumria Brahim et Elhoucine Lidri qui ont pu reconnaître quelques uns parmi ces tortionnaires .
- + Notre condamnation des comportements irresponsables de l'agence marocaine de presse MAP qui a publié des fausses informations concernant les militants sahraouis des droits de l'homme et leur transfert vers des prisons marocaines .  
La publication de ces fausses informations s'inscrit de le cadre d'une campagne de manipulation et de désinformation qui cible les militants sahraouis à fin de les isoler de la population sahraouie des territoires occupés qui est venu en masse à la prison Noire de lâayoune (Sahara Occidental) pour les soutenir et montrer son entière solidarités envers ces braves militants sahraouis .
- + Notre urgent appel à toutes les organisations et les associations internationales et à tous les défenseurs des droits humains au monde entier ainsi qu'à toutes les vives consciences à fin d'intervenir auprès de l'état marocain pour mettre fin à ces graves violations des droits de l'homme perpétrées par des responsables marocains au Sahara Occidental et pour garantir le respect du droit des défenseurs sahraouis des droits humains à la libre \_expression comme principe démocratique fondamental .

**Famille d'Elhoucine Lidri  
Famille d'Ali Salem Tamek  
Famille de Mohamed Cheikh Elmoutaoukil  
Famille de Brahim noumria**

**Famille de Brahim Noumria  
Famille d'Elarbi Massoud**

## **Communiqué d'Aminatou Haidar:**

En tant que militante sahraouie des droits de l'homme et prisonnière politique chez le Maroc dans la terrible prison Noire de Lâayoune,

Suite aux comportements de la direction et des fonctionnaires marocains de cette prison, incarnés par l'interdiction de visite pour mes proches surtout les visites de mes deux enfants Hayat et Mohamed qui ont été systématiquement fouillés par les responsables de cette prison et aussi par le fait de m'empêcher de lire, de se soigner ou encore d'avoir le minimum des conditions d'hygiène dont une femme a besoin en n'oubliant pas que ces mêmes fonctionnaires s'amuse en fouillant mes affaires personnelles ainsi que mes repas... etc

Suite à ces conditions catastrophiques de ma détention dans cette prison marocaines dans laquelle je vis au quotidien comme tous les militants sahraouis détenus dans la même prison par l'état marocain et les prisonniers politiques sahraouis séquestrés par les autorités marocaines suite aux manifestations pacifiques pour réclamer le droit de notre peuple sahraoui à l'autodétermination et l'indépendance,

Suite à ces graves violations des droits de l'homme perpétrées par l'état marocain,

J'informe l'opinion publique nationale et internationale que j'entame une grève de la faim dès le lundi 01 Aout 2005 pour une durée de 48 heures.

Je demande à l'état marocain de me considérer en tant que prisonnière politique et de m'accorder tous mes droits de prisonnière politique.

Je dénonce les enlèvements, les arrestations et les tortures des militants sahraouis des droits humains.

Je demande à l'état marocain d'assumer toute sa responsabilité concernant les conséquences de cette grève de la faim.

J'invite toutes les organisations mondiales des droits de l'homme et les vives consciences du monde entier à intervenir auprès de l'état marocain pour mettre fin la répression et la violence quotidienne dont les seules victimes demeurent les civils sahraouis réclamant le droit à l'autodétermination.

Aminatou Haidar  
Ex-prisonnière politique sahraouie  
Expulsée de son travail

**Fiche technique de l'activiste sahraoui  
et l'ex-déporté Mohamed ELMOUTAOIKIL  
incarcéré à la prison noire de EL Aaiun/ Sahara Occidental  
depuis le 23/07/2005 au 25/03/2006**



**Nom complet** : Mohamed Cheikh ELMOUTAOIKIL

**Date et lieu de naissance** : 10 octobre 1966 O Assa (sud du Maroc)

**Niveau scolaire** : licencié en sciences géologiques.

**Profession** : secrétaire général de la municipalité d'Assa avant d'être déporté en tant que secrétaire général de la municipalité de Ben Msik (Casablanca) en 2001.

**Etat matrimonial** : père de trois enfants

Il a été meneur de l'Intifada du 24 septembre 1992 à Assa suite à laquelle il a été condamné à 1 année de prison ferme qu'il a purgée à la prison d'Inzegane.

**Sa carrière juridique :**

Membre fondateur de la section sahara du forum de vérité et justice le 26/08/2000.

Membre congressiste au 1er congrès du forum vérité et justice. Il a été élu membre du bureau exécutif de cette organisation.

Membre du comité de pilotage de la campagne internationale pour la libération de Aminatou Haidar et tous les prisonniers politiques sahraouis.

Président du comité « liberté » pour le passeport de TAMEK Ali Salem.

**Ses contributions :**

**Il a participé à plusieurs conférences et débats aux villes marocaines Rabat et Casablanca sous la directions des organisations internationales telles que :  
IRCT □ FIDH □ AMNESTY INTERNATIONAL.**  
**il a animé, au nom du forum vérité et justice, une conférence à Beni Mellal (à l'intérieur du Maroc) sous titre « instance équité et réconciliation et son bilan ».**  
**il a présidé aussi une autre conférence à propos de l'instance équité et réconciliation à Bouznika ( sud de Rabat).**  
**Il a été délégué par les défenseurs sahraouis des DH pour participer au procès symbolique des tortionnaires organisé par l'AMDH et le FVJ juillet 2005.**  
**Il a accordé plusieurs interviews et des déclarations de presse aux journaux marocains et étrangers à propos la situation des DH au Sahara Occidental, l'instance équité et réconciliation et le conflit politique sur le territoire sahraoui.**

**Il était parmi les signataires sur :**

**La lettre envoyée au président du conseil de sécurité octobre 2004.**  
**La lettre envoyée à la 61ème session de la commission des droits de l'homme à Genève.**  
**Le 1er rapport sur les violations commises par l'Etat marocain à l'encontre des civils sahraouis au cours de l'Intifada de l'indépendance de 2005.**

**Il a fait l'objet de plusieurs répressailles dont :**

**Il a été emprisonné une année à la prison d'Inzegane pour participer à l'Intifada d'Assa le 24/09/1992.**  
**Déporté forcément au nord du Maroc de Assa (sud du Maroc) vers Casablanca en 2001.**  
**Il a été arrêté juin 2004 de la part les agents de la brigade nationale de la police judiciaire « BNPJ » à Casablanca, il a soumis à l'investigation autour un dossier connu médiatiquement par « réseau du polisarrio ».**  
**Son nom est figuré avec d'autres activistes sahraouis sur les PV concernant la dissolution de la section sahara du forum vérité et justice.**  
**Il a été arrêté encore le 20 juillet 2005 à Casablanca avant de l'emmener vers la prison noire de EL Aaiun.**

**Fiche technique de l'activiste sahraoui et  
l'ex-prisonnier d'opinion  
LAARBI Masoud  
incarcéré à la prison noir de EL Aaiun/ Sahara Occidental  
depuis le 23/07/2005 au 25/03/2006**



**Nom complet** : Laarbi Said Mohammed Said  
**Date et lieu de naissance** : 24 avril 1966, Dchira près d'Agadir ( sud du Maroc)  
**Niveau scolaire** : licencié en langue arabe à l'université d'Ibn Zohr d'Agadir  
**Profession** : chômeur privé du travail par décision officielle  
**L'adresse de famille** : rue 6, N° 7, Hay Ain Rahma, Tantan (sud du Maroc)  
**Etat matrimonial** : célibataire

**Son histoire avec les détentions :**

Il a été enlevé le 06/12/1999 à la ville marocaine Ait Melloul, il a purgé 8 jours dont le sort inconnu au sein de la caserne militaire de Bensergaw, puis il a été transféré le 14/12/1999 avec deux autres compagnons sahraouis Khaya Cheikh et Lghzal Brahim à la sinistre prison civile d'Inzegane avec comme chef d'accusation « l'atteinte à la sûreté de l'Etat et l'appartenance aux structures du front POLISARIO ». il a été condamné par la cour de 1<sup>ère</sup> instance d'Agadir par 3 ans de prison ferme prolongée par la cour d'appel d'Agadir pour devenir 4 ans de prison ferme.

Il a été privé de son droit au travail trois fois successives en 2002, 2003 et 2004 pour ses convictions politiques à propos de la cause sahraouie.

**Sa carrière juridique :**

Membre de la section sahara du forum de vérité et justice depuis 2002.

Membre congressiste au 1<sup>er</sup> congrès du forum vérité et justice.

Il était en 2003 membre du comité préparatoire à l'assemblée générale de ladite section avant que l'Etat marocain intervienne pour la dissoudre par une décision juridique et ouvrir une procédure de poursuite contre ses membres.

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

Il a été adopté comme prisonnier d'opinion par plusieurs organisations des droits de l'homme notamment Amnesty international, la FIDH et l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) depuis 2001 avant d'être libéré le 7/02/2002 avec d'autres détenus politiques sahraouis dont le doyen des prisonniers sahraouis Sidi Mohamed Daddach. La population sahraouie de EL Aaiun et Esmara leur ont réservés un accueil chaleureux sous l'égide du comité d'action pour la libération de Daddach et tous les prisonniers politiques sahraouis.

Il a été membre actif au sein du corps des défenseurs sahraouis des droits de l'homme, il a participé à plusieurs sit-ins pacifiques au Sahara Occidental : à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'homme le 10/12/2004, la journée mondiale de la femme organisé à la place de la dignité devant l'hôtel de Negjir le 05/03/2005 et d'autres sit-ins entamés depuis le déclenchement de l'intifada de l'indépendance depuis le 21 mai 2005.

Il a déjà élaboré un rapport détaillé sur la prison noire de EL Aaiun sous titre « Sahara Occidental : mort, torture et traitement inhumain à la prison noire de EL Aaiun/ Sahara Occidental »

Juste après sa libération, il s'est penché sur le domaine des droits de l'homme.

**membre des plusieurs comités fonctionnelles tels que :**

Le comité préparatoire des enlevés sahraouis dont le sort inconnu en 2002.

Le comité préparatoire du forum vérité et justice- section sahara en 2002.

Le comité « liberté » pour le passeport de Ali Salem TAMEK en 2004.

le Comité Local de Soutien de la Campagne Internationale pour la protection des défenseurs des droits de l'homme au Sahara Occidental en 2004.

Campagne internationale pour la libération de Aminatou Haidar et de tous les prisonniers politiques sahraouis en 2005.

**Pourquoi arrêter Laarbi Masoud ?**

L'arrestation du militant sahraoui Laarbi Masoud vient dans le cadre d'une campagne systématique orchestré par les appareils sécuritaires marocains afin de freiner les activités des défenseurs sahraouis des droits de l'homme et les entraver de ne pas dévoiler les violations et les crimes commis par le régime marocain au Sahara Occidental depuis le 31 octobre 1975 notamment les dernières semaines relativement à l'Intifada de l'indépendance.

Les autorités marocaines ont enlevé l'activiste sahraouie Aminatou Haidar et la violemment tabassée en pleine rue le 18/06/2005.

Ces mêmes autorités ont arrêté l'activiste sahraoui et le symbole de la résistance nationale Ali Salem TAMEK le 18/07/2005.

Deux jours après l'arrestation de TAMEK, des agents de la police marocaine en civil ont enlevé Laarbi, ainsi que :

**Elmoutaouikil Mohamed** est un ancien prisonnier politique (1992), membre du bureau exécutif du Forum vérité et justice, président du Comité d'action pour la libération de Ali Salem Tamek (2003-2004). Né en 1966, marié et père de trois enfants. Secrétaire général de la municipalité de Ben Msik à Casablanca, où il avait été muté de force fin 2001.

**Gaoudi Fdaili :** est également un ancien prisonnier politique (1979). Il avait connu la disparition a l'âge de 20 ans en 1977; durant six mois avant d'être présenté devant le tribunal de Marrakech ou il a été condamné à 5 ans de prison qu'il a passé dans les prisons de Meknès, Marrakech , Settat et Kenitra. Libéré en 1982, il a subi de nombreuses intimidations, interrogatoires , détentions arbitraires, déportations à la ville de Casablanca



**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

en 1996 et à Agadir. En 2000, il été licencié de son poste de travail comme directeur d'une agence bancaire pour des raisons politiques. Membre du conseil national du Forum Vérité et Justice et de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme au Sahara Occidental il a aidé, avec d'autres militants, à dévoiler les graves violations des droits de l'homme au territoires occupés.

**Noumria Brahim** , ex-disparu rescapé des bagnes de Agzd et Kalaat M'Gouna, membre du Forum Vérité et Justice Sahara dissout en 2003, membre de divers comités de défense des droits humains. Il avait perdu son travail suite à sa participation aux auditions de la délégation ad hoc du parlement européen qui avaient eu lieu en février 2002 à El Ayoun. **Larbi Messaoud** (Laarbi Ould Sayd Ould Boujemaa), ex-détenu politique, né en 1966 à Dcheira, licencié en littérature arabe de la faculté d'AGADIR, adopté par Amnesty International comme prisonniers d'opinion lors de sa condamnation à 4 ans de prison en 2000 pour appartenance au Front Polisario et « Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat ». **Lidri Elhoucine** membre du bureau du Forum Vérité et Justice Sahara dissout en 2003, il avait été blessé lors de la violente intervention policière qui a dispersé une manifestation pacifique le 17 juin à El Ayoun. Il a connu de nombreux harcèlements suite à ses engagements en faveur de la défense des droits humains. En 2003, cet enseignant de philosophie au lycée avait été muté arbitrairement à Chichawa, à 80 km au sud de Marrakech alors qu'il avait signé un contrat pour Goulimine.

Le militant sahraoui Laarbi Masoud se trouve maintenant à la prison noire de EL Aaiun/ Sahara Occidental sous le numéro d'écrou :26357, dans une cellule étroite dont la surface est 2,5 m2 contenant en plus des autres activistes sahraouis, le détenu politique sahraoui « Andour Lhoucine » un des héros de la dernière intifada et qui vient de subir une opération chirurgicale au niveau de la main gauche.

Il reste enfin de signaler que l'activiste sahraoui Laarbi Masoud est toujours en détention provisoire avec ses compagnons à la prison noire dans un dossier dont ils ne connaissent pas le contenu ni les chefs d'accusations.

**Fiche technique de l'activiste sahraoui  
et l'ex-enlevé Brahim Noumria  
incarcéré à la prison noir de EL Aaiun/ Sahara Occidental  
depuis le 23/07/2005 au 25/03/2006**



**Nom complet** : Brahim Ahmed Abderrahmane Noumria

**Date et lieu de naissance** : 1965 à EL Aaiun/ Sahara Occidental

**Niveau scolaire** : bachelier **Nuestra Señora del Pilar en 1987 à l'institut espagnol à Tetwan.**

**Profession** : chômeur privé du travail

**Etat matrimonial** : célibataire

**Son histoire avec les détentions :**

Il a été enlevé 5 fois :  
janvier 1983 à Tanger (au nord du Maroc).  
Septembre 1985 à Tetwan (au nord du Maroc).  
Mars 1987 à Tetwan  
20 novembre 1991 à EL Aaiun/ Sahara Occidental.  
20/07/2005 à EL Aaiun/ Sahara Occidental.  
En 2002, il a été interdit de participer aux travaux de la 57<sup>ème</sup>  
session de la commission des droits de l'homme de l'ONU à  
Genève. Il a été arrêté à l'aéroport Mohamed V à Casablanca.  
tous ses papiers et ses cassettes sont confisqués.  
En 2003, il a été aussi interdit de participer aux travaux de la  
59<sup>ème</sup> session de la commission des droits de l'homme de l'ONU  
à Genève. Son passeport est toujours confisqué.  
Il a été interdit de participer à la conférence internationale sur  
le conflit du Sahara Occidental organisée par IEM à Madrid  
(Espagne).

**Les bagnes marocains secrets avec lesquels il a des  
expériences :**

centre principal de police à Tetwan (nord du Maroc)  
PC-CMI d'Agadir (sud du Maroc)  
Centre de la police à Ouarzazat (est du Maroc)  
Bagne de Kalaat Megouna  
Bagne de Skoura

**Sa carrière juridique :**

Membre fondateur de la section sahara du forum de vérité et justice depuis 2002.

Membre du bureau de la section de EL Aaiun de l'AMDH.  
Coordinateur de la campagne internationale pour la libération de Aminatou Haidar et de tous les prisonniers politiques sahraouis en 2005.

Le président du comité préparatoire et membre du comité d'action pour la libération de Daddach et tous les prisonniers politiques sahraouis.

Membre du comité « liberté » pour le passeport de Ali Salem TAMEK en 2004.

Activiste signataire sur le mémorandum présenté à l'instance équité et réconciliation des victimes sahraouis des violations des droits de l'homme au Sahara Occidental.

Il était parmi les activistes sahraouis ayant rencontré la commission du parlement européen janvier 2002 à EL Aaiun.

Il a été interviewé par plusieurs mass médias écrites et audiovisuelles arabes et étrangères, notamment les chaînes et les journaux espagnols dans leur suivi à l'Intifada de l'indépendance déclenchée depuis le 21/05/2005.

**Il était parmi les signataires sur :**

La lettre envoyée au président du conseil de sécurité octobre 2004.

La lettre envoyée à la 61<sup>ème</sup> session de la commission des droits de l'homme à Genève.

Le 1<sup>er</sup> rapport sur les violations commises par l'Etat marocain à l'encontre des civils sahraouis au cours de l'Intifada de l'indépendance de 2005.

**Il a participé à plusieurs rencontres :**

En 2002, il a été interdit de participer aux travaux de la 57<sup>ème</sup> session de la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Il a été arrêté à l'aéroport Mohamed V à Casablanca. tous ses papiers et ses cassettes sont confisqués.  
Il a participé à la 58<sup>ème</sup> session de la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

Il a participé au 4<sup>ème</sup> congrès euro méditerranéen organisé à Valence en Espagne.

Il a représenté les activistes sahraouis pour assister à la cérémonie d'honorer Sidi Mohamed Daddach par le prix Rafto novembre 2002 à Bergen au Norvège.

**Fiche technique de l'activiste sahraoui et l'ex-déporté  
Liddri Lhoucine  
incarcéré à la prison noire de EL Aaiun/ Sahara Occidental**

124

**depuis le 23/07/2005 au 25/03 /2005**



**Nom complet :** Lhoucine M'barek Mohamed Liddri

**Date et lieu de naissance :** 27 octobre 1970

**Niveau scolaire :** licencié en sciences sociologiques.

**Profession :** professeur de philosophie à EL Aaiun.

**Etat matrimonial :** célibataire

Son état de santé est très critique suite aux séquelles de torture au niveau de toutes les parties sensibles du corps.

**Sa carrière juridique :**

- Syndicaliste et juriste depuis 1996.
- Membre fondateur de la section de l'AMDH à EL Aaiun.
- Membre fondateur de la section sahara du forum de vérité et justice le 26/08/2000.
  - Membre congressiste au 1<sup>er</sup> congrès du forum vérité et justice.
  - Membre du comité de pilotage de la campagne internationale pour la libération de Aminatou Haidar et tous les prisonniers politiques sahraouis.
- Membre du comité d'action pour la libération de Daddach et tous les prisonniers politiques sahraouis.

### **Ses contributions :**

- + il a animé, au nom du forum vérité et justice section sahara, des rencontres avec les victimes sahraouis des années de plomb à Esmara et à EL Aaiun.
- + il a présidé une conférence autour du rôle de la femme à l'occasion de la journée mondiale de la femme organisée par la section de l'AMDH à EL Aaiun.
- + Il a été parmi la délégation des activistes sahraouis qui a rencontré une

commission du parlement européen à EL Aaiun le 03/01/2002.  
+ Il a accordé plusieurs interviews et des déclarations de presse à la presse marocaine et étrangère dont la chaîne arabe Al Jazeera suite de la quelle a été arrêté et sauvagement torturé.

**Il était parmi les signataires sur :**

La lettre envoyée au président du conseil de sécurité octobre 2004.  
La lettre envoyée à la 61<sup>ème</sup> session de la commission des droits de l'homme à Genève.  
Le 1<sup>er</sup> rapport sur les violations commises par l'Etat marocain à l'encontre des civils sahraouis au cours de l'Intifada de l'indépendance de 2005.

**Il a fait l'objet de plusieurs répressailles dont :**

Privé de son passeport pendant 4 ans.  
Déporté forcément au nord du Maroc de EL Aaiun/ Sahara Occidental vers Chichawa (sud de Marrakech) en 2003, il a refusé d'y rejoindre avec d'autres compagnons. Le gouvernement est revenu sur cette décision après un long combat.  
Il a fait l'objet de plusieurs intimidations et poursuites de la part des autorités marocaines lors de ses déplacements.  
Son nom est figuré avec d'autres activistes sahraouis sur les PV concernant la dissolution de la section sahara du forum vérité et justice.  
Il a été arrêté encore le 20 juillet 2005 à EL Aaiun et a subi la torture pendant 3 jours successifs avant de l'emmener vers la prison noire de EL Aaiun.  
Il a été tabassé en pleine rue avec d'autres activistes sahraouies « Aminatou Haidar » et « Fatma Ayach » pour participer à un sit-in pacifique réclamant la libération des prisonniers politiques sahraouis par des agents de GUS commandés par le dénommé « Ichi Aboulhassane ».

**El Houcine Lidri**

Militant sahraoui des droits de l'homme  
Professeur de philosophie  
Ex-expulsé vers le Maroc,  
Ex-prisonnier politique sahraoui dans la terrible prison Noire de Lâayoune.

La prison Noire (El Habess Lak-Hal) de Lâayoune/Sahara Occidental.  
Le 27 juillet 2005,

## **TEMOIGNAGE DE CAS D'ENLEVEMENT ET D'ARRESTATION POLITIQUE**

Depuis le 23 juillet 2005, je me trouve à la prison Noire de Lâayoune après mon enlèvement le 20 juillet 2005 à Lâayoune (capitale historique du Sahara Occidental) et suite à mon intervention télévisée en direct sur la chaîne d'information d'ALJAZEERA ; une intervention téléphonique pour répondre aux questions de la chaîne ALJAZEERA concernant l'arrestation du militant sahraoui des droits de l'homme et l'ex-prisonnier politique sahraoui chez l'état marocain Ali Salem Tamek. Cette arrestation a eu lieu le 18 juillet à l'aéroport international de Lâayoune quelques minutes après le retour d'Ali Salem Tamek d'une tournée européenne pour défendre les droits de l'homme aux territoires occupés du Sahara Occidental ainsi que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination .

Le 20 juillet à 10h20 du matin, j'ai été enlevé par 8 membres des services des renseignements marocains et en même temps que deux autres militants sahraouis des droits de l'homme Noumria Brahim (ex-prisonnier politique sahraoui à Kalaat Megouna au Maroc) et El Arbi Massoud (ex-prisonnier politique sahraoui chez le Maroc). On a été amené aux locaux de la police judiciaire (PJ) marocaine à Lâayoune pour des interrogatoires individuels .

J'ai été transporté des locaux de la police judiciaire marocaine par une unité de la police urbaine (GUS) dirigée par le tortionnaire connu 'Ichi Bouhassane', menotté et les yeux bandés, dans un véhicule qui a roulé pendant 1 heure avant de s'arrêter dans un endroit inconnu. On m'a suspendu dans l'air avec des cordes selon la méthode de torture « poulet rôti » (toujours menotté et mes yeux bandés) pendant de longues heures pour une séance d'interrogatoire cruel et de torture systématique cinglante. Les tortionnaires ont mis une chaise sur mon dos, ils appuyaient fort sur la chaise dans l'objectif de mettre une énorme et insupportable pression sur tout mon corps à fin de le fragiliser. Ces actes de tortures ont été accompagnés de coups de pied sur toutes les parties de mon corps, de coups de matraque et d'insultes avec crachats des tortionnaires sur mon visage ...etc

Les tortionnaires marocains continuaient de cracher sur mon visage, ils ont aussi procédé à une opération d'épilation au niveau de mon visage et mes cheveux. Ils appuyaient trop fort sur ma tête. Là j'ai perdu le contrôle de toutes les parties de mon corps et on m'a mis par terre pour une autre séance de torture. Il s'agit cette fois-ci de traîner mon corps sur le sol d'une grande salle où les tortionnaires me torturaient. Des tortionnaires qui criaient fort et qui s'amusaient d'une manière atroce inhumaine et barbare. Ils m'ont suspendu une deuxième fois et ils ont versé des produits chimiques sur mon corps, ce qui a causé des douleurs et des brûlures en laissant des cicatrices ...

Quelques uns parmi ces tortionnaires (que j'ai reconnu par leurs voix connues pour moi) n'étaient que Brahim Bensami le Wali de la sécurité de Lâayoune, Ichi Bouhassane

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

commissaire de la police judiciaire (GUS), Hassan Elghafari responsable du service des renseignements généraux et ses deux agents Abdelhak Rabiaa (ancien trafiquant de drogue connu à Lâayoune) et un autre appelé Abdessabour ainsi que d'autres tortionnaires que je n'ai pas pu reconnaître .

Les interrogatoires étaient à propos de mes activités en tant que militant sahraoui des droits de l'homme et la nature des relations que j'entretiens avec les autres militants sahraouis des droits de l'homme. Les tortionnaires m'ont interrogé sur l'Intifada populaire (dans les territoires occupés du Sahara Occidental) pour l'autodétermination et l'indépendance du peuple sahraoui qui a commencé le 21 Mai 2005 et qui se poursuit jusqu'aujourd'hui dans toutes les villes du Sahara Occidental ainsi qu'au sud du Maroc. Un autre interrogatoire était sur mon intervention télévisée sur la chaîne satellite ALJAZEERA après l'arrestation du militant sahraoui des droits de l'homme Ali Salem Tamek quelques minutes après son retour d'Espagne le 18 juillet 2005 .

Après ces terribles séances de torture, mes tortionnaires m'ont amené le 22 juillet 2005 dans un état catastrophique vers l'hôpital de Lâayoune en se servant d'une ambulance escortée par des véhicules de la police urbaine et d'autres appareils policiers marocains. Ils m'ont ensuite transporté vers le bureau du procureur général avec les militants sahraouis des droits de l'homme dont les noms :  
Mohamed Elmoutaouikil (militant sahraoui des droits de l'homme et ex-prisonnier politique en 1992 et membre du forum Vérité et Justice) ,  
Mohamed Fadel Gaoudi (cadre bancaire expulsé de son travail, ex-prisonnier politique en 1997 et membre du bureau Vérité et Justice) ,  
Brahim Noumria (ex-prisonnier politique sahraoui en 1983, 1985, 1987 et 1991 et membre du forum Vérité et Justice) ,  
El Arbi Massoud (ex-détenu politique sahraoui en 1999) .  
Dans le bureau du procureur général auprès du tribunal de seconde instance de Lâayoune/Sahara Occidental, j'ai dévoilé (comme l'a fait Brahim Noumria et en présence de l'avocat de la défense) les circonstances de mon enlèvement et la torture systématique dont j'étais victime. Le procureur général a décidé de me renvoyer à l'hôpital et de prolonger ma détention en garde à vue pour 24 heures de plus .  
Les responsables marocains du service des renseignements généraux ont profité d'un tel prolongement pour m'enlever encore une deuxième fois et m'amener dans les locaux secrets PCCMI où j'ai subi une autre longue séance de torture systématique et barbare avec les mêmes interrogatoires et les mêmes méthodes d'humiliation et de torture et par les mêmes tortionnaires que j'ai cités .

Le lendemain matin j'ai été transporté dans un état catastrophique et en compagnie des autres militants sahraouis des droits de l'homme, détenus par l'état marocain, vers le tribunal de seconde instance de Lâayoune où on a passé toute la journée avant que le militant sahraoui des droits de l'homme Mohamed Fadel Gaoudi soit libéré et que le juge marocain m'envoie avec les autres militants sahraouis des droits de l'homme vers la prison Noire de Lâayoune sans prendre en considération nos réclamations concernant l'enlèvement,

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

la torture et les procès verbaux qui ont été cuisinés par la police judiciaire marocaine (sans nous les montrer) à notre encontre ainsi que d'autres réclamations .

Je continue de souffrir des graves conséquences de la torture cruelle et barbare surtout au niveau de ma tête qui devenue ballonnée à cause des coups de mes tortionnaires avec des macules de sang. D'autres macules de sang et cicatrices sont visibles sur mon front, mes joues, mes bras, mes articulations et au niveau de la colonne vertébrale. Il est important de noter que ma main gauche s'est gonflée après sa brûlure avec un feu puissant durant ma les séances de ma torture et que je n'ai pas eu ni de soin ni d'expertise médicale .

Je signale aussi que la direction marocaine de la prison Noire de Lâayoune ne prend pas en considération mon grave état de santé et elle m'a accordé une cellule d'une surface de 5 m<sup>2</sup> et sans toilettes en compagnie des prisonniers politiques sahraouis Mohamed Cheikh Elmoutaoukil, Brahim Noumria et Massoud El Arbi privés eux aussi de visites .

**Elhoucine Lidri**

Militant Sahraoui des droits de l'homme  
et ex-prisonnier de conscience sahraoui



## **Témoignage de LAARBI MASSOUD depuis la prison noire**

L'état marocain a procédé à mon arrestation le 20 juillet 2005 en même temps que les militants sahraouis des droits de l'homme Elhoucine Lidri et Brahim Noumria qui ont été torturés par les tortionnaires marocains cités dans de nombreux témoignages durant et après la période de leur garde à vue. Cette arrestation a eu lieu après une irruption musclée de 8 membres du service de renseignements généraux dans la maison de la militante sahraouie Fatma Ayach le mercredi 20 juillet à 10h00 du matin.

J'ai été placé dans un bureau dans les locaux de la police judiciaire marocaine comme c'était le cas pour les deux militants sahraouis des droits humains Elhoucine Lidri (professeur de philosophie, ancien expulsé sahraoui vers le Maroc et membre du bureau du Forum Vérité et Justice section Sahara Occidental... etc) et Brahim Noumria (exprisonnier politique sahraoui en 1983, 1985, 1987, 1991, membre du Forum Vérité et Justice section Sahara, membre de l'AMDH... etc). Ces deux défenseurs des droits humains au Sahara Occidental ont été enlevés vers une destination inconnue où ils ont été sauvagement torturés et humiliés par des tortionnaires marocains connus au Sahara Occidental.

En ce qui me concerne, j'ai fait l'objet d'un long interrogatoire mené par cinq responsables marocains du service des renseignements généraux.

Avant de m'interroger sur mes activités en tant que militant sahraoui des droits de l'homme et aussi sur la nature des relations que je maintiens avec de nombreux militants sahraouis des droits de l'homme, ces cinq agents marocains m'ont traité d'agent de renseignements algérien suite à ma participation aux manifestations pacifiques qui ont eu lieu les mois derniers au Sahara Occidental.

Mes réponses étaient claires et je leur ai annoncé que je suis et je reste pour une solution démocratique incarnée dans un référendum libre et sous l'égide de l'ONU au Sahara Occidental. Une position claire qui a poussé ces cinq responsables marocains à s'acharner contre moi et à me menacer d'humiliation et de torture. L'interrogatoire a duré plusieurs heures et on m'a jeté comme un rat dans une petite cellule sâle et pleine d'insectes et de mauvaises odeurs.

Je suis resté emprisonné dans cette terrible cellule jusqu'à 1h00 du matin du 22 juillet 2005 et j'ai été conduit vers le siège de la Wilaya de la sûreté marocaine à Lâayoune/Sahara Occidental en compagnie des deux militants sahraouis des droits de l'homme (arrêtés le même jour) : Mohamed Elmoutaoukil (exprisonnier politique sahraoui en 1992, expulsé sahraoui vers le Maroc et membre du bureau exécutif du Forum Vérité et Justice) et de Mohamed Fadel Gaoudi ( exprisonnier politique sahraoui en 1978, cadre bancaire et membre de l'AMDH).

Après, on a été transporté vers le tribunal de seconde instance de Lâayoune/Sahara Occidental où on a été présenté au procureur du Roi du Maroc et j'aimerais bien signaler que le procureur adjoint du Roi du Maroc a profité de cette occasion pour m'interroger une deuxième fois et de me demander de renoncer à ma position stable envers mon peuple sahraoui. Ce procureur adjoint de son Roi du Maroc m'a promis un travail et des avantages

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

si je renonce à mes positions politiques concernant l'affaire du Sahara Occidental, quelque chose que j'ai refusé et rejeté catégoriquement.

On a été ensuite renvoyé vers le siège de la Wilaya de la sûreté marocaine où on est resté jusqu'à 7h00 du lendemain matin avant d'être transporté encore une deuxième fois vers le bureau du procureur général au tribunal de seconde instance de Lâayoune. On est resté presque 15 heures dans le siège de ce tribunal avant qu'on soit présenté au procureur général qui a confirmé la libération de Mohamed Fadel Gaoudi et le transferts de mon dossier ainsi que les dossiers de Elmoutaouikil, Noumria et Lidri au juge marocain d'instruction. Des dossiers qu'on n'a jamais consultés et qui ont été montés de toutes pièces par la Police judiciaire marocaine en complicité avec la justice marocaine dans le but de freiner nos activités en tant que militants sahraouis et défenseurs des droits de l'homme favorables pour l'organisation d'un referendum libre, démocratique et sous l'égide de l'ONU au Sahara Occidental.

Fait le 28 juillet 2005

**EL Arbi Massoud**

Ex prisonnier politique sahraoui .

Militant sahraoui des droits humain.

Prisonnier politique sahraoui chez l'état marocain.

**RAPPORT DE MISSION à DAKHLA au SAHARA OCCIDENTAL dans les TERRITOIRES  
OCCUPES PAR LE MAROC**

par Maître SEDILLOT du barreau de ROUEN

A Rouen le 01/11/05

A la demande de l'association des amis de la République Sahraouie, j'ai assisté à l'audience à l'occasion de laquelle était jugé [Ahmed HAMMIA](#), devant le Tribunal de première Instance de DAKHLA le 3 Août 2005.

Ce jeune homme était poursuivi pour avoir participé à une manifestation et commis des actes de violences à l'encontre des forces de l'ordre alors même qu'il est établi que la manifestation s'est déroulée de façon tout à fait pacifique.

Hammia tente de savoir quel sort a été réservé à son père, enlevé alors qu'il était lui-même âgé de quelques mois. Le gouvernement marocain a tenté d'acheter son silence en lui proposant une somme d'argent en réparation de préjudice subi. Hammia a refusé cette somme et tente toujours de connaître la vérité. Ses conditions d'existence, et celles de sa famille sont particulièrement difficiles. Le pouvoir lui fait "payer" son désir de vérité.

Les autorités politiques locales, manifestement informées de mon arrivée ont empêché tous les militants des droits de l'homme d'assister à l'audience et de venir à ma rencontre, espérant sans doute ainsi que je renoncerais à me rendre au tribunal. Tous ont été assignés à résidence grâce à un important déploiement de forces

C'est ainsi que j'ai pu remarquer, lors de mon arrivée à l'aéroport, que j'étais désigné par l'agent chargé du contrôle des passeports à un homme qui devait être un policier en civil.

L'avocat marocain chargé de la défense d'Hammia m'a rejoint à l'hôtel mais notre rendez-vous -convenu à l'occasion d'une conversation téléphonique- a bien failli de pas avoir lieu puisqu'en effet un policier en civil, se faisant passer pour un employé de l'hôtel, indiqua à mon confrère qu'il n'y avait aucun client de mon nom dans l'établissement.

C'est uniquement parce que je suis descendu à la réception au moment où cet avocat allait repartir que nous avons pu nous rencontrer et nous entretenir du dossier.

Aucun obstacle n'a été mis à la tenue de notre rendez-vous. Des pressions sont manifestement exercées mais il semble que tout soit fait pour que les étrangers ne s'en rendent pas immédiatement compte.

L'audience a débuté, le lendemain, avec beaucoup de retard et s'est tenue dans l'apparence de la légalité puisque l'avocat d'Hammia a plu plaider

Il sera toutefois précisé que le public était presque exclusivement composé de policiers, venus exercer aussi une pression, certes silencieuse, mais néanmoins importante. Ce public privait de facto le tribunal de la possibilité de prononcer la relaxe des faits puisqu'il était reproché à Hammia d'avoir voulu faire preuve de violence à l'égard des forces de l'ordre.

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

Une relaxe aurait sans doute été considérée comme une provocation.

L'affaire a été mise en délibéré.

Le conseil d'Hammia a pensé qu'il était préférable que je me contente d'un rôle d'observateur. Peut-être aurais-je du insister pour plaider, ce qui aurait toutefois exigé que j'en demande l'autorisation à la Cour et que je dispose d'une traduction du dossier, ou de son résumé.

Je comprends toutefois que l'accusation reposait sur les déclarations d'Hammia, consenties sous la torture et sa relaxe s'imposait donc. Une condamnation à deux mois d'emprisonnement a été prononcée. Il a d'ailleurs décidé d'interjeter appel.

L'envoi d'observateurs à l'occasion des procès menés contre les sahraouis motif pris des demandes qu'ils forment auprès des autorités marocaines afin de savoir quel sort a été réservé à leurs proches -enlevés et disparus pendant les années de plomb- justifie l'envoi d'observateurs internationaux en nombre.

Tout doit être fait pour ensuite faire connaître à la communauté internationale les conditions dans lesquelles ces procès sont organisés.

Nous devons également envisager l'introduction de procédures en France, ou dans les pays occidentaux ainsi que la saisine des autorités internationales compétentes, parmi lesquelles la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, puisque la République Sahraouie y est reconnue. Même si cette commission ne peut rendre de décisions coercitives, elle dispose du pouvoir d'enquêter et de rédiger un rapport.

On peut espérer que la très récente Cour Africaine entamera bientôt sa mission.

La saisine d'une juridiction française pourrait se faire sur le fondement -notamment- de la convention sur la prohibition de la torture et dans l'intérêt d'une victime qui aurait la nationalité française.

Une plainte pourrait également être déposée à l'encontre des tortionnaires bien connus et à l'occasion d'un de leurs voyages en occident. Je pense qu'il doit être possible de connaître les dates de leurs déplacements.

Il faut "internationaliser" les procès menés à l'encontre des sahraouis, tant par la médiatisation que par l'introduction de procédures internationales. C'est la condition à laquelle leur combat pourra être connu de la communauté internationale

Richard SEDILLOT

Avocat au Barreau de Rouen

**RAPPORT**

**de la**

**MISSION D'OBSERVATION à EL AIOUN  
(SAHARA OCCIDENTAL)**

**29-30 novembre 2005 / 11 au 15 décembre 2005**

Participants : **Karim Arfaoui** (Barreau de Tunisie ), **José Manuel de la Fuente Serrano** (Barreau de Badajoz & Espagne), **Olivier Guilbaud** (Barreau de Paris - France), **Doris Leuenberger** et **Dina Bazarbachi** (Barreau de Genève - Suisse), **Carmine Malinconico** (Barreau de Naples - Italie), **Cristine Navarro Poblet** (Barreau de Barcelone - Espagne), **Inès Miranda**, **Raul Perera** et **Julian Santana** (Barreau de Las Palmas & Espagne), **Daniel Voguet** (Barreau de Paris - France)

Rédigé, entre le 20 décembre 2005 et le 2 janvier 2006 par Olivier Guilbaud

**MISSION D'OBSERVATION à EL AIOUN  
(SAHARA OCCIDENTAL)**

**29-30 novembre 2005 / 11 au 15 décembre 2005**

**Plan du rapport :**

- 1- Objet de la mission.**
- 2- Nature des poursuites.**
- 3- Contexte.**
- 4- Déroulement des audiences (30/11, 06/12, 13/12).**
- 5- Peines prononcées.**
- 6- Conclusions.**
- 7- Signataires.**
- 8- Annexes.**

## **1- Objet de la mission :**

Assister, en qualité de juristes observateurs, au procès de quatorze prisonniers politiques sahraouis (dont une femme) accusés de plusieurs infractions à caractère criminel devant la Chambre Criminelle de première Instance du Tribunal d'El Aioun (Sahara Occidental), composées de trois juges marocains et d'un Procureur du Roi (dossiers n°180/05 à 186/05).

Tous les accusés étaient en détention provisoire depuis leur arrestation (5 à 6 mois).

Etaient accusés :

### **Dossier n° 180/05 :**

M. Genhaoui El KHALIFA.

M. Mohamed HWIDI.

M. Mohamed ETTAHILIL.

### **Dossier n° 181/05 :**

M. Eloili AMIDANE.

### **Dossier n° 182/05 :**

M. Tamek ALI SALEM.

### **Dossier n° 183/05 :**

M. El Moussaoui SIDI AHMED.

### **Dossier n° 184/05 :**

M. Sidi Mohamed BELLA.

M. El Mahjoub CHTIOUI.

M. H'mad HAMMAD.

### **Dossier n° 185/05 :**

M. El Houssaine LYDRI.

M. Brahim NOUMRIA.

M. El Arbi MASSOUD.

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

M. Mohamed EL MOUTAWAKEL.

**Dossier n° 186/05 :**

Mme Amilatou HAÏDAR.

La défense était assurée par un collectif composé de treize avocats venant des Barreaux d'Agadir (El Aioun, appartient à ce Barreau), de Marrakech, de Casablanca et de Guelmim.

**2- Nature des poursuites :**

L'incrimination commune aux quatorze accusés était :

- l'association de malfaiteurs en vue de commettre des crimes ;
- la tentative de destruction volontaire de bâtiments par usage d'une matière explosive ;
- l'entrave à la circulation des véhicules ;
- les violences contre des fonctionnaires de police pendant l'exercice de leurs fonctions.

Certains accusés étaient également poursuivis pour réunion armée sur la voie publique, pour avoir donné des instructions à la désobéissance, pour la participation à une manifestation non autorisée ou encore pour l'adhésion à une organisation non autorisée (apparemment la section du Sahara occidental de l'association dénommée « Forum Vérité et Justice »).

Il est ressorti des débats que les poursuites engagées à l'encontre des accusés sont fondées sur leurs activités en faveur des droits de l'Homme et de la population sahraouie ; tous les prisonniers ont confirmé, tout au long du procès, leurs convictions et leur détermination à défendre le droit du peuple sahraoui à son indépendance.

L'ensemble de ces incriminations semble toutefois résulter de la participation présumée des accusés à des manifestations non autorisées qui se sont déroulées à El Aioun ou de leur appartenance à des associations non autorisées (section sahraouie du « Forum Vérité Justice »).

Il ressort toutefois des éléments versés aux débats, que certains accusés [et notamment MM Ali Salem TAMEK et Mohamed EL MOUTAWAKEL] étaient absents d'El Aioun à la date des manifestations incriminées ; M. Ali Salem TAMEK est resté en Europe durant plusieurs mois jusqu'en juillet 2005 et M. Mohamed EL MOUTAWAKEL était alors détenu à El Aioun ainsi que cela ressort des procès-verbaux de police.

**3- Contexte :**

**3.1- Contexte général :**

Le Sahara Occidental est un territoire de 266.000 km<sup>2</sup> situé au sud du Maroc et à l'ouest de la Mauritanie.

Suite au retrait de l'Espagne qui a laissé les troupes marocaines et mauritaniennes se partager ce territoire [accord tripartite de Madrid &ndash; 14/11/1975], un conflit armé à

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

opposé le Front Polisario (Frente Popular par la Liberacion de Saguia el-Hamra y de Rio de Oro), aux troupes marocaines, d'une part, et Mauritanienes, d'autre part, ce qui a abouti, en 1979, au retrait de la Mauritanie.

Dans les années 1980, le Maroc a érigé un mur de défense qui coupe physiquement le territoire en deux, le quart est du territoire étant désormais sous le contrôle du Front Polisario ; environ 150.000 Sahraouis ont quitté la partie du Sahara Occidental sous administration marocaine et vivent dans des camps de réfugiés établis dans le sud-ouest algérien (Tindouf).

Depuis le début des années 1990, un cessez-le-feu est respecté et la Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) tente d'organiser le référendum d'autodétermination dont le principe a été accepté par le Maroc.

La MINURSO a supervisé l'élaboration de la liste, clôturée en janvier 2000, des électeurs (86.000 Sahraouis), qui ont été admis à voter lors de ce scrutin.

En raison du désaccord du Maroc sur cette liste, le référendum d'autodétermination n'a pu être organisé à ce jour.

Le Sahara Occidental est recensé parmi les 17 « Territoires Non Autonomes » (TNA), dont la liste est établie par les Nations Unies et son cas est traité par la 4ème Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en charge, notamment, des questions de décolonisation.

La Commission du droit international des Nations Unies a reconnu le droit des « TNA » à l'autodétermination.

### **3.2- Contexte local :**

L'ambiance générale était marquée par le décès survenu, à El Aioun, le 29 octobre 2005, du jeune LEMBARKI Hamdi MAHJOUB, des suites de coups qui lui auraient été infligés par plusieurs membres des GUS (Groupes Urbains de Sécurité).

Plusieurs membres de ces Groupes ont été suspendus et une enquête administrative a été ouverte à l'instigation du chef de la sûreté marocaine.

Par ailleurs, des incidents sont survenus, le vendredi 9 décembre, puis à nouveau le lundi 12 décembre, au lycée Mssala d'El Aioun, ayant entraîné l'intervention de l'armée au sein de cet établissement et l'interpellation de 7 élèves (5 le vendredi et 2 le lundi) en raison de leur participation à une manifestation dans l'enceinte du lycée.

Plusieurs signataires du présent rapport (Maîtres Arfaoui, Guilbaud et Voguet) ont rencontré, lundi 12 décembre, la famille de l'un des lycéens interpellés le 9 décembre et encore incarcéré ainsi que l'un de ses camarades, libéré, qui s'est plaint des mauvais traitements subis lors de son interpellation, puis dans les locaux de la police.

La tension était perceptible par une présence massive des forces de sécurité dans la ville (Forces Armées et Gendarmerie Royale, Groupes Urbains de Sécurité et Compagnies Mobiles d'Intervention) et particulièrement aux abords du Palais de Justice, lorsque les audiences de



ce procès s'y sont tenues.

De nombreux policiers en civil étaient également présents, tant dans l'enceinte du Tribunal qu'aux abords de celui-ci.

Il faut préciser que sept des quatorze accusés avaient entamé une grève de la faim, le 9 août 2005, dans les prisons Ait Melloul (Agadir), prison noire (El Aioun) et Oukacha (Casablanca) pour protester contre le transfert de cinq d'entre eux depuis la prison noire d'El Aioun vers d'autres centres de détention, semble-t-il sans ordre judiciaire.

#### **4- Déroulement des audiences :**

##### **4-1. Mercredi 30 novembre 2005 (renvoi) :**

Étaient présent, parmi les signataires du présent rapport, Maîtres Arfaoui, Guilbaud, Leuenberger, Navarro Poblet et Inès Miranda.

L'audience a débuté à 9h00, hors la présence des 14 accusés.

Le collectif de la défense des quatorze accusés a élevé, à trois reprises, une protestation solennelle pour obtenir la comparution de leurs clients (à 9 heures, 13 heures et à 15 heures 30).

À l'issue de chacune de ces protestations, le Président de la Cour a indiqué que les accusés n'avaient pas été encore extraits de la prison.

À 15 heures 30, le Président de la Cour a ajouté que l'extraction des accusés relevait de la seule responsabilité du Procureur Général avant que la Cour ne se retire après avoir rendu les délibérés des affaires jugées durant la matinée.

Le collectif des Avocats de la défense s'est réuni et a décidé, à l'unanimité, de se retirer du procès en raison du mépris dans lequel ils estimaient tenue la défense, tant par la Cour que par le Parquet Général.

Il nous est apparu, qu'à l'évidence, l'institution judiciaire n'avait fait aucun effort pour permettre l'audiencement en temps utile des sept dossiers dans lesquels comparaissent ces accusés.

À 16 heures 50, la Cour est revenue dans la même composition que précédemment, à l'exception seulement du Procureur, pour annoncer, après une brève tentative de négociation avec la défense, le renvoi du procès au 6 décembre 2005.

Tous les accusés ont ensuite été présentés à la Cour, soit individuellement, soit par groupe de deux, trois ou quatre, pour s'entendre notifier le renvoi de leur procès.

Tous les accusés ont alors affirmé, tour à tour :

- leur innocence des faits reprochés, leur défense des droits de l'Homme en faveur du peuple sahraoui et qu'ils combattent par des moyens pacifiques contre les violations

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

perpétrées contre la population sahraouie dans les villes occupées par le Maroc ;

- le caractère politique du procès en raison de leur engagement en faveur de l'indépendance du Sahara Occidental ;

- la manipulation que constitue le renvoi du procès, destiné à empêcher qu'il se déroule en présence d'observateurs étrangers.

L'audience a été levée à 18 heures et le procès renvoyé au mardi 6 décembre.

**4-2. Mardi 6 décembre 2005 (renvoi) :**

Lors de cette audience, le collectif de la défense a accepté d'assurer à nouveau la défense des accusés et le procès a été renvoyé à l'audience du mardi 13 décembre 2005 pour plaidoiries.

**4-3. Mardi 13 décembre (procès) :**

Préalablement à l'audience, le Premier Président de la Cour d'appel d'El Aioun a reçu les Avocats de la défense ainsi que les Avocats observateurs, signataires du présent rapport.

Le premier dossier appelé a été le n° 185/05.

In limine litis, la défense a soulevé un certain nombre d'exceptions de procédure, prise de la violation de dispositions :

- du Code de procédure pénale marocain :
  - article 66 : perquisitions illégales, sans la présence de l'accusé.
  - article 67 : défaut d'information des familles et refus d'hospitalisation d'un accusé (El Houssaine Lydri) et défaut d'information des avocats qui n'ont eu aucun renseignement sur la détention de leurs clients depuis leur arrestation; une plainte a été déposée au nom des accusés pour les tortures subies par eux [et notamment celle qualifiée de « poulet-rôti].
  - article 73 : refus d'expertise médicale, et ce bien qu'ils aient été présentés au Procureur du Roi avec des signes manifestes de torture et des traces de sang.
  - articles 137, 138 et 139 : non-respect du droit des Avocats de visiter les accusés avant le procès ;
- et du Code pénal marocain :
  - article 54 : non-respect de l'obligation faite au juge d'instruction de visiter périodiquement les détenus pendant leur détention provisoire : la défense a présenté le texte présenté au Ministre de la Justice demandant que le juge d'instruction s'intéresse au cas des prévenus ; transfert illégal de certains détenus dans le ressort d'une autre juridiction ;
  - article 56 : détournement de la procédure de flagrant délit, puisque aucun des accusés n'a été interpellé sur les lieux des faits incriminés.
  - Article 67 : refus de la part de la police d'informer les accusés, ou toute autre personne, du motif de leur arrestation.

A titre de synthèse des déclarations des accusés :

a) Les accusés ont été poursuivis sur le fondement de procès-verbaux de police qui n'ont été

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

ni vus, ni lus, ni signés par les accusés, les « aveux » ayant été oralement obtenus sous la torture.

b) Aucun témoin n'a été appelé à la Barre pour corroborer les accusations contenues dans les procès-verbaux de police.

c) Tous les accusés ont affirmé, devant le Tribunal, avoir été torturés dans les locaux de la police, durant plusieurs jours et ont demandé que des investigations soient ordonnées pour déterminer l'endroit où se trouvent [ou trouvaient] les disparus sahraouis et que soient punis leurs tortionnaires.

Les mêmes exceptions de procédure seront soulevées par la défense, successivement dans chacun des 7 dossiers.

Le Tribunal a joint les incidents au fond.

Les accusés, lors des brèves instructions effectuées à l'audience par le Président du Tribunal, ont contesté avoir participé à des actions violence, ont affirmé leur condamnation de la violence et ont insisté sur le fait qu'ils continueront à lutter par des moyens pacifiques pour l'indépendance du Sahara Occidental et la défense des droits de l'Homme.

Tous les accusés, sans exception, ont récusé les accusations de la police à leur rencontre.

Sur le fond, la défense a systématiquement souligné le caractère politique du procès fait aux 14 accusés et rappelé leur engagement, plus ou moins ancien, en faveur de la défense des droits de l'Homme et de l'autodétermination du Sahara Occidental.

Les événements survenus au Sahara Occidental lors des années dites « de plomb » (1976 &ndash; 1991), lors desquelles sont survenues de nombreuses disparitions de partisans de l'indépendance de ce territoire, ont été évoqués également lors des audiences.

Plusieurs signataires du présent rapport ont été les témoins, mardi 13 décembre à 23h15, de l'obstruction faite par les forces de sécurité à l'entrée, dans l'enceinte du Tribunal, d'une militante de la cause saharouie connue d'eux, en violation du principe de la publicité des débats.

Mercredi 14 décembre, à 3h10, l'un des accusés (Mohamed Ettahilil) a été expulsé de la salle d'audience après avoir réfuté la compétence du Tribunal pour le juger.

L'audience, suspendue une seule fois en début d'après-midi du 13 décembre, s'est déroulée sans désenclaver du mardi 13 décembre, à 10h00 au mercredi 14 décembre à 3h30.

Le verdict a été rendu le mercredi 14 décembre à 10h30.

## **5- Peines prononcées :**

M. Genhaoui El KHALIFA	2 ans de prison.
M. Mohamed HWIDI	2 ans de prison.

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

M. Mohamed ETTAHILIL	3 ans de prison.
M. Eloili AMIDANE	6 mois de prison.
M. Tamek ALI SALEM	8 mois de prison.
M. El Moussaoui SIDI AHMED	2 ans de prison.
M. Sidi Mohamed BELLA	2 ans de prison.
M. El Mahjoub CHTIOUI	2 ans de prison.
M. H'mad HAMMAD	2 ans de prison.
M. El Houssaine LYDRI	10 mois de prison.
M. Brahim NOUMRIA	10 mois de prison.
M. El Arbi MASSOUD	10 mois de prison.
M. Mohamed EL MOUTAWAKEL	10 mois de prison.
Mme Amilatou HAÏDAR	7 mois de prison.

La défense a relevé appel de ces décisions.

## **6- Conclusions :**

Aucun obstacle n'a été formellement opposé par les autorités marocaines à la mission d'observation des soussignés et la défense a pu s'exprimer librement et sans restriction.

Le Tribunal a accordé foi aux procès-verbaux de police en privilégiant les déclarations, pourtant non signées, attribuées aux accusés dans lesdits procès-verbaux par rapport aux déclarations, parfaitement contradictoires, faites par eux lors de l'instruction à l'audience.

Au regard des peines prononcées dans de précédents procès par cette juridiction, celles infligées à ces 14 accusés sont indéniablement très faibles, ainsi que l'ont souligné les articles de presse qui ont en rendu compte (voir notamment, en annexe, l'article paru dans le journal : « El Pais » daté du 15 décembre 2005).

On peut raisonnablement affirmer que la présence de plusieurs étrangers, (les 11 observateurs, tous Avocats et 3 journalistes, espagnol, français et suédois), a eu une incidence déterminante, tant sur la liberté avec laquelle la défense a pu s'exprimer que sur les peines clémentes qui ont été infligées aux accusés.

## **7- Annexes :**

- Communiqué d'Amnesty International du 1er septembre 2005.
- Communiqué de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) du 2 septembre 2005 (Genève).
- [Communiqué des Avocats de la défense](#) du 5 septembre 2005 (El Aioun).
- [Résolution du Parlement européen sur le Sahara Occidental](#) adoptée le 26 octobre

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

- 2005.
- [Communiqué de l'Organisation Mondiale Contre la Torture \(OMCT\)](#) du 3 novembre 2005 (Genève).
  - [Article paru dans « L'Humanité »](#) - Edition du mardi 13 décembre 2005.
  - [Article paru dans « El País »](#) - Edition du mercredi 14 décembre 2005.
  - [Article paru dans « El País »](#) - Edition du jeudi 15 décembre 2005.

**8- Signataires :**

Tunis, Badajoz, Paris, Genève, Naples, Barcelone, Las Palmas,  
le 3 janvier 2006

**Karim Arfaoui (Tunisie )**

Avocat au Barreau de Tunisie  
(F.I.D.H. et O.M.C.T.).

**José Manuel de la Fuente Serrano (Espagne)**

Avocat au Barreau de Badajoz  
(Director del Observatorio de Derechos Humanos del Colegio de Abogados de Badajoz -  
Consejo General de la Abogacia Espanola).

**Olivier Guilbaud (France)**

Avocat au Barreau de Paris  
(Conseil National des Barreaux, Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats et Union  
des Jeunes Avocats de Paris).

**Doris Leuenberger et Dina Bazarbachi (Suisse)**

Avocat au Barreau de Genève  
(Barreau de Genève et Section genevoise de la Ligue des Droits de l'Homme).

**Carmine Malinconico (Italie)**

Avocat au Barreau de Naples  
(Associazione Nazionale Giuristi Democratici).

**Cristine Navarro Poblet (Espagne)**

Avocat au Barreau de Barcelone  
(Consejo General de la Abogacia Espanola)

**Inès Miranda, Raul Perera et Julian Santana (Espagne)**

Avocats au Barreau de La Palmas  
(Consejo General de la Abogacia Espanola).

**Daniel Voguet (France)**

Avocat au Barreau de Paris

## **RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATION JUDICIAIRE AU SAHARA OCCIDENTAL des 30 novembre et 13 décembre 2005**

### **Une justice expéditive rendue par des magistrats instrumentalisés.**

#### **AUDIENCE DU 30 NOVEMBRE 2005**

Mandatée par la **Ligue suisse des droits de l'homme, section de Genève (LSDH)**, et l'**Ordre des avocats de Genève (ODA)**, je me suis rendue au procès qui se tenait devant la Cour correctionnelle d'EL AYOUN, au Sahara occidental (au sud du Maroc), le mercredi 30 novembre 2005.

Etaient renvoyés en jugement 14 détenus accusés de participation, voire de constitution de bande criminelle, pour certains de tentative de destruction de bâtiments propriété de l'Etat au moyen de charges explosives, d'atteinte aux biens d'autrui et/ou aux biens d'intérêt public et/ou de violence contre les fonctionnaires.

Sept d'entre eux, à savoir Aminatou HAIDAR, Ali Salem TAMEK, Mohamed El MOUTAOIKIL, Brahim NOUMRIA, Hussein LIDRI, Larbi MESSAOUD et Hmad HAMMAD sont des défenseurs des droits humains reconnus au plan international.

Assistaient aussi au procès en qualité d'observateurs quatre avocats espagnols de Barcelone, Valence, Las Palmas, un avocat de Paris et deux avocats de Tunis.

C'est sans difficultés particulières que j'ai été admise à entrer au Sahara occidental par le poste de police frontière de l'aéroport d'EL AYOUN.

Les différents observateurs internationaux sont entrés en contact et, s'ils faisaient l'objet d'une surveillance discrète par la police de sécurité en civil, ils n'ont pas été inquiétés par les autorités ni durant leur séjour, ni en sortant du pays.

Le Tribunal était encerclé par l'armée, le Groupe urbain de sécurité(GUS), la police en uniforme et celle de sécurité en civil, dans des rues éloignées déjà afin d'empêcher les sahraouis d'approcher ou de se masser aux abords de celui-ci. L'accès à l'audience, pourtant publique, n'était autorisé qu'à deux membres de la famille par détenu, prétexte pris de l'exiguïté de la salle.

Un journaliste espagnol n'a pas été autorisé à entrer, contrairement à ses quelques Confrères marocains.

Les observateurs internationaux se sont identifiés auprès du Tribunal et nous avons sans difficultés pu assister officiellement à l'audience.

Le collège de la défense était constitué de 13 avocats au total, dont essentiellement des avocats sahraouis d'EL AYOUN, GUELMIN et AGADIR, tous membres du Barreau d'AGADIR et de deux avocats marocains, l'un de MARRAKECH, l'autre de CASABLANCA, membre de

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH).

L'audience de la Chambre correctionnelle s'est ouverte à 9 heures et les différentes causes qui devaient être jugées ce jour-là, les premières concernant des accusés de droit commun, ont été appelées et traitées les unes après les autres.

La Cour était constituée d'un Président et de deux Juges assesseurs marocains, assistés d'un greffier. Le Parquet était représenté par un Procureur marocain lui aussi.

Selon le Collège des avocats de la défense, le Président a traité les affaires ordinaires de manière inhabituellement détaillée, laissant les accusés s'exprimer. En revanche, les débats sont très expéditifs et la Cour juge essentiellement sur la base des enquêtes policières antérieures au jugement, les policiers n'étant pas appelés à confirmer leurs rapports.

Le temps passant et les causes des détenus politiques n'étant pas appelées, le Collège de la défense a demandé à trois reprises au Président de les faire comparaître, sans succès, ni explications.

Ce n'est qu'à 17 heures que l'audience les concernant a enfin commencé !

Les avocats et le public ont donc attendu durant huit heures sans pouvoir s'éloigner, puisque la Cour refusait de donner des indications quant à l'heure à laquelle seraient appelées ces affaires. En réalité, il s'est avéré que les détenus n'avaient pas été amenés de la prison avant 16h45, ce que le Président de la Cour ne pouvait ignorer.

Dès leur arrivée au tribunal, les détenus ont manifesté leur présence en entonnant des chants sahraouis et en déclamant de slogans indépendantistes du Front Polisario.

Le Comité de la défense, considérant d'une part que le traitement qui leur avait été réservé (8 heures d'attente sans aucune information) était constitutif d'un manque de respect inadmissible de la Cour et que, d'autre part, il n'était pas souhaitable d'entreprendre le procès de 14 accusés à 17 heures, ce qui aurait amené à continuer les débats toute la nuit, ont vertement expliqué au Tribunal qu'ils refusaient de participer à l'audience dans ces conditions et qu'en conséquence, ils se retiraient. Le Bâtonnier d'Agadir, avec lequel ils avaient pris contact, les avait assurés de son soutien de principe.

Les accusés devant comparaître assistés d'avocats selon la loi de procédure, au vu la gravité des crimes reprochés et des lourdes sanctions encourues, la Cour n'a pu procéder et les débats ont été reportés au 6 décembre 2005.

Les avocats de la défense ont considéré que ce procédé était constitutif d'une manipulation visant à tenir le procès hors la présence d'observateurs internationaux et en ont fait grief à la Cour, exigeant un report. Un nouveau report a alors été consenti pour le 13 décembre 2005.

Nous avons été reçus brièvement, mais civilement, le lendemain du procès par le Vice-Président du Tribunal (le Président étant retenu à Agadir) qui nous a assuré que notre présence était bienvenue.

**AUDIENCE DU 13 DECEMBRE 2005**

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

Malgré les difficultés organisationnelles générées par ce report, les observateurs internationaux déjà présents le 30 novembre ont pu s'organiser pour revenir à cette nouvelle audience, sous réserve d'un avocat de Tunis. D'autres observateurs, soit Me Dina BAZARBACHI de Genève, un second avocat de Paris, un avocat de Naples, un autre avocat espagnol, une journaliste de Paris pour l'Humanité, un journaliste suédois étaient présents.

Arrivés pour la plupart le 11 novembre par le même avion, nous avons pu entrer sans difficultés par le poste de police frontière d'EL AYOUN. Notre arrivée a même été facilitée du fait que nous étions déjà connus de la police...

Avant l'audience le 13 décembre au matin, nous avons été reçus très civilement par le Président du Tribunal qui nous a souhaité la bienvenue et nous a assuré de son souci que nous puissions assister, dans les meilleures conditions possibles, à l'audience. Il nous a également entretenu de son engagement pour le respect des droits de l'Homme.

Si le journaliste espagnol avait été refoulé à l'entrée du Tribunal lors de l'audience du 30 novembre 2005, tout le monde a été autorisé à entrer pour cette seconde audience et les deux premières travées de bancs nous ont été réservées. Deux traducteurs, travaillant usuellement comme greffiers au sein du Tribunal, ont été mis à notre disposition et ont rempli leur tâche au mieux de leurs possibilités, reprenant l'essentiel des débats, même lorsque des griefs cinglants contre la police ou l'Etat étaient élevés tant par les accusés que par leurs avocats.

Comme convenu entre la Cour et les avocats de la défense, aucune autre affaire n'a été traitée ce jour là et l'audience a débuté avec la première de ces causes politiques. Les accusés ont été jugés soit seuls, soit par groupe dans le cadre de sept causes différentes.

Le Président de la Cour a géré l'audience avec beaucoup d'habileté, sans se laisser déborder par les réactions du public, vite endiguées sous menace d'évacuer la salle, et des accusés, qui sont tous arrivés en chantant ou en déclamant des slogans indépendantistes.

Les accusés ont été autorisés à s'exprimer de manière relativement libre, mais ils n'ont pas non plus manqué de respect à la Cour. Ils ont tous fait valoir être innocents des charges retenues contre eux et que leurs prétendus aveux à la police avaient été extorqués sous la contrainte et la torture.

Les avocats, très courageusement, ont soutenu avec vigueur leurs clients et fait valoir l'illégalité des procédés employés ; notamment la curieuse similitude des rapports de police, qui reprenaient pour tous les même faits et les mêmes accusations, quand bien même certains accusés n'étaient pas à EL AYOUN lorsque les prétendus délits qui leurs étaient imputés avaient été commis. Ils ont aussi fait valoir les aveux obtenus sous contrainte, voire sous la torture, invitant la Cour à leur dénier toute force probante.

**Aucun témoin ni à charge ni à décharge n'a été entendu !!!!**

L'audience a duré au total 18 heures, quasiment sans interruption et dans une salle étouffante. Commencée le 13 décembre à 10 heures, elle s'est terminée le 14 décembre à quatre heures du matin.

En apparence, l'audience s'est déroulée de manière à donner le sentiment que les droits de la défense étaient préservés (droit de s'exprimer pour les accusés et leurs avocats,



**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

possibilité de faire valoir des moyens procéduraux et de fond).

Le Parquet, très déstabilisé par la liberté de parole inusuelle consentie par le Président de la Cour, faisait piètre figure tant il était évident qu'il était en mal à l'aise devant un panel d'observateurs internationaux. En revanche, il ne faisait pas d'efforts pour convaincre, tant il semblait être certain d'obtenir des condamnations sans avoir à établir de manière probante les faits reprochés.

Vraisemblablement pour ménager tant l'opinion internationale que le pouvoir, la Cour a acquitté les accusés, défenseurs des droits humains reconnus, des crimes les plus graves reprochés (constitution ou instigation de constitution de bande criminelle), mais a retenu, **sur la base uniquement des rapports de police**, leur culpabilité pour les infractions moins graves, les condamnant à des peines de six à dix mois de détention.

Ahmed HAMMAD, lui aussi défenseur des droits de l'Homme reconnu, et deux jeunes gens qu'il était accusé d'avoir incité à des actes de rébellion et de violence contre l'Etat, ont été condamnés à des peines de deux ans de réclusion. La différence avec les autres accusés résidait dans le fait qu'ils avaient tous trois signé, bien que sous la contrainte, les rapports de police, ce qui n'était pas le cas des autres accusés, en dépit des tortures qu'ils disaient avoir subi.

Trois autres jeunes gens, n'appartenant pas au groupe des défenseurs des droits de l'homme, ont aussi été condamnés à deux ans de prison. Enfin, un jeune accusé, qui a refusé de décliner son identité, déniait à la Cour toute légitimité de le juger, a été condamné à trois ans de prison.

**En conclusion, force est de constater qu'il s'agissait d'une parodie de justice rendue par des magistrats instrumentalisés par le pouvoir.**

Quant aux sahraouis, ils étaient soulagés de ce verdict, relativement clément puisqu'ils craignaient des condamnations à des peines de plusieurs années de détention, comme celles infligées ces dernières années. Ils ont néanmoins déploré que des condamnations soient prononcées pour des motifs politiques et pour sanctionner des délits d'opinion. Ils étaient convaincus que cette issue relativement favorable était due à la présence des observateurs internationaux. Ils ont salué le travail considérable et le courage de leurs avocats, qui n'ont pas hésité à prendre des risques pour soutenir ces militants.

**CONTEXTE ACTUEL**

Ce procès s'inscrit dans le cadre d'une répression de plus en plus sévère des militants indépendantistes sahraouis, qui a débuté en mai 2005. En effet, les autorités marocaines, confrontées à des manifestations et des sit-in, pourtant pacifiques, visant à promouvoir l'indépendance du Sahara, a fait le choix de faire taire la population en employant la manière forte. Tout attroupement de sahraouis est dispersé à coups de matraque par la police, qui a blessé, parfois gravement, de nombreux participants, y compris des femmes et des enfants. Des certificats médicaux m'ont été soumis - et remis en copie - qui attestent de la gravité des blessures subies. Les plaintes pénales déposées auprès du Procureur général d'EL AYOUN ne sont pas suivies d'effets.

Lors de protestations indépendantistes dans un lycée, la police est intervenue en force, allant même jusqu'à frapper des écoliers dans des classes, notamment une adolescente qui

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

a eu le front ouvert par un coup de matraque. J'ai pu constater points de suture qu'elle a dû subir sur des photos, assorties d'un certificat médical. La plainte pénale déposée auprès du Procureur par son père n'a pas non plus été suivie d'effets.

Les militants sont par ailleurs l'objet de diverses mesures de rétorsion : perte d'emploi ou interdiction de travailler, surveillance ostentatoire, arrestation durant des périodes limitées sans être renvoyés en justice.

Les arrestations sont violentes, parfois suivies de tortures avant la mise en détention. Je me suis rendue discrètement &ndash; la famille avait peur de mesures de rétorsion - à l'hôpital de EL AYOUN pour y visiter un jeune homme, qui avait été arrêté, battu et torturé quelques jours auparavant. Son tibia avait été brisé volontairement à deux endroits à coups de matraque infligés dans un poste de police. Comme il refusait de donner le nom et des informations sur ses amis indépendantistes, il a été brûlé avec des cigarettes sur chacun des doigts des deux pieds. J'ai personnellement pu constater ces blessures encore récentes de visu, de même que des importantes ecchymoses sur les jambes de sa mère, toute la famille ayant été frappée par la police lors de cette arrestation à domicile. Il a toutefois été relâché après quelques heures et a pu recevoir de soins.

Il m'a aussi été indiqué qu'à fin octobre, un jeune homme sarahoui, qui passait à proximité d'une manifestation sans toutefois y prendre part, a été battu à mort (coups de matraque et de pieds) par des policiers en uniforme, ayant à leur tête un officier et un sous officier. Suite au décès dudit jeune homme à l'hôpital et au vu des déclarations accablantes et concordantes des témoins oculaires, les deux officiers semblent avoir été interpellés et conduits à Agadir. Plainte pénale a été déposée par la famille, mais elle n'a aucune nouvelles de la suite de la procédure, ni du sort des deux policiers incriminés.

J'ai recueilli le témoignage d'un jeune homme, voisin de la victime, qui a assisté à toute la scène et qui a participé avec un ami au transport à l'hôpital du blessé, lorsqu'il a été abandonné, gisant au sol, ceci par un conducteur obligeant qui passait en voiture. En chemin, alors que le blessé était déjà dans le coma, ils ont été arrêtés par la police et conduits dans un poste où ils ont été retenus et frappés pendant plusieurs heures. Quant au conducteur, il a été autorisé, après avoir lui aussi reçu des coups, à quitter le poste pour amener le blessé à l'hôpital, mais ceci deux heures plus tard. La victime est décédée peu après son arrivée aux service des urgences.

## **CONTEXTE GENERAL**

Le Sahara occidental, après le départ de l'Espagne, a été annexé par le Maroc. Les sarahouis qui souhaitaient l'indépendance ont constitué le Front POLISARIO, qui a entrepris une lutte armée.

Depuis le début des années 1990, un cessez-le-feu a été mis en place sous l'égide de l'ONU, sous la surveillance de la MINURSO. Un référendum d'autodétermination, dont le principe a été accepté par le Maroc, devrait intervenir, mais n'a pas encore pu avoir lieu en raison du désaccord du Maroc sur les liste des personnes admises à voter.

Les sarahouis ont été victimes d'une répression extrêmement dure pratiquée par les autorités marocaines sous le règne de HASSAN II, en particulier durant les années de plomb. Torture, emprisonnement et disparitions forcées ont été le quotidien des sarahouis

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

pendant plus de vingt ans.

Même si la situation s'est améliorée depuis quelques années (l'on ne déplore plus de disparitions forcées), le pouvoir marocain continue à réprimer par la force et l'emprisonnement les velléités d'indépendance de cette population.

**Pour la Ligue suisse des droits de l'Homme, section de Genève, et la Commission  
des droits de l'Homme de l'Ordre des avocats de Genève**

**Doris Leuenberger, avocate**

## **Lettre ouverte à tous les participants aux travaux de la 57ème session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU**

Le Forum pour la Vérité et la Justice-Section Sahara est une association de défense des droits de l'homme qui milite depuis sa création, le 26 août 2000 à Laâyoune , pour faire connaître les violations des droits de l'homme; liées au conflit militaire et politique que connaît le Sahara; perpétrées par l'état marocain depuis 1975 contre la population Sahraouie.

Vu le quadrillage militaire et médiatique que connaît le Sahara, notre association se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa mission sans la coordination avec les organisations qui interviennent sur la question de la défense des droits de l'homme et leur soutien moral et matériel.

Par conséquent, et pour nous permettre d'exposer à la communauté internationale les crimes commis par l'état marocain contre les Sahraouis , notre association a été invitée par le Bureau Européen pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental et accréditée par la FIDH pour participer aux travaux de la 57ème session de la Commission des Droits de l'Homme à Genève.

Samedi 24 Mars 2001 à 13h00, MM : ELHAMED Mahmoud et NOUMRI Brahim , les deux membres du bureau de notre association qui s'apprêtaient à prendre l'avion à destination de Genève pour participer aux travaux de la 57 ème de la CDH de l'ONU étaient interceptés par la police marocaine à l'aéroport Mohamed V à Casablanca ( Maroc) . Ils étaient séquestrés pendant 9 heures dans un local de la brigade de la police des frontières .Les documents qu'ils portaient avec eux et qui étaient destinés pour être exposés aux participants aux travaux de la CDH de l'ONU étaient confisqués. Ces documents contenaient outre les listes des victimes des violations des droits de l'homme au Sahara , deux enregistrements vidéo où étaient enregistrés des témoignages des rescapés sahraouis des geôles secrètes marocaines ainsi que ceux des familles des disparus sahraouis et familles des Sahraouis décédés dans ces mêmes geôles secrètes.

Devant cette atteinte à la déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention internationale relative à la protection des défenseurs des droits de l'homme, nous sollicitons votre intervention auprès des autorités marocaines pour:

- permettre à notre association de participer aux travaux de tous les congrès internationaux des droits de l'homme ;
- restituer nos documents confisqués ;
- respecter la convention internationale relative à la protection des défenseurs des droits de l'homme ;
- respecter les droits de l'homme au Sahara ;
- libérer tous les détenus politiques sahraouis actuellement dans les prisons marocaines y compris Sidi Mohamed Daddach ;
- établir la vérité sur le sort des disparus Sahraouis ;
- restituer les dépouilles mortelles des Sahraouis décédés dans les geôles secrètes marocaines pour que leurs familles puissent les inhumer selon les rites religieux ;
- indemniser matériellement et moralement, selon les normes internationales toutes les victimes des violations des droits de l'homme au Sahara ainsi que leur ayant

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

- droit;
- juger devant la justice tous les responsables des violations des droits de l'homme commises contre les Sahraouis ;
  - respecter la Convention de Genève relative à la protection des civils lors des conflits armés ;
  - protéger les civils Sahraouis contre les mines anti-personnel et indemniser les victimes parmi eux ;

D'autre part, nous vous demandons de bien vouloir oeuvrer pour la constitution d'une commission internationale chargée pour établir la vérité sur les violations des droits de l'homme commises ; depuis 1975 par l'état marocain contre la population Sahraouie:

- viol des femmes enlevées;
- disparition forcée de centaines de Sahraouis;
- décès sous la torture de dizaines de Sahraouis;
- enterrement de dizaines de Sahraouis vivants dans des fosses communes;
- décès de dizaines de nourrissons Sahraouis dans les gâoles secrètes de l'état marocain;
- les émeutes de laâyoune en septembre 1999; ...etc

Nous comptons sur votre soutien. Meilleures salutations.

Forum pour la Vérité et la Justice-Section Sahara »

## **Les défenseurs des droits de l'homme sahraouis « territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain »**

### Communiqué

Depuis de nombreuses années, les défenseurs des droits de l'homme Sahraouis ne cessent de condamner les graves violations des droits humains conséquence directe du conflit politico-militaire que connaît le Sahara Occidental.

L'Etat marocain s'est rendu coupable d'exactions flagrantes contre la population sahraouie civile. Les actions menées ont défié ainsi le quadrillage médiatique, militaire et sécuritaire imposé au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain. C'est pourquoi les autorités marocaines multiplient les intimidations et les menaces contre les défenseurs des droits de l'homme Sahraouis. Ils sont constamment surveillés, épiés, harcelés. Souvent ils sont convoqués par les différents corps de répression et emmenés dans des centres où ils sont interrogés et intimidés. A titre d'exemple, MM MOUTIK ELHOUCINE et MAYARA MOHAMED SALEM du Forum Vérité et Justice (Section Sahara), MM RGUIBI MOHAMED LAHBIB et GAOUDI MOHAMED FADEL du comité Daddach ont été retenus dans les locaux de la police judiciaire et de la brigade judiciaire de la gendarmerie royale à Laâyoune. Plusieurs Sahraouis dont MM DIMAOUI ABDESSALEM, ENNASSIRI et ELMOUSSAOUI DKHIL sont accusés d'être les meneurs des manifestations de protestation qui ont été organisées dans les villes de Smara et El Aaiun, en novembre 2001. De nombreuses familles ont été menacées de représailles au cas où leur fils ou filles continuent ses activités en faveur des droits humains. Des jeunes sont également visés par cette politique de terreur que les forces marocaines mènent en toute impunité.

Les autorités marocaines refusent toujours de délivrer des passeports à des défenseurs des droits de l'homme sahraouis. C'est notamment le cas de MM TAMEK ALI SALEM, SIDI MOHAMED DADDACH et Mme HAYDAR AMINATOU. Il est à rappeler que de nombreux Sahraouis ont été interdits de quitter le territoire marocain. Le cas le plus significatif est celui de MM ELHAMED MAHMOUD et NOUMRI BRAHIM lors de la 57ème session de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, tout en leur confisquant des documents et en les soumettant à un interrogatoire musclé.

D'autres défenseurs des droits de l'homme sahraouis ont été transférés aux villes marocaines pour les éloigner du territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain, les réduisant au silence. C'est ainsi que MM ELMOUTOIKIL MOHAMED, HMAD HAMMAD et ABDEDDAIM MOHAMED ont été déportés à l'intérieur du Maroc. D'autres sont simplement licenciés, de manière abusive, c'est le cas de Mr MOUTIK ELHOUCINE, président du Forum Vérité et Justice-Section Sahara, en punition contre sa participation à la rencontre avec la commission ad hoc Sahara Occidental du Parlement européen. Ainsi que Mr GAOUDI MOHAMED FADEL toujours privé de son emploi. Les autorités multiplient les menaces de licenciement à l'encontre des autres défenseurs des droits de l'homme sahraouis.

Par ailleurs, et malgré la souffrance des défenseurs des droits de l'homme sahraouis, la communauté internationale continue toujours d'afficher son indifférence totale et participe parfois au complot qui entrave leurs actions. C'est ainsi que des représentations diplomatiques des pays européens démocratiques leur compliquent les procédures consulaires pour l'obtention des visas. L'illustration la plus récente de cette situation c'est le refus affiché par le consulat d'Espagne à Rabat d'accorder un visa à Mr DAHANE BRAHIM

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

pour participer au VIIème Forum Civil Euromed 2002 de Valence.

Malgré ces pratiques qui entravent l'action de la défense des droits de l'homme dans le territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain, les défenseurs des droits de l'homme sahraouis réitèrent leur engagement moral de promouvoir la culture des droits de l'homme et de poursuivre leurs actions pour exiger le respect des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain conformément aux principes du droit international humanitaire et des Conventions Internationales relatives aux droits de l'homme. Le respect scrupuleux des droits de l'homme ne sera pas atteint tant que l'Etat Marocain ne s'engage activement à :

- établir la vérité sur le sort des disparus sahraouis et ce par la libération des vivants parmi eux et la restitution des dépouilles mortelles de ceux décédés sous la torture dans les geôles secrètes marocaines;
- libérer inconditionnellement tous les détenus politiques sahraouis incarcérés actuellement dans les prisons marocaines;
- indemniser matériellement et moralement, selon les normes internationales, toutes les victimes des violations des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain et leurs ayant droit;
- juger tous les responsables des violations des droits de l'homme commises au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain;
- respecter la convention internationale relative à la protection des défenseurs des droits de l'homme;
- respecter la convention de Genève relative à la protection des civils lors des conflits armés;
- ouvrir une enquête sur l'affaire des fosses communes;
- protéger les Sahraouis contre les mines anti-personnel et indemniser les victimes parmi eux;
- lever le quadrillage militaire, sécuritaire et médiatique que connaît le territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain.

Pour que les défenseurs des droits de l'homme sahraouis puissent poursuivre leur noble tâche de défense et de promotion des droits humains, il est indispensable que des soutiens permanents soient apportés par les ONG de défense des droits humains.

Les défenseurs des droits de l'homme sahraouis appellent les organisations internationales, en particulier celles qui s'occupent de la défense et la promotion des droits humains de leur apporter protection face aux dangers réels qui les menacent quotidiennement. En particulier, nous adressons un appel urgent à Mme Hina Jilani, Représentante Spéciale du Secrétaire général pour les défenseurs des droits de l'homme, pour intervenir auprès des autorités marocaines afin que celles-ci mettent un terme à leurs pratiques récidives d'intimidations à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme sahraouis et en particulier l'arrêt immédiat des transferts abusifs à l'intérieur du Maroc.

Fait à Laâyoune, le 12 Avril 2002

**Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis« territoire du  
Sahara Occidental sous contrôle marocain »**

**Lettre ouverte aux participants aux travaux de la 59<sup>ème</sup> session de  
la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève**

Le 31 Octobre 1975, et en violation du droit international , le Sahara Occidental a été annexé de force par l'état du Maroc. Le processus de la décolonisation de la province ; reconnue par l'ONU depuis le début des années soixante comme territoire non autonome ; a été alors bloqué .C'est ainsi qu'a commencé le drame humanitaire du peuple sahraoui. En parallèle avec l'annexion forcée, les autorités marocaines ont semé la terreur contre le peuple sahraoui. Pour sauver leurs vies, des milliers de Sahraouis ont été contraints de fuir le territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain. Durant leur fuite, leurs campements provisoires ont été bombardés par l'aviation marocaine par les bombes interdites à savoir les bombes de napalm, le phosphore blanc et les bombes à fragmentation. Les rescapés parmi eux vivent depuis 27 ans dans des conditions difficiles aux camps de réfugiés en territoire algérien recevant des aides humanitaires du Programme Alimentaire Mondial " PAM " en coordination avec le Haut Commissariat pour le Réfugiés " HCR " , des autres organisations humanitaires internationales et des comités de soutien du peuple sahraoui. D'autres ont choisi de vivre en diaspora. C'est ainsi que le peuple Sahraoui s'est trouvé déchiré. Pour les autres sahraouis qui n'ont pas pu fuir le territoire, ils continuent toujours de vivre les affres de la répression féroce pratiquée par les autorités marocaines.

Les campagnes d'enlèvements et d'arrestations ont ciblés toutes les générations du Peuple Sahraoui à savoir les vieux, les jeunes, les femmes "même enceintes", les nourrissons, ...etc. Des milliers de Sahraouis ont connu la disparition forcée avant de réapparaître. Les périodes de leurs disparitions varient entre quelques semaines à 16 ans. Ils étaient incarcérés dans les bagnes marocains suivants: PC CMI " Poste de Commandement des Compagnies Mobiles d'Intervention ", caserne ALBIR, casernes des Forces Armées Royales, casernes de la Gendarmerie Royale, casernes des Forces Auxiliaires " forces paramilitaires ", pavillon secret de la prison civile de Laâyoune, AGDEZ, KALAAT MEGOUNA, SKOURA...etc..Des centaines de Sahraouis enlevés " à peu près 525 disparus " demeurent toujours en disparition forcée dans les bagnes marocains. Leur absence accentue ; par conséquent ; la souffrance de leurs familles. Malgré les appels lancés par le Secrétaire Général de l'ONU et formulés dans ses rapports périodiques ; sur la situation au Sahara Occidental ; adressés au Conseil de Sécurité, le Maroc continue toujours d'afficher son indifférence totale quant à ces appels, nier l'existence des disparus sahraouis et refuser de fournir des renseignements les concernant. Pour ces disparus sahraouis non réapparus, le Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental " BIRDHSO " a lancé en Octobre 2002 la Campagne Internationale " Liberté et Justice pour les disparus sahraouis".

Des dizaines de Sahraouis ont été arrêtés, soumis aux méthodes de torture corporelles et psychiques les plus barbares puis traduits devant les tribunaux marocains et leurs procès étaient inéquitables. D'autres étaient décédés sous la torture sans que leurs dépouilles mortelles ne soient restituées à leurs familles pour les inhumer selon les rites religieux. Des dizaines de sahraouis ont été enterrés vivants dans des fosses communes alors que d'autres



**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

ont été jetés en chute libre à partir des hélicoptères de l'armée marocaine.

Par fusillade, l'armée marocaine a procédé à l'extermination partielle du cheptel "chameaux, moutons, chèvres,... " appartenant aux nomades et villageois sahraouis. Leurs tentes, habitations et meubles ont été détruites. Les autorités marocaines ont détruit également et empoisonné les puits sources d'eau. C'est ainsi que des milliers de nomades et villageois sahraouis ont été obligés d'immigrer vers les villes sahraouies . Leur mode de vie habituel s'est trouvé par conséquent brutalement changé. Après 27 ans, ils continuent toujours de subir les conséquences des traumatismes psychologiques résultant de ce changement forcé de mode de vie.

Pour le contrôle et l'isolement ; du monde extérieur ; de la population sahraouie vivant au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain, l'État marocain a procédé au quadrillage, militaire, sécuritaire et médiatique de la région. Ainsi, l'État marocain a renforcé sa présence militaire au territoire par le déploiement de mini-casernes militaires dans tous les quartiers des villes sahraouis. Les contrôles, au barrages routiers se trouvant à proximité de ces villes , sont très sévères et visent seulement les Sahraouis.

Le territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain est resté , pendant 26 ans , privé de la ligne téléphonique automatique permettant l'accès aux communications internationales. Ce n'est qu'en Mars 2002 que le service téléphonique international a été établi. Les restrictions ciblent également la présence de la presse internationale et les observateurs étrangers indépendants. Le territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain demeure toujours sous quadrillage militaire, sécuritaire et médiatique.

Le patrimoine forestier au Sahara Occidental a été partiellement détruit par les troupes de l'armée marocaine. Beaucoup de plantes et d'arbres ont été arrachés pour servir de moyen de cuisson des repas des soldats de l'armée marocaine et pour également priver le cheptel sahraoui de zones de pâturages.

Des espèces d'oiseaux et en particulier l'outarde ont connu le même sort que le patrimoine forestier. Sous surveillance et protection de l'armée marocaine, les princes des monarchies du Golf campent chaque année au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain pour la pratique de la chasse de cette espèce d'oiseaux. Beaucoup d'espèces d'animaux "le loup, le lapin, la gazelle,... etc." , qui existaient au Sahara Occidental , ont été exterminées par les haut officiers de l'armée marocaine qui pratiquent ; pour le prestige; leur chasse et consomment par la suite leur viande.

Contrairement aux principes du droit international interdisant l'exploitation des richesses des territoires non autonomes, l'état marocain continue toujours d'exploiter d'une manière sauvage et non rationnelle les richesses halieutiques et minières phosphatières du territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain sans que les habitants autochtones du territoire en tirent profit. Cette exploitation est illustrée par :

- la commercialisation ; annuellement; des millions de tonnes des phosphates vers les pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Océanie;
- la présence dans les eaux littorales du territoire du Sahara Occidental d'une énorme flotte marine opérant dans la pêche hauturière. Ce sont les hauts officiers de l'armée marocaine, les membres de l'oligarchie politico-militaire marocaine et quelques armateurs étrangers qui monopolisent cette activité ;
- la présence en campements , de 200 000 pêcheurs marocains le long du littoral

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

sahraoui exerçant la pêche côtière et artisanale.

L' exploitation sauvage des richesses halieutiques sahraouies va conduire certainement à l'épuisement de ces ressources et par la suite à un problème écologique affectant négativement l'écosystème dans la région.

Depuis 1975, l'État marocain viole systématiquement les droits politiques et civils et les droits économiques, sociaux et culturels des sahraouis. Ainsi, les quartiers, les rues et les boulevards des villes sahraouies portent des noms inspirés de l'histoire et de la culture marocaine tandis que ceux inspirés de la culture sahraouie sont interdit d'utilisation.

L'état marocain ; et en continuité de sa répression ; a procédé à la modification de la carte démographique du territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain et ce en le surpeuplant par des milliers de marocains. La population sahraouie active s'est trouvée alors souffrir du chômage alors que les emplois sont accordés en priorité aux marocains résidant au territoire. Pour les inciter à vivre dans le territoire, l'état marocain leur garantit les conditions favorables d'une vie prospère et ce en statuant des indemnités financières supplémentaires pour les employés, des subventions des matières alimentaires et des carburants et tourner le dos aux activités illicites . C'est ainsi que le territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain connaît la prolifération des réseaux de prostitution, de narco-trafiquants, de l'industrie informelle des boissons alcooliques, de l'immigration clandestine,...etc. Ces réseaux sont encouragés et protégés par les autorités marocaines.

Pour encourager les investisseurs marocains à investir au territoire, l'état marocain leur réserve des facilités fiscales en matière d'exonération d'impôts.

L'accès à l'éducation et à l'enseignement sont soumis à des entraves ne garantissant pas une bonne scolarisation. En plus de la mauvaise qualité de l'enseignement fournie, le corps pédagogique compte parmi ces membres les plus médiocres.

En 1988, sous prétexte de la volonté de les intégrer dans la vie professionnelle, les autorités marocaines ont forcé 6000 élèves et étudiants sahraouis de rompre leur cursus scolaire et d'intégrer par la suite la vie professionnelle dans les villes marocaines. Au début de 1991, ces jeunes sahraouis déportés ont été rapatriés au territoire et depuis cette date ils n'ont pas évolué dans leurs carrières professionnelles et ils n'ont pas pu re-suivre leurs études déjà rompues forcément en 1988.

Les ouvriers et les retraités sahraouis de la société phosphatière Phosboucraâ ont vu leurs droits acquis ; depuis la période coloniale espagnole ; bafoués par les autorités marocaines en contradiction avec les clauses du traité tripartite de Madrid et les contrats de travail.

Au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain, l'action associative civile est soumise à des restrictions très sévères. Seules les associations défendant l'opinion officielle du gouvernement marocain sont autorisées à exercer leurs activités librement. La libre expression est également un tabou et il est conditionné par la non franchise de la ligne rouge à savoir contester la "marocanité" du Sahara Occidental.

Les prisonniers sahraouis de droit commun sont habituellement condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement sans bénéficier des circonstances d'atténuation garanties par la loi marocaine.

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

Depuis la rentrée en vigueur du cessez le feu instauré par l'ONU au Sahara Occidental, les défenseurs des droits de l'homme Sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain continuent avec détermination de dénoncer et de faire connaître les violations des droits de l'homme commises par l'état marocain ; en relation avec le conflit politico-militaire que connaît le Sahara Occidental depuis 1975 ; contre le Peuple Sahraoui. C'est pourquoi les autorités marocaines multiplient les intimidations et les menaces à leur encontre. Ces autorités refusent toujours de délivrer des passeports à certains défenseurs des droits de l'homme sahraouis et les confisquent à d'autres . Ils sont interdits de quitter le territoire marocain pour participer aux travaux des congrès des droits de l'homme. Ils sont constamment surveillés, épiés et harcelés. Souvent ils sont convoqués par les différents corps de répression et emmenés dans des centres où ils sont interrogés et intimidés. Plusieurs d'entre eux sont actuellement en état d'arrestation. D'autres ont été transférés abusivement aux villes marocaines pour les éloigner du territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain, les soumettre à des conditions de vie difficiles et les réduire par conséquent au silence. D'autres sont simplement licenciés de leurs emplois de manière abusive . Les autorités marocaines continuent toujours de multiplier les menaces de licenciement à l'encontre d'autres. Les organes de presse des partis politiques marocains mènent des campagnes hystériques contre eux. Ces organes de presse appellent même à leur arrestation.

Les hauts responsables de l'appareil de l'état marocain sont les commanditaires directs des violations des droits de l'homme commises au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain. Ces responsables marocains continuent toujours de bénéficier de l'impunité totale. Les principales forces responsables de cette ignoble pratique sont : les Forces Armées Royales, la Gendarmerie Royale, les Forces Auxiliaires, la Sûreté Nationale, la DST " Direction de la Sécurité Territoriale " et la DGED " Direction Générale des Etudes et de Documentation ".

La répression marocaine contre les sahraouis est alors globale et atroce. Malgré cette répression barbare pratiquée par les autorités marocaines, le Peuple Sahraoui au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain continue de mener sa résistance pacifique. Il n'a jamais eu recours aux actions violentes pour faire exiger le respect de ses droits légitimes. Il a toujours préféré compter sur la légalité internationale et sur le soutien de la communauté internationale pour faire exiger le respect de ses droits légitimes. C'est un peuple qui a choisi la lutte PROPRE. C'est un peuple porteur d'un message de PAIX.

Le Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain considère les violations des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain liées directement au conflit politico-militaire que connaît la région depuis 1975. Ces violations ne peuvent avoir fin que par l'instauration de la paix dans la région. Cette paix ne peut être réalisée que par l'organisation; sous l'égide de l'ONU; d'un référendum d'autodétermination permettant aux Sahraouis, et aux Sahraouis SEULS, de se prononcer librement sur le statut politique définitif du Sahara Occidental. Mais, avant l'organisation de ce référendum d'autodétermination, la communauté internationale se trouve dans l'obligation morale et politique d'exercer des pressions sur l'état marocain pour respecter les droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain conformément aux principes du droit international humanitaire.

Le Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain appelle les pays membres de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU et les Organisations Non Gouvernementales participants aux travaux

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

de la 59 ème session de la CDH de l'ONU à exercer leurs pressions sur le Maroc pour exiger :

- l'établissement de la vérité sur le sort des disparus sahraouis et ce par la libération des vivants parmi eux et la restitution des dépouilles mortelles de ceux qui étaient décédés dans les geôles secrètes ;
- la libération inconditionnelle de tous les détenus politiques sahraouis incarcérés actuellement dans les prisons marocaines ;
- l'indemnisation matérielle et morale; selon les normes internationales; de toutes les victimes des violations des droits de l'homme au Sahara Occidental ;
- le jugement de tous les responsables des violations des droits de l'homme commises au Sahara Occidental quelles que soit l'étendue de leurs responsabilités au sein du système de l'État marocain ;
- le respect de la convention internationale relative à la protection des défenseurs des droits de l'homme ;
- le respect de la convention de Genève relative à la protection des civils lors des conflits armés ;
- l'ouverture d'une enquête sur l'affaire des fosses communes où ont été enterrés vivants des dizaines de Sahraouis ;
- la protection des Sahraouis contre le danger des mines anti-personnel et l'indemnisation des victimes parmi eux ;
- la levée du quadrillage militaire, sécuritaire et médiatique que connaît le territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain.

Enfin, la situation des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain exige que les pays membres de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU et les Organisations Non Gouvernementales qui participent aux travaux de la 59 ème session de cette commission oeuvrent pour l'adoption ; par la CDH de l'ONU ; d'une résolution concernant le respect des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain et statuant en particulier:

- la nomination d'un Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain ;
- la constitution d'une commission internationale chargée d'établir la vérité sur les graves violations des droits de l'homme commises par l'état marocain ; depuis l'annexion forcée du Sahara Occidental par le Maroc en 1975; contre la population sahraouie civile ;
- l'envoi au Maroc du Rapporteur Spécial sur les disparitions forcées et involontaires pour enquêter sur la disparition forcée des centaines de Sahraouis ;
- l'envoi au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain du Représentant du Secrétaire Général de l'ONU pour les défenseurs des droits de l'homme pour enquêter sur les intimidations perpétrées par les autorités marocaines à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme sahraouis;
- la tenue du référendum d'autodétermination ; au Sahara Occidental ; prévu par le plan de paix de l'ONU/UA et les Accords de Houston.

Laâyoune, le 01 Avril 2003

Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis « territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain »

## Appel "SOS"

Adressé aux participants à la 60<sup>o</sup>ème session de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU

Depuis des années, les défenseurs des droits de l'homme sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain continuent, avec détermination, de dénoncer et de faire connaître les violations des droits de l'homme commises par l'Etat marocain, en relation avec le conflit politico-militaire que connaît le Sahara Occidental depuis son annexion forcée par le Maroc en 1975 contre le Peuple Sahraoui.

C'est pourquoi les autorités marocaines multiplient les intimidations et les menaces à leur encontre. Ces autorités refusent toujours de délivrer des passeports à certains défenseurs des droits de l'homme sahraouis et les confisquent à d'autres. Ils sont interdits de quitter le territoire marocain pour participer aux travaux des congrès et des rencontres internationales des droits de l'homme. Ils sont constamment surveillés, épiés et harcelés. Ils sont souvent convoqués par les différents corps de répression marocains et emmenés dans des centres, où ils sont interrogés et intimidés. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés et leurs procès ont été inéquitables. D'autres ont été transférés abusivement vers des villes marocaines pour les éloigner du territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain, les exposer à des conditions de vie difficiles et par conséquent les réduire au silence. Certains ont été simplement licenciés de leurs emplois de manière abusive ou leurs salaires gelés abusivement. Les autorités marocaines multiplient les menaces de licenciement à l'encontre d'autres. Leurs associations de défense des droits de l'homme constituées sont souvent soumises à des restrictions très sévères voire même dissoutes comme c'était le cas ; en juin 2003 ; pour la section sahraouie du Forum Vérité et Justice . Les organes de presse marocains mènent des campagnes médiatiques de dénigrement contre eux. C'est ainsi que le défenseur des droits de l'homme sahraoui Ali Salem Tamek est devenu une cible, depuis sa libération le 07/01/2004, d'une campagne médiatique hystérique orchestrée par certains partis politiques et une poignée de plumitifs marocains certainement commanditée par les hautes sphères de l'appareil de l'Etat marocain. En plus des appels pour son arrestation, son refoulement des territoires marocain et sahraoui sous contrôle marocain et même sa traduction devant le peloton d'exécution, des propos diffamatoires et racistes ont été exprimés contre lui et contre le peuple sahraoui, allant jusqu'à la négation explicite de l'existence de ce peuple pacifique. Cette campagne médiatique a pris une tournure grave en faisant l'amalgame entre les actions pacifiques civiques que mènent les défenseurs des droits de l'homme sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain et les actes terroristes sanglants qu'a connus le Maroc le 16 mai 2003.

Lors des premières visites échangées entre les familles sahraouies à El Aaiun au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain , sous l'égide du UNHCR, dans le cadre des résolutions de l'ONU appelant à l'établissement des mesures de confiance entre les deux parties du conflit du Sahara Occidental à savoir le Royaume du Maroc et le Front Polisario, les services de renseignements généraux marocains se sont mobilisés encore une fois et ont exercé des pressions et persécutions à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme sahraouis ; et à leur tête le Prix Rafto 2002 Sidi Mohamed Daddach ; pour les empêcher de

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

rendre visite aux réfugiés sahraouis en visite au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain.

D'autre part, les autorités marocaines récidivent une autre fois et continuent leur feuilleton d'intimidations à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme sahraouis. C'est ainsi qu'elles viennent d'inaugurer une autre épisode de ce feuilleton juste après l'installation de l'Instance de l'Equité et de Réconciliation, version marocaine des commissions de vérité, et ce en optant pour les communications téléphoniques anonymes adressées aux défenseurs des droits de l'homme sahraouis les menaçant de représailles et d'éliminations physiques s'ils ne mettent pas fin à leurs actions de défense du droit du Peuple Sahraoui à l'autodétermination et de faire connaître les violations graves des droits de l'homme commises par l'Etat marocain ; depuis 1975 ; contre la population civile sahraouie. Une analyse rationnelle de l'histoire du comportement des autorités marocaines envers les opposants marocains et les activistes sahraouis mène le Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain à prendre au sérieux ses menaces d'éliminations physiques.

Vu ces intimidations récidivantes, les défenseurs des droits de l'homme sahraouis se trouvent dans l'impossibilité d'accomplir seuls leur mission de défense des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain et comptent par conséquent sur la solidarité et le soutien de la communauté internationale et les organisations de la société civile mondiale. Pour cela, le Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain les appelle à exprimer leur solidarité et leur soutien aux défenseurs des droits de l'homme sahraouis et de dénoncer fermement les actes répétés d'intimidations perpétrés par les autorités marocaines à leur encontre.

Le Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain saisit également cette occasion pour réaffirmer la détermination de ses militantes et de ses militants à poursuivre ses actions nobles de défense des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain, tire la sonnette d'alarme et lance un appel urgent aux participantes et aux participants aux travaux de la 60ème session de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève ainsi qu'à la Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU pour les défenseurs des droits de l'homme afin de réagir, avec fermeté, pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme sahraouis face aux dangers réels qui menacent sérieusement leur sécurité .

Laayoune, le 25 Mars 2004

**Fiche technique du prisonnier d'opinion et syndicaliste sahraoui  
sidi sayelli  
Incarcéré à la prison noir de EL Aaiun/ Sahara Occidental depuis le 24/12/2005  
Numéro d'écrou : 26709**



**Nom complet :** Sidi Abd Allah El Makki Sayelli  
**Date et lieu de naissance :** 15 janvier 1966, Tarfaya ( Sud du Maroc)  
**Niveau scolaire :** licencié en langue arabe à l'université d'Ibn Zohr d'Agadir en juin 1990 .  
**Diplôme :** centre de formation des enseignants à Asfi/Maroc 1994  
**Profession :** professeur chef de service des affaires pédagogiques et de l'activation des établissements scolaires à la délégation de Boujdour/Sahara Occidental .  
**Etat matrimonial :** célibataire

**Sa carrière juridique et syndicale :**

- ❖ Membre de la section Sahara du forum de vérité et justice depuis 2002.
- ❖ Membre participant à la rénovation du bureau de la même section dissoute en 2003 .
- ❖ Membre de la CDT/syndicat national de l'enseignement depuis 1990 .
- ❖ Il participé à la préparation et la signature de :
  - La note levée à l'instance équité et réconciliation en mai 2004 .
  - La lettre envoyé à la 69 session de la sous commission des nations unies des droits de l'homme
  - La lettre envoyé au conseil de sécurité et à l'assemblée générale des nations unies pour demandé e droit à l'auto- détermination du peuple sahraoui , le respect des droits de l'homme au Sahara Occidental et la protection des défenseurs sahraouis des droits humains .
  - La lettre envoyé au parlement européen dans le même sens .
  - Tas de rapports et de communiqué envoyés aux ONG internationales et Marocaines à propos des violations des droits humains au Sahara Occidental .

**Abus enregistré contre lui et sa famille :**

- ✓ Enlèvement de ses grands père maternelle en 1976 et leurs extermination au bagne secret de Magouna / Maroc .
- ✓ Deux tantes ( en asile politique en Espagne après 16 de détention secret à Magouna / Maroc ) les frères , les cousins : tous passé par la détention arbitraire , l'enlèvement et la torture .
- ✓ Maintes fois victime d'abus et d'arrêt au commissariats de Laayoune/Sahara Occidental , Tan-Tan / Sud du Maroc et Agadir /Maroc .

**Collectif des défenseurs sahraouis  
des droits de l'homme**

- ✓ Victime du transfère abusif de son travail de Boujdour/Sahara Occidental à la délégation de Qualaa des Sraghna / Maroc pendant les années scolaires 2003/2004 et 2004/2005 .
- ✓ Incarcération à la prison noire de Laayoune/Sahara Occidental depuis le 26 Novembre 2005 avec des charges criminelles infligées illégalement à son égard par la police judiciaire Marocaine .
- ✓ Début de son jugement et celui de son camarade le défenseur sahraoui des droits de l'homme Brahim Dahhan ainsi qu'un groupe de prisonniers politiques sahraouis le 24 avril 2006 .
- ✓ Lui et ses amis ont été torturé par des agents de la police Marocaine lors de leur transfère du prison vers la cour d'appel de Laayoune /Sahara Occidental le 24 Avril 2006 .

**Situation sanitaire :**

- Souffre de plusieurs maladie chroniques : rhumatisme ; ulcère d'estomac ; reins .
- Souffre des résultats de 5 opérations chirurgicales aux niveaux des reins , la nuque et le dos faites aux hôpitaux : Youssef et Ibn Sina à Rabat/Maroc en 1995 et 1996 .



**Fiche technique du prisonnier d'opinion Sahraoui  
Brahim DAHANE  
Incarcéré à la prison noir de EL Aaiun/ Sahara Occidental depuis le  
30 Octobre 2005**



Nom Complet	Brahim DAHANE
Date et lieu de naissance	1965 à El-Ayoune
Statut	Défenseur des droits de l'homme et président de l'Association Sahraouie des Victimes des Violations Graves des Droits de l'Homme Commises par l'Etat Marocain
Etat civil	Célibataire
Date de détention	30 Octobre 2005
N° d'écrou	26639
Motifs de détentions	<ul style="list-style-type: none"><li>- sa position politique portant du conflit au Sahara Occidental</li><li>- son adhésion à l'A.S.V.D.H</li><li>- ses ctivité des droits de l'homme et ses relations avec les ONGs des DDH et corps diplomatique</li><li>- son enquête sur les circonstances du meurtre du martyr Hamdi LAMARKI le 30 Octobre 2005</li><li>- son appui aux manifestations pacifiques réclamant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination</li></ul>

Victime de la disparition forcée de 1987 à 1991, parmi le groupe connu sous le nom de la commission, suite à sa participation à une manifestation pacifique dénonçant la présence du Maroc sur le sol du Sahara Occidental qui a été organisée lors de la visite de la commission technique onusienne, présidée par Abderrahim FARAH.

**Organisation et  
activité**

- il a participé à la constitution du Comité de Coordination Déléguée par les Sahraouis Victimes de la Disparition Forcée et Détention Arbitraire, considéré comme premier mouvement des droits de l'homme au Sahara Occidental sous l'administration du Maroc
- membre du comité de suivi du dossier de la disparition forcée formé de : CCDFS, AMDH, OMDH, CMDDH, LMDH... etc
- il a participé au congrès constitutif du Forum Vérité et Justice en Octobre 1999
- il a participé à la création de plusieurs comités spécialisés (comité des familles des disparus dont le sort est inconnu, comité des familles des martyres, comité de coordination des cas individuels ... etc
- il a collaboré avec plusieurs commissions d'enquête envoyées par différentes ONGs des droits de l'homme à la région (FIDH, Amnistie Internationale, AMDH, OMDH...)
- il a été unanimement élu président de l'A.S.V.D.H le 07 Mai 2005.

**Séminaires**

Il a participé aux séminaires suivants :

- séminaire sur la cour pénale internationale organisé à la marge du congrès de la FIDH Janvier 2001 à Casablanca
- séminaire sur la diversité culturelle et l'universalité des droits de l'homme, organisé par la FIDH en 2002 à Rabat
- séminaire sur les droits de l'homme organisé par Amnistie Internationale en 2002 en 2002

Colloques et relations avec les ONGs et médias

Il a participé à plusieurs colloques internationaux sur les droits de l'homme organisés dans différents pays (Suisse, France, Egypte, Maroc.

Il s'est entretenu, à plusieurs reprises avec : Eric SOTTAS secrétaire général de l'OMCT, Pierre Sanné secrétaire général d'Amnistie Internationale, et autres

Il aussi entretenu d'excellentes relations avec le corps diplomatique à Rabat notamment les ambassade des Etats-Unis, Pays-Bas, Norvège, Suède, Grande Bretagne... etc

Il a également entretenu de bonnes relations, reposant sur sa fiabilité, avec les médias internationaux. Il fait plusieurs déclarations à la presse avant et lors de son arrestation.

Il est le premier de l'intérieure à avoir déclaré ouvertement à la presse marocaine et internationale ses positions claires concernant le droits du peuple sahraoui à

l'autodétermination et a soutenu que le front Polisario est l'unique et légitime représentant du peuple sahraoui.

